

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20151120-lmc100000012913-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 26/11/2015

Réception Préfet : 26/11/2015

Publication RAAD : 26/11/2015

# Procès-Verbal

**Séances publiques  
du  
Conseil départemental  
des  
2 et 5 octobre 2015**



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE  
SEANCE PUBLIQUE DES 2 ET 5 OCTOBRE 2015

-:-

Etat de présence

L'an 2015, les vendredi 2 et lundi 5 octobre, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

L'ordre de passage des rapports a été le suivant :

- Vendredi 2 octobre de 11h30 à 13h00 : des rapports de la série 0 jusqu'au rapport n° 1/10 ;
- Vendredi 2 octobre de 14h30 à 16h30 : du rapport n° 4/01 jusqu'au rapport n° 5/05 ;
- Lundi 5 octobre de 9h30 à 10h15 : du rapport n° 6/01 jusqu'au rapport n° 7/11.

**ONT ÉTÉ PRÉSENTS :**

M. Jean-Jacques BARBAUX  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD jusqu'au rapport n° 4/10 inclus puis à compter du rapport n° 6/01  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI à compter du rapport n° 6/01  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO jusqu'au rapport 1/10 inclus, puis à compter du rapport n° 6/01  
 Mme Béatrice RUCHETON  
 M. Patrick SEPTIERS  
 Mme Geneviève SERT  
 Mme Sandrine SOSINSKI  
 M. Jean-Louis THIERIOT  
 Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
 M. Xavier VANDERBISE jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
 Mme Véronique VEAU  
 M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 3/14 inclus, puis à compter du rapport n° 6/01  
 M. Sinclair VOURIOT  
 Mme Andrée ZAÏDI

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
 M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU à compter du rapport n° 4/11 jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
 M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
 M. Jean-François PARIGI qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
 M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT à compter du rapport n° 6/01  
 Mme Isabelle RECIO qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE à compter du rapport n° 2/01 jusqu'au rapport n° 5/05 inclus  
 Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE à compter du rapport n° 6/01  
 M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle RECIO à compter du rapport n° 6/01  
 M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER à compter du rapport n° 4/01 jusqu'au rapport n° 5/05 inclus

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 26 juin 2015.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 2 juin au 8 septembre 2015.	Adopté à l'unanimité

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du vote</b>
0/03	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés publics et avenants notifiés en mai, juin et juillet 2015.	Adopté à l'unanimité
0/04	Désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité
1/01	Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'une plateforme seine-et-marnaise de regroupement, de transformation et de conditionnement des produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.	Adopté à l'unanimité
1/02	Evolution des dispositifs départementaux d'aide aux investissements environnementaux et aux MAEC biodiversité ; attribution d'aides aux agriculteurs.	Adopté à l'unanimité
1/03	Bilan d'activités 2014 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) dans les domaines de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.	Adopté à l'unanimité
1/04	Projets de contrats ruraux.	Adopté à l'unanimité
1/05	Fonds départemental d'attractivité : Modification du règlement du fonds départemental d'attractivité.	Adopté à l'unanimité
1/06	Projet de convention visant à formaliser la participation financière du Département au projet d'aménagement de la ZAC de Darvault, au profit d'Aménagement 77.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
1/07	Convention de réalisation Maison de Santé Pluridisciplinaire - Le Mée-sur-Seine.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6 Non prise de participation au vote : 1)
1/08	Convention de partenariat entre la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et la société Villeroy et Boch Fliesen à La Ferté-Gaucher.	Adopté à l'unanimité
1/09	Avenant n° 4 à la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Développement du 5 janvier 2010.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Non prise de participation au vote : 1)
1/10	Seine-et-Marne Numérique : attribution d'une subvention au titre du transfert des dossiers "aménagement numérique" préalablement gérés par le Département de Seine-et-Marne.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Non prise de participation au vote : 1)
2/01	Personnel départemental - Mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2016.	Adopté à l'unanimité
2/04	Avantages accessoires liés au logement pour nécessité absolue de service et attribution d'une indemnité pour frais de représentation.	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)
2/05	Convention de participation financière aux travaux de dépollution des parcelles appartenant à EPAMARNE pour la reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 2)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
2/06	Election des membres du jury de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction de la demi-pension et le réaménagement de certains locaux du collège "Denecourt" à Bois-le-Roi.	<b>Election du jury</b>
2/07	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département du 5 octobre au 31 décembre 2015.	Adopté à l'unanimité
3/01	Rentrée scolaire 2015-2016 - Avenants à la convention partenariale en matière de transport scolaire et approbation de nouvelles conventions en matière de transport scolaire avec les collectivités intéressées.	Adopté à l'unanimité
3/02	Projet de convention relatif à la mise en place d'une aide financière du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) aux Départements franciliens qui octroient des forfaits «Améthyste 1-5» aux Anciens combattants et catégories assimilées.	Adopté à l'unanimité
3/03	Transport à la demande : Proxi'bus "Orée de la Brie", "Bassée - Montois", "Bocage-Gâtinais" - Projet de convention et d'avenants.	Adopté à l'unanimité
3/04	Actions de sensibilisation à la sécurité routière. Attribution de subventions.	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)
3/05	Réglementation de la publicité sur le domaine routier départemental. Adoption d'une charte sur la signalisation d'information locale.	Adopté à l'unanimité
3/06	Programme 2015 de répartition du produit 2014 des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/07	Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes de moins de 2 000 habitants, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2015.	Adopté à l'unanimité
3/08	Aménagement du diffuseur RN 104 – RD 361 sur le territoire des communes d'Emerainville, Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, dans le cadre de l'aménagement de la RN 104 entre A4 et la RN 4. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/09	RD 222 - Aménagement d'un carrefour giratoire pour l'accès au futur centre d'incendie et de secours, sur le territoire de la commune de Coulommiers. Dossier de prise en considération et convention avec la Commune.	Adopté à l'unanimité
3/10	RD 13 - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection avec l'avenue de l'Europe, sur le territoire des communes de Dammartin-en-Goële et Othis. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/11	RD 28 - Etudes préliminaires préalables à la suppression du passage à niveau ferré n° 34 sur le territoire des communes de Cannes-Ecluse et Esmans. Convention avec SNCF Réseau relative au soutien financier du Département.	Adopté à l'unanimité
3/12	Réaménagement de la RD 224, entre le giratoire RD 224 x 34A dit "des Quatre Routes" et la commune de Montfermeil, sur le territoire de la commune de Chelles. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/13	Requalification de la RD 50 sur le territoire des communes de Perthes-en-Gâtinais et Fleury-en-Bière. Analyse des résultats d'enquête et approbation de la déclaration de projet.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
3/14	Reclassement d'une section de la RD 418 dans la voirie communale de Claye-Souilly. Convention avec la Commune.	Adopté à l'unanimité
4/01	Contrat Régional d'Exercice Sanitaire : attribution de trois nouvelles bourses.	Adopté à l'unanimité
4/02	Partenariat avec l'association CULTURES DU COEUR SEINE-ET-MARNE.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstention : 1)
4/03	Engagement du Département dans l'expérimentation pour la mise en œuvre de la garantie aux impayés de pensions alimentaires (G.I.P.A.).	Adopté à l'unanimité
4/04	Avenant n° 2 à la convention de partenariat visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de SOLIHA Seine-et-Marne pour les années 2013 à 2015.	Adopté à l'unanimité
4/05	Avenant n° 2 à la convention de partenariat visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'ADIL pour les années 2013 à 2015.	Adopté à l'unanimité
4/06	Attribution de subventions au titre de la politique du logement des jeunes.	Adopté à l'unanimité
4/07	Avenant à la convention annuelle signée avec Initiatives 77 relative aux actions spécifiques.	Adopté à l'unanimité
4/08	Renouvellement de la convention tripartite entre l'Agence Régionale de Santé, le Département, et les EHPAD : "la résidence Malka" à Boissise-la-Bertrand et "la Table Ronde" à Provins.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
4/09	Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions pour les personnes âgées et les personnes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/10	Accord cadre 2015-2018 entre la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de Seine-et-Marne pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile.	Adopté à l'unanimité
4/11	Convention concernant l'intervention d'un pédopsychiatre dans l'évaluation / orientation des enfants et jeunes adultes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.	Adopté à l'unanimité
4/12	Convention fixant les modalités de collaboration entre le Département de Seine-et-Marne et le réseau périnatal Naître dans l'Est Francilien (N.E.F.).	Adopté à l'unanimité
4/13	Convention avec l'association ESPOIR-C.F.D.J. (centres familiaux de jeunes), service JEUNES ERRANTS.	Adopté à l'unanimité
5/01	Dotation globale de fonctionnement des collèges - Année 2016.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
5/02	Visite par les collégiens de la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle et conférence en anglais sur les métiers de l'aérien.	Adopté à l'unanimité
5/03	<p>Dispositif "Place aux jeunes" : prorogation des conventions 2013-2015 par modification de l'annexe n° 2 à la délibération n° 5/05 du 27 septembre 2013, relative aux modalités de soutien du Département aux partenaires s'impliquant dans cette démarche, et attribution de subventions de fonctionnement à ces mêmes organismes de jeunesse et d'éducation populaire au titre de l'année 2015 :</p> <p>A - Modification de l'annexe n° 2 à la délibération n° 5/05 du 27 septembre 2013 relative aux modalités de soutien du Département aux partenaires s'impliquant dans la démarche « Place aux jeunes ».</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstention : 1)</p>
	B - Attribution de subventions aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire dans le cadre de la démarche « Place aux jeunes ».	
5/04	Avenant n° 5 à la convention-cadre de partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique portant sur les modalités financières de soutien à l'action du Centre Départemental de Documentation Pédagogique de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
5/05	Modifications des tarifs des commensaux dans les restaurants scolaires des collèges publics de Seine-et-Marne année scolaire 2015/2016.	Adopté à l'unanimité
6/01	Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement d'un local de stockage pour les besoins de la Médiathèque départementale.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/02	Demande de subventions d'investissement 2015 auprès de l'Etat et de la Région pour les acquisitions d'œuvres d'art des musées départementaux - Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM).	Adopté à l'unanimité
6/03	Subventions de l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour les actions des musées départementaux au titre de l'année 2015.	Adopté à l'unanimité
6/04	Subvention de l'État : Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour les actions des Archives départementales.	Adopté à l'unanimité
6/05	Avenant à la convention passée entre le Département de Seine-et-Marne et la SARL "Les Productions du EFFA" pour l'aide à la réalisation du feuilleton "La Renarde", œuvre artistique produite dans le cadre des commémorations de la guerre de 1914-1918.	Adopté à l'unanimité
6/06	Politique départementale en faveur des arts plastiques : subventions en faveur des Arts visuels.	Adopté à l'unanimité
6/07	Attribution de la subvention 2015 à l'association "Les Concerts de Poche".	Adopté à l'unanimité
6/08	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attributions de subventions.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du vote
6/09	Réaménagement des 6 jardins intérieurs du Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France à Nemours. Demande de subvention auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France).	Adopté à l'unanimité
6/10	Licence d'entrepreneur de spectacles : demande complémentaire pour la licence de catégorie 1.	Adopté à l'unanimité
7/01	Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne (UDSP 77) - Année 2015.	Adopté à l'unanimité
7/02	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle des droits de mutation en faveur des communes de moins de 5 000 habitants - Répartition de l'acompte des produits 2015.	Adopté à l'unanimité
7/03	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : Ventilation de la dotation 2015.	Adopté à l'unanimité
7/04	Autorisation de recouvrer auprès de l'Etat les intérêts moratoires et les indemnités forfaitaires 2014 imputables au Payeur départemental.	Adopté à l'unanimité
7/05	Demande de mainlevée partielle d'une affectation hypothécaire consentie par la Fondation les Amis de l'Atelier au Département.	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (emprunt complémentaire pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de 14 logements à Montévrain).	Adopté à l'unanimité

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du vote</b>
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de l'Association Française d'Entraide (réaménagement d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM LOGIVAM (acquisition en vente en état futur d'achèvement de 18 logements PLUS/PLAI à Savigny-le-Temple).	Adopté à l'unanimité
7/10	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France (acquisition en VEFA de 23 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/11	Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015).	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 5 octobre 2015

Jean-Jacques BARBAUX

Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

### **Préambule.**

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur Le Préfet, mes Chers Collègues, vous toutes et tous en vos grades et qualités, je voulais tout d'abord vous accueillir, vous dire la joie qu'on a d'accueillir Monsieur Le Préfet et ses sous-Préfets. Mais avant, je voudrais vous dire un petit mot. C'est avec une grande émotion que j'ai appris le décès de Michel CHARTIER, Président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, dont il a été le cofondateur en janvier 2002 et ancien maire de Collégien de 1995 à 2014. Avec lui, s'éteint une figure marquante de la vie institutionnelle de notre Seine-et-Marne, et un acteur engagé au service de l'intercommunalité. Par son action, il laisse son empreinte sur le territoire de Marne et Gondoire où il était élu depuis de nombreuses années. Ingénieur général des Ponts et Chaussées à la retraite, il était investi depuis 43 ans au service de l'intérêt général, tant par ses activités professionnelles que par son engagement associatif et ses différentes fonctions électives. Michel avait récemment été promu au rang de Chevalier de la Légion d'honneur. J'ai adressé en mon nom et au nom de l'ensemble des élus du département toutes mes condoléances à sa famille. Et je vous demande de respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Je voudrais aussi – la vie étant un cycle – vous dire que j'ai adressé à Jean-Jacques HYEST toutes nos félicitations pour sa brillante promotion et sa nomination au Conseil constitutionnel.

Je vous informe que la séance d'aujourd'hui, compte tenu de la présence de Monsieur Le Préfet de Seine-et-Marne se prolongera après le déjeuner. Ce n'est pas tout à fait cela que je devais... c'est la page suivante. Cela, ce sera pour après...

Monsieur Le Préfet, c'est l'article L. 3121 du Code général des collectivités territoriales qui vous a conduit ce matin dans l'enceinte de l'Assemblée départementale pour vous livrer à un exercice dont, de mémoire d'élus comme de représentants de l'État, nul n'a souvenir, si c'était avant la décentralisation. Le bilan de l'action de l'État dans le département, devant le département, que vous allez nous livrer. Nous vous écouterons attentivement, puis nous saisirons l'opportunité privilégiée de dialogue entre nous, puisque viendra un temps d'échange avec les Conseillers départementaux sur des sujets intéressant notre collectivité. Un décret du 7 mai dernier valant pour 2016 et souffrant le nom très engageant de décret portant charte de la déconcentration enrichit le rapport d'activité d'un bilan de l'action des établissements publics de l'État et met en avant – je cite – « les actions de simplification de l'action des services déconcentrés de l'État sur la modernisation de leur organisation en considération des spécificités locales, et dans un souci de qualité de service rendu aux usagers ». Fin de citation.

C'est dire, Monsieur Le Préfet, si notre impatience est mise à rude épreuve et que nous attendons les ondes telluriques du choc de simplification que vous nous présenterez l'année prochaine. Plus sérieusement, je voudrais vous dire combien nous sommes honorés de votre présence et de celle du corps préfectoral aujourd'hui. Et c'est à titre personnel un plaisir de vous accueillir. Non pas – et vous seriez gagné par l'étonnement – que je tiens à féliciter, à travers vous, les initiatives ni les méthodes du gouvernement que vous représentez en ce moment. Non, Monsieur Le Préfet, nous avons plaisir à vous recevoir... nous avons plaisir à vous recevoir parce que vous comptez pour ce département, parce que vous m'avez prouvé à plusieurs reprises que si vous serviez avec efficacité l'État, vous nourrissiez une ferveur sincère à servir également la cause de la Seine-et-Marne, et je vous en sais gré. Monsieur Le Préfet, je vous donne bien volontiers et respectueusement la parole.

**M. LE PRÉFET.** Merci beaucoup, Monsieur Le Président. Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, je commencerai bien évidemment par vous remercier de l'accueil que vous me réservez ce matin, que vous réservez à ceux qui

m'entourent, corps préfectoral et chefs de service de l'État. Vous l'avez rappelé, c'est le Code général des collectivités territoriales, article L3121-26 qui prévoit – et je lis – que chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le Conseil départemental par un rapport spécial de l'activité des services de l'État dans le département. Ce rapport a été distribué, je pense, à l'ensemble des membres du Conseil départemental. J'y reviendrai un peu, mais pas trop. Cet article prévoit aussi que ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'État. C'est cette séquence, Monsieur Le Président, que vous venez d'ouvrir. L'usage d'un tel débat s'était perdu dans ce département, pas dans nombre d'autres. Je me réjouis que nous puissions le restaurer ce matin parce que je crois qu'il s'agit d'un moment d'échange important, et tout particulièrement au moment où votre assemblée comprend beaucoup de nouvelles et de nouveaux élus auxquels je tiens à renouveler mes félicitations.

Je vais me borner dans ma présentation à être souvent elliptique sur le bilan 2014. J'y reviendrai si vous le souhaitez, bien évidemment. Le document qui vous a été remis est un peu plus étoffé que les précédentes années. Pour autant, il se veut malgré tout synthétique et ce n'est pas une encyclopédie. Mais je m'arrêterai beaucoup plus sur la situation en ce début d'automne 2015 que sur le bilan à proprement parler de 2014, puisque la situation et les choses évoluent vivement et dans bon nombre de domaines.

Pour le représentant de l'État en Seine-et-Marne, il y a quatre défis majeurs à relever dans notre territoire : d'abord la question de l'économie et de l'emploi qui constitue comme vous le savez la priorité numéro un du gouvernement ; ensuite la question de la sécurité ou des sécurités. Sécurité, première des libertés, droit naturel et imprescriptible de l'homme, c'est sûrement un de nos biens les plus précieux. Troisième défi, celui de la cohésion sociale, un des fondements de notre pacte républicain : l'État doit veiller au maintien de la cohésion sociale avec l'ensemble des acteurs concernés, et au premier rang de ces acteurs figure de mon point de vue le Département. Et enfin le quatrième défi que j'identifie pour le temps présent mais aussi pour l'avenir, c'est celui de la réforme territoriale. Les derniers mois ont été marqués par l'adoption de lois importantes, et en particulier au mois d'août la loi NOTRe. Je reviendrai sur les conséquences de cette loi pour la Seine-et-Marne.

Économie, sécurité, cohésion sociale, réforme territoriale, ce seront donc les quatre points auxquels je vais m'attacher dans mes développements, et je commence par celui de l'économie. Je me demandais si je devais le faire, mais je le fais : je crois qu'il est utile de rappeler les atouts de notre département en matière économique. La Seine-et-Marne est proche de la capitale. Elle dispose d'un espace foncier énorme à l'échelle de l'Île-de-France d'aujourd'hui. Elle est dotée d'axes de communication et d'infrastructures de premier plan parmi lesquelles je ne citerai que la plateforme aéroportuaire de Roissy dont l'importance est mondiale. Elle comprend des sites touristiques majeurs comme évidemment Disneyland Paris, premier site touristique d'Europe, premier employeur du département, ou la forêt de Fontainebleau, à égalité en termes de fréquentation de visiteurs. La Seine-et-Marne possède aussi des terres agricoles parmi les plus fertiles d'Europe et une agriculture qui pourrait, qui devrait, qui devra être reconnue comme essentielle à l'Île-de-France. À ce potentiel économique correspond des grands chantiers qui occupent mes services et qui ont trait avec ces grands atouts. Pour le moyen terme, c'est la phase 4 de l'aménagement du secteur de Disneyland Paris. J'ai signé en septembre 2014, il y a un an, conjointement avec le Préfet de région Île-de-France, le PDG de Disney et le Directeur général d'Epafrance. C'est du moyen et long terme. Chacun connaît, je pense, la cartographie de Disneyland, l'éventuel troisième parc qui verra le jour et les investissements et les emplois qui y seraient liés. Mais dans l'immédiat, c'est plutôt du chantier de Villages nature – je dis bien du chantier de Villages nature – que je dois parler avec une perspective de création de 4 500 emplois directs, avec une première pierre posée à la fin de l'année dernière, avec une inauguration qui se profile pour

l'an prochain. Sur ce sujet-là, je tiens, Monsieur Le Président, à vous remercier chaleureusement pour votre engagement dans ce chantier, pour qu'il réussisse, pour que ses conditions de desserte soient réalisées dans un contexte, on le sait tous les deux, qui aura été particulièrement difficile mais dont nous sommes, grâce à vous, sortis. Enfin, je citerai deux projets ou deux dossiers de moins grande taille mais qui, je crois, sont importants pour le département et relèvent de ces grands dossiers que j'évoquais. Je veux parler du pôle de Villaroche et de Safran pour lequel là aussi, sans en dire trop, nous sommes à l'œuvre pour faire en sorte que ce qui se profile pour les dix-quinze ans à venir en matière aéronautique puisse profiter au territoire, et en particulier à la zone de Villaroche. Et puis un petit tour au nord du département, j'évoquais la zone des Effeneaux, un secteur en friche en quelque sorte. Quand nous avons fait l'autoroute A 4 il y a de très nombreuses années, nous avons pensé qu'il était possible qu'un développement économique germe dans ce secteur. Il est temps d'y arriver, et je pense que nous avons bien engagé les choses pour que dans les mois qui viennent, un démarrage soit assuré. Au-delà de ces grands dossiers, je veux avec d'autres observer – et je pense à Monsieur Le Directeur des finances publiques ou je pense au Directeur de la Banque de France avec qui nous travaillons avant-hier – que nous relevons ici comme dans le reste de la France, et c'est heureux, des signes certains de dynamisme économique. Même si la situation de l'emploi ne s'améliore pas, et j'ai envie d'ajouter « ne s'améliore pas encore », nous observons un certain nombre de signes qui sont des signes positifs. Pour l'instant, le taux de chômage Seine-et-marnais demeure nettement inférieur à la moyenne francilienne, 8,1 % contre 8,8 %. Je forme le vœu – mais nous y travaillons, il ne suffit pas de le souhaiter – que cette situation s'améliore dans les tout prochains mois. Pour ce faire, nous disposons, nous État, de ce qu'on appelle les contrats aidés. Pour 2015, je dispose d'un potentiel de 4 490 employés, et à ce jour, 2 814, pour être très précis, ont été conclus dont 1 005 emplois d'avenir. Si je parle des emplois d'avenir, c'est parce que les emplois d'avenir, vous le savez, sont tournés vers les jeunes, et en particulier les jeunes sans emploi, les jeunes peu qualifiés, ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ceux qui résident aussi dans les zones de revitalisation rurale. Si j'évoque la jeunesse, c'est aussi parce que c'est une caractéristique de notre département d'avoir un pourcentage de jeunes très nettement plus élevé que la moyenne nationale, correspondant d'ailleurs à la première place de croissance démographique qui continue d'être celle de la Seine-et-Marne à l'échelle de la Métropole. Hors les départements d'Outre-Mer, c'est notre territoire qui connaît la progression démographique la plus forte. Et au regard de cela, si nous accusons toujours – j'ai envie de dire hélas – un pourcentage de jeunes en filière post-baccalauréat que je qualifierai de modeste, nous avons toujours une situation sociale qui justifie d'utiliser tous les outils à notre disposition pour offrir un avenir aux jeunes. Et à ce titre, je veux citer – c'est du 2015, ce n'est pas du 2014 – la garantie jeune, la garantie jeune mise en place par le gouvernement il y a maintenant deux ans à titre expérimental dans certaines régions et qui nous arrive sur la mission locale de Plateau de Brie et sur la mission locale de Val Maubuée. Nous avons aujourd'hui exactement 23 jeunes qui sont entrés dans cette filière qui permet d'offrir à des jeunes en déshérence une formation, des stages, un contrat avec l'État qui les engage vers quelque chose et non pas – j'espère que nous le constaterons ensemble – un pseudo RSA versé pour rien en échange. Non, c'est un contrat avec l'État, et j'espère que nous ferons aussi bien ici qu'ailleurs, et je m'y emploierai. Je voudrais également rendre hommage au département pour son partenariat en matière d'insertion par l'activité économique où, dans le contexte budgétaire dont je n'ignore pas les difficultés, vous avez bien voulu Monsieur Le Président maintenir pour 2015, et nous le débattons pour 2016, les enveloppes qui sont dédiées à cette activité.

Quelques mots encore pour rester dans le chapitre de l'économie sur la façon dont à l'État, nous travaillons sur le sujet, en particulier au travers d'un observatoire de l'Économie

que je réunis régulièrement – je les réunis au printemps –, au travers également d'un comité opérationnel – lui se réunit plus souvent mais c'est parce qu'il se penche sur des situations précises, concrètes, d'entreprises nommément désignées pour une part en difficultés. Je pense au secteur de l'imprimerie qui nous concerne beaucoup en Seine-et-Marne, qui concerne d'ailleurs toute l'Île-de-France mais qui connaît beaucoup de difficultés. Comité qui s'intéresse aussi aux entreprises en développement qui peuvent rencontrer des problèmes de financement, de trésorerie, et que nous nous efforçons d'accompagner.

Enfin je dois évidemment faire référence aux actions d'envergure nationale qui soutiennent l'activité économique et l'emploi dans le territoire. Si j'évoque le CICE, le crédit impôt compétitivité emploi mis en place en 2013, qui a pris son envergure la plus importante en 2014, qui se poursuit en 2015, en 2014, c'est 106 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie Seine-et-marnaise au travers de ce CICE. Je veux également terminer ce chapitre économique en évoquant, même si cela vous surprend, la loi NOTRe, puisque la Loi NOTRe assigne aujourd'hui au département des conditions et des limites à son intervention économique. Une intervention économique qui, de mon point de vue, peut néanmoins rester réelle et déterminante. Je vous suggère Monsieur Le Président que nous évoquions ce sujet à l'occasion de nos prochaines rencontres. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour en saluer la régularité et l'utilité afin que nous puissions, au travers de ces échanges, utiliser au mieux la base législative et réglementaire qui a été construite pour que le département puisse continuer à œuvrer en cette matière économique.

Deuxième thème que j'évoquerai : la sécurité et l'exercice des libertés avec un mot sur ce qu'évoque le plus souvent la sécurité, d'abord la sécurité publique. Je ne serai pas long, je dirai simplement qu'en 2014 comme la tendance se confirme pour 2015, nous avons des résultats globalement positifs, mais je dirai contrastés malgré tout puisque dans les critères que nous regardons le plus fréquemment, certains vont bien, d'autres moins bien. Ceux qui vont bien : le taux d'élucidation. Nos forces de police et de gendarmerie continuent d'avoir un taux d'élucidation bien plus élevé que la moyenne. Autrement dit, les auteurs d'actes répréhensibles ou criminels sont ici plus qu'ailleurs identifiés et livrés à la justice. Nous avons des atteintes aux biens, cambriolages notamment, qui sont en régression – modeste, mais en régression. Et nous avons hélas des atteintes à l'intégrité physique, les AVIP dans le jargon en sécurité, qui elles au contraire sont en augmentation, et en particulier dans la sphère familiale, et notamment – je ne peux que les évoquer – les violences dites conjugales. Je relève pour terminer sur la sécurité publique, le succès de nos deux zones de sécurité prioritaire, Savigny-le-Temple et Torcy, créées en 2012 et 2013. Tous les efforts qui ont été entrepris, la concentration des efforts nous permettent d'enregistrer des résultats tout à fait satisfaisants. Un mot sur les gens du voyage dans le chapitre sécurité, puisqu'en 2015 comme en 2014, mes collègues sous-Préfets ont pris nombre d'arrêtés mettant en demeure des gens du voyage de quitter des lieux occupés illégalement. Le concours de la force publique a été accordé 37 fois dans le département en 2014, 38 fois en 2015, et nous ne sommes que le 2 octobre. Je dois dire que les collègues sous-Préfets avec la Direction départementale des territoires, avec Yves SCHEINFEIGEL travaillent activement avec les municipalités pour que l'accueil de ces communautés des gens du voyage soit organisé conformément au schéma qui a été arrêté. Dois-je redire que la situation d'une commune au regard de la loi et du schéma départemental continuera d'être déterminante quant à l'action en force qui pourra ou non être menée par la gendarmerie ou la police à l'encontre d'occupants irréguliers. Vous connaissez l'acuité de ce dossier.

Un mot sur la prévention qui continue elle aussi d'être déterminante. Je ne veux pas seulement parler de répression puisque nous avons adopté et validé une stratégie départementale de prévention de la délinquance pour cette période de 2015 à 2017 avec le concours de vos services, Monsieur Le Président, de sorte que nous puissions du mieux

possible prévenir la survenance de ces actes. Prévenir, c'est aussi l'un des mots-clés d'une démarche qui est nouvelle : la prévention de la radicalisation. La prévention de la radicalisation qui est une tâche nouvelle pour la préfecture, mais aussi pour un certain nombre de services qui travaillent avec elle. Plusieurs cellules de veille se réunissent à intervalles réguliers, notamment sous la présidence de mon Directeur de cabinet, comportant l'ensemble des services de gendarmerie et de police. Mais aussi, nous avons une cellule de veille qualifiée de sociale à laquelle vos services, Monsieur Le Président, participent comme la Caisse d'allocations familiales, comme l'Inspection de l'académie, comme la Rose des vents, l'association avec laquelle nous travaillons beaucoup sur ce sujet. Je veux d'ailleurs leur rendre hommage pour leur engagement dans cette tâche nouvelle, difficile, compliquée qui pour l'instant nous vaut plutôt d'ailleurs l'observation de nos collègues des départements voisins et une certaine attention au niveau ministériel puisque nous avons engagé par un co-financement que je souligne la mise en place d'une cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement des familles, les familles concernées, touchées par ce phénomène de radicalisation possible de l'un de leurs membres. Cette cellule est financée par le fonds d'intervention de prévention de la délinquance, fonds d'État, mais aussi un co-financement du département pour soutenir l'opérateur essentiel qu'est la Rose des vents dont j'ai parlé il y a quelques instants. Pour conclure ce paragraphe, un chiffre que nous pouvons méditer ensemble : au moment où je vous parle, en Seine-et-Marne, mes services suivent 180 personnes susceptibles de se radicaliser.

J'en viens à la sécurité civile qui aura été, en 2014 un peu mais en 2015 beaucoup une préoccupation de beaucoup d'entre nous. Je veux simplement citer des noms qui évoqueront bien des choses à beaucoup d'entre nous : Dammartin-en-Goële en janvier, et puis le déraillement de Nangis en juillet. Je veux ici simplement rendre hommage aux forces de l'ordre et aux secours qui m'ont accompagné dans la gestion de ces événements dont le premier, vous le savez forcément, aura été un moment fort et difficile. Un des enjeux, correspondant d'ailleurs à cette ambiance et à cette thématique des enjeux du moment sur lesquels je m'arrête là encore quelques secondes, c'est la sécurité de nos sites SEVESO. À la suite de l'attentat commis le 26 juin dernier contre un établissement SEVESO à Saint-Quentin Fallavier dans l'Isère, à la suite des explosions criminelles sur un site pétrochimique à Berre-l'Étang le 14 juillet dernier, le gouvernement a délivré une instruction aux Préfets, leur demandant de renforcer la sécurité sur l'ensemble des sites SEVESO contre les actes de malveillance. La Seine-et-Marne est forcément très concernée puisqu'elle compte 38 établissements SEVESO, 14 en seuil haut, 24 en seuil bas, soit près de 40 % des établissements SEVESO de la région Île-de-France. J'ai diligenté des inspections qui sont des inspections pluridisciplinaires sur ces sites avec les services de police et de gendarmerie qui ont engagé ces inspections. Un certain nombre ont déjà été réalisées. Elles seront toutes réalisées d'ici la fin de l'année pour faire en sorte que ces sites soient du mieux possible défendus par rapport aux agressions qui pourraient survenir. Enfin, pour conclure mon chapitre sur la sécurité routière, je vous dirai quelques mots de la sécurité routière justement. Pour conclure mon chapitre sur la sécurité. Là, les résultats – c'est simple – ne sont pas bons. Ils ne sont pas bons puisqu'en 2014, nous avons dû déplorer sur les routes Seine-et-marnaises, 82 tués. En 2014, 82 tués sur les routes Seine-et-marnaises. À ce jour, 2 octobre, nous en sommes à 62. J'espère que le ralentissement constaté ces dernières semaines pourra se confirmer, parce que cette mortalité est tout de même 40 à 50 % supérieure à celle des années 2012 et 2013. Elle est la cause... Elle est la conséquence d'un certain nombre de facteurs qui, hélas, sont des leitmotifs de l'insécurité routière : fautes de comportement du conducteur avec perte de contrôle, consommation d'alcool ou de stupéfiants, vitesse excessive ou usage du téléphone portable au volant, qu'il s'agisse du téléphone au sens strict ou qu'il s'agisse de l'écriture de SMS ou de mails en même temps que l'on conduit, ce qui a entraîné

une mortalité particulière. Je ne peux pas citer tel ou tel accident, mais nous avons la quasi-certitude qu'au moins deux des tués, deux des jeunes femmes tuées cette année l'ont probablement été dans les circonstances d'usage des fameux smartphones. Donc, je crois que chacun peut comprendre l'engagement d'une répression plus forte. Sachez que depuis le début de l'année, les verbalisations des forces de police et de gendarmerie, toutes infractions confondues (excès de vitesse, consommation de stup', etc.) ont crû de plus de 30 % en moyenne. Donc la répression est forte, je n'hésite pas à le dire. Sachez aussi qu'avec l'ensemble de ceux qui sont à l'œuvre en matière de sécurité routière, nous nous efforçons de dynamiser les opérations de sensibilisation de prévention. Je citerai celle que nous avons réalisée ensemble le 15 septembre dernier. L'ensemble du corps préfectoral, au même moment, était sur huit points très sensibles du département avec l'appui de la presse, et j'en profite pour la remercier ici pour faire en sorte qu'à la fois nous montrions la puissance de la répression, l'importance de la prévention avec quelques images chocs qui ont marqué et l'implication de nous tous.

Je quitte le chapitre de la sécurité pour arriver à mon troisième et avant-dernier chapitre, celui de la cohésion sociale en évoquant les publics en difficulté qui font l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'État. Je veux évidemment consacrer quelques mots au sujet des migrants qui nous ont beaucoup occupés ces dernières semaines. En effet, devant l'afflux de migrants sans précédent auquel l'Union européenne, et plus particulièrement l'Allemagne, doit faire face, le Président de la République, vous le savez, a décidé que la France prenait sa part de l'effort de solidarité nécessaire et accueillait 30 000 réfugiés. Ces migrants proviennent pour la plupart de Syrie, d'Irak ou encore d'Erythrée et remplissent dans leur grande majorité les critères qui donnent droit à l'asile dans notre pays. Dans notre région, l'Île-de-France, les Préfets de département et les services de l'État chargés de l'urgence sociale ont immédiatement mis en place une organisation dédiée pour permettre l'accueil dans des structures d'hébergement d'urgence de 1 000 premiers réfugiés en provenance d'Allemagne. Une procédure spécifique a été mise en place pour que ces migrants se voient délivrés rapidement un titre de séjour provisoire. Au titre de cet effort de solidarité, la Seine-et-Marne accueille à ce jour – ce sont des chiffres de ce matin, Alain – 83 migrants en provenance d'Allemagne sur un site que vous connaissez, Champagne-sur-Seine, un site qui appartient à l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne. Je souhaite souligner que ce site n'était pas occupé et que les réfugiés ainsi hébergés ne sont pas entrés en concurrence – si vous me permettez cette expression – avec d'autres catégories de public en difficulté. Je le dis également avec force : d'autres sites pourraient être à l'avenir concernés. Tous les réfugiés accueillis à Champagne-sur-Seine ont eu un entretien avec l'OFPRA et devraient très prochainement faire l'objet d'une décision provisoire d'accueil sur notre territoire, décision qui permettra leur départ vers d'autres zones de France et vers un hébergement plus durable de type logement social. Car il ne faut pas oublier qu'indépendamment de ces réfugiés accueillis au titre de l'effort de solidarité se pose au quotidien la question – et tout près de nous, l'accueil en préfecture le sait chaque matin – de l'afflux de demandeurs d'asile dans certaines zones particulièrement tendues, en particulier à Paris.

Je voudrais également dire quelques mots de la question des Roms qui est un enjeu important en Seine-et-Marne. Là encore, le concours de la force publique a été accordé l'an dernier à de nombreuses reprises, 18 fois, et pour 2015, au moment où je vous parle, il a été accordé à 12 reprises. Si concours de la force publique il y a, il y a également un strict respect de l'instruction ministérielle du 26 août 2012 à laquelle, notamment, la Banque européenne d'investissement veille. Instruction qui nous amène à anticiper et à accompagner les opérations d'évacuation de campements illicites pour que les populations concernées bénéficient d'une mise à l'abri lorsqu'elles le souhaitent. Je dirai que d'une manière générale,

pour la Seine-et-Marne, l'action des services de l'État aura été efficace puisque je peux me réjouir qu'en un an le nombre de Roms en campement sauvage et irrégulier installés en Seine-et-Marne a été divisé par deux. Nous sommes aujourd'hui à environ 800 Roms présents dans les différents campements avec quelques communes particulièrement touchées. Je pense en particulier à Champs-sur-Marne.

Il y a enfin, puisque la période hivernale s'avance, s'approche, la question de la mise à l'abri et de la prise en charge des publics à la rue, comme on les appelle. Le dispositif d'hébergement pérenne qui est le nôtre en Seine-et-Marne comporte 1 200 places, hors hôtels. La direction de la cohésion sociale a mis en place un plan d'hivernage qui nous permettra – j'en suis convaincu – de faire face aux événements exceptionnels à la période hivernale qui bientôt commencera, période pendant laquelle nous pourrions éventuellement mobiliser des places d'hébergement supplémentaires ou des renforts exceptionnels si les conditions climatiques s'avèrent particulièrement défavorables pendant une période donnée.

Au titre de la cohésion sociale, je voudrais également évoquer la politique de la ville puisque nous arrivons, Monsieur Le Président, heureusement à la fin de ce parcours de signature de contrats. Nous n'en avons pas moins de quinze à signer en Seine-et-Marne. J'ai signé l'avant-dernier à Montereau lundi. Il en reste donc un et nous en aurons ainsi terminé avec la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une loi qui a apporté des éléments particulièrement novateurs en France et sur notre territoire puisqu'elle a permis de mieux cerner les zones urbaines sensibles au travers d'un critère unique mais ô combien important, celui de la pauvreté. Aujourd'hui, les zones urbaines sensibles sont des zones où les populations sont pauvres. Au travers aussi de la participation des habitants dans le cadre de conseils citoyens qui ont été mis en place, donc, par ce texte législatif. À côté des contrats de ville, je ne peux pas ne pas évoquer la rénovation urbaine. Après le programme national de renouvellement urbain version un, nous entrons dans la version numéro deux avec pas moins de sept villes concernées dans le département. Trois au titre du renouvellement national, les fameux 3 M que nous citons souvent, que je cite souvent, Meaux, Melun et Montereau par ordre alphabétique ; et il y a également quatre opérations d'intérêt régional que le Préfet de région a bien voulu labelliser et qui sont donc également retenues pour faire l'objet d'abondements de crédits de l'ANRU. Il s'agit des quartiers de l'Arche Guédon à Torcy, des deux parcs à Champs-sur-Marne et à Noisiel, et des quartiers de centre-ville de Moissy Cramayel et de Savigny.

J'en arrive à la dernière partie de mon intervention concernant la réforme territoriale, sujet d'actualité s'il en est. Vous le savez, un important processus de rationalisation de la carte de l'intercommunalité est en cours, et pour ne rien vous cacher au quotidien. Je crois que cette réforme territoriale en Île-de-France, il faut toujours commencer par l'inscrire dans la prise en compte de la Métropole qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la métropole Paris petit couronne plus Argenteuil, vous la connaissez aussi bien que moi. À côté de la Métropole, la réforme s'est poursuivie par le dessin d'intercommunalités de poids, au moins de 100 000 a souhaité le législateur, hors dérogation – dérogation dont la ville dans laquelle nous sommes a pu bénéficier. Et c'est à côté de cette réforme qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré. Le schéma régional est en voie d'achèvement. C'est la Commission régionale convoquée par le Préfet de région le 19 octobre qui devrait parachever les décisions déjà prises pour le nord et qui concerne Plaines et monts de France, pour le sud et qui concerne Sénart, et donc très bientôt pour ce que l'on appelle communément Marne-la-Vallée et les cinq intercommunalités qui juridiquement existent encore aujourd'hui et qui à partir du mois de janvier auront nécessairement un autre cadrage institutionnel.

J'en viens au schéma départemental. L'analyse nous permet de dénombrer treize établissements publics de coopération intercommunale sur les quarante que compte

actuellement notre département, avec une population municipale inférieure au seuil des 15 000 habitants arrêté par le législateur. Je dois présenter un projet de schéma à la Commission départemental de coopération intercommunale que je réunirai le 13 octobre prochain. Le schéma devra être arrêté après l'avis des collectivités concernées, de toutes les collectivités concernées, après les débats de la Commission départementale avant le 31 mars 2016, pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour préparer ce nouveau schéma, j'avais d'abord réuni en séminaire, au mois de juin dernier, les services de l'État pour que nous puissions approfondir ensemble notre réflexion au regard de ce que le projet de loi pouvait nous indiquer. Mais j'ai bien entendu aussi, et je continue de le faire, procéder à une large consultation des élus du département. Les sous-Préfets d'arrondissement et moi-même avons rencontré tous les élus qui nous ont fait la demande. J'ai également réuni il y a une semaine les parlementaires, sénateurs et députés de notre département, vous-même, Monsieur Le Président, le Rapporteur général de la Commission de coopération intercommunale, pour une réunion de travail exclusivement consacrée à ce nouveau schéma. De leur côté, les sous-Préfets ont échangé avec tous les présidents d'intercommunalité existants. J'interviens aujourd'hui devant votre Assemblée sur ce thème, comme sur d'autres. Je m'efforcerais de répondre aux questions que vous pourriez me poser. J'interviendrai enfin devant le Congrès des maires dans quelques jours sur ce thème. Tout ceci pour proposer le 13 octobre un projet de schéma le plus intelligent possible, ce qui est pour moi un défi de haut niveau. Je tiens d'abord à rappeler, pour bien cadrer et situer les responsabilités, qu'il reviendra aux membres de la Commission de coopération intercommunale, dont le rôle est ici comme au niveau régional un rôle capital, de retenir la carte définitive à la majorité des deux tiers. La majorité qualifiée des deux tiers, mais une majorité qualifiée qui me semble plus aisée d'atteindre, tout du moins, moins complexe à atteindre que dans le jeu des majorités qualifiées que la Commission régionale peut faire jouer sur un département et la région, voire sur plusieurs départements et la région selon les problèmes qui lui sont soumis. Cette carte départementale est à mon avis essentielle pour votre collectivité, Monsieur Le Président, notamment au regard des compétences qui sont les siennes et les compétences que la loi NOTRe lui confie. La loi NOTRe, on le sait, spécialise les collectivités régionales et départementales, contrairement à la clause de compétences générales qui existait auparavant. S'agissant du département, le Département se trouve résolument tourné vers des compétences sociales, mais il dispose d'une forte capacité à agir au titre de la solidarité territoriale en faveur des intercommunalités, maîtres d'ouvrage de projets. Vous aurez relevé comme moi que les intercommunalités sont devenues compétentes en matière d'eau, en matière d'assainissement, en matière de gestion de déchets, et j'en profite pour le dire, le secteur des déchets est de mon point de vue un secteur économique à part entière. Intercommunalité compétente en matière de tourisme. Le tourisme est une activité importante pour la Seine-et-Marne, comme l'agriculture où le Département peut accompagner la mise en place d'équipements.

Que vous dire de mon projet ? Il sera finalisé la veille de la Commission départementale de coopération intercommunale. Je ne vais pas vous distribuer une carte figurant ce projet, mais vous livrer quelques brèves réflexions au fond. Il me semble qu'il convient d'abord de mettre en perspective la Seine-et-Marne dans son contexte régional. La réalité qui se construit est celle d'un grand Paris à l'est duquel notre département doit s'organiser pour gérer une croissance inéluctable, pour maîtriser notre territoire, pour continuer de peser dans le concert régional. Et donc plutôt que de se borner à faire franchir arithmétiquement le seuil des 15 000 habitants à nos treize communautés, je pense qu'il faut armer notre gouvernance territoriale pour aujourd'hui et pour demain. Ainsi donc sur la frange ouest du département, du nord au sud, il me semble que les trois pôles doivent être renforcés : un premier pôle autour de Meaux, un second pôle autour de Melun, un troisième pôle autour de Fontainebleau. Sur la frange est, en revanche, certaines intercommunalités sont

déjà d'une taille conséquente et les ajustements me semblent pouvoir être plus limités. Voilà les éléments que je souhaitais vous livrer.

Et je terminerai sur le fond de cette réforme territoriale par dire un mot de l'État puisque – cela ne saurait vous échapper – le contexte de réduction des effectifs et des moyens de l'État territorial s'inscrit, n'en doutez pas, dans une stratégie pour renforcer l'efficacité des services publics et contribuer à l'effort de redressement de nos finances publiques. Ces objectifs ont été mis en œuvre sur le département de la Seine-et-Marne par la création de plusieurs plateformes. Je salue l'engagement de mon Secrétaire général à mes côtés dans cette tâche difficile et nécessaire. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'instruction des demandes de naturalisation est départementalisée à la sous-préfecture de Torcy, l'instruction des passeports est également départementalisée à Melun. Trois pôles de compétences supplémentaires sont créés depuis le 1<sup>er</sup> avril : deux pôles d'instruction des demandes de titres de circulation (cartes grises et permis de conduire) à Melun et à Meaux, un pôle d'instruction des missions réglementaires à Provins qui traite depuis le 2 mai toute une série de réglementations concernant notamment les armes, les professions réglementées, les explosifs. Ces réorganisations ne sont pas achevées. J'ai demandé que soit engagée la création d'une plateforme départementale des cartes nationales d'identité à la sous-préfecture de Fontainebleau. Ces « rogalisations » permettront de rationaliser le maillage de notre département, d'adapter les missions de services de l'État tout en conservant notre réseau de sous-préfectures. Me voilà parvenu, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux au terme de ma présentation.

Vous me permettrez pour conclure de rendre hommage à l'ensemble des Agents des services de l'État en Seine-et-Marne pour leur engagement quotidien au service de notre département, au service des Seine-et-Marnais, et plus particulièrement de saluer ici avec reconnaissance l'équipe qui m'entoure, corps préfectoral, Directeurs des services, sur qui je sais pouvoir compter en permanence et qui démontre, je le pense, au quotidien leur engagement, leur savoir-faire au service des autres. Je me tiens maintenant à votre disposition pour tenter de répondre aux questions que vous souhaiteriez me poser.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Le Préfet, pour vos propos, pas forcément rassurant quant au fond mais rassurant quant à la forme par le souhait que nous avons de collaborer et de travailler ensemble, et d'essayer de repositionner ce beau département sur l'échiquier francilien. Et je sais que nous nous y emploierons de concert. Afin de structurer, il y a six questions qui vous sont posées sur différentes thématiques, mais qui sont des thématiques que vous avez abordées. Et je me permettrai de conclure par la dernière question, et je vais demander à Jean-Louis THIERIOT de vous poser la première question qui est sur la thématique économique.

**M. THIERIOT.** Monsieur Le Préfet, comme vous le savez, l'Europe en général, et la France en particulier, subissent aujourd'hui une grave crise économique. Notre pays doit y faire face avec la contrainte supplémentaire de devoir respecter le critère des 3 % maximum de déficit imposé par Bruxelles. Notre gouvernement s'est engagé à résorber son déficit pour revenir à la norme européenne. Pour ce faire, le gouvernement a pris des mesures drastiques d'augmentation des impôts, mais aussi, et pour ce qui nous concerne directement, une baisse sans précédent des dotations aux collectivités locales et territoriales. Pour la Seine-et-Marne, cela représente 23 millions d'euros en moins en 2015, et encore 23 millions en 2016. Pour finir, ce seront 80 millions que le département aura de ressources en moins. Il va être nécessaire de faire des efforts considérables pour équilibrer son budget, et nous devons faire des choix courageux mais indispensables sur les actions relevant des compétences facultatives. En revanche, notre département ne peut agir sur les actions relevant de sa compétence sociale, et notamment sur le RSA. Cette compétence qui a été transférée par l'État est aujourd'hui compensée à moins de 50 %. La situation s'aggrave de jour en jour, le

nombre de bénéficiaires augmentant sans cesse. La crise perdure, la reprise se fait cruellement attendre. Cette année, le département aura ainsi 3,8 % de chômeurs en plus. Les dépenses sociales explosent, les recettes plongent. De nombreuses collectivités seront bientôt dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget. Nous parlons au niveau national de 10 000 à 15 000 communes et d'au moins 5 départements qui risquent de passer sous la tutelle de l'État. Le 19 septembre dernier, les communes ont manifesté pour appeler l'attention sur leur situation difficile. Alors, Monsieur Le Préfet, quelles sont les actions que l'État envisage de mettre en place pour éviter la faillite de nos collectivités, et plus singulièrement des départements ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur Le Préfet.

**M. LE PRÉFET.** Merci, Monsieur Le Président. Vaste sujet que vous évoquez. Celui du contexte économique, je l'ai évoqué déjà dans mon propos. Je maintiens bien évidemment non seulement l'importance et la pertinence des aides qui ont été avancées par l'État. D'abord, au niveau macro-économique, entre le crédit impôt compétitivité emploi et les exonérations de charges sociales, pour l'année 2016 dans le programme de la loi de finances, c'est près de 13 milliards d'euros qui sont restitués à la sphère économique. Je ne citerai que cet exemple-là. Je vous suivrai sur le chômage. Vous avez cité un chiffre qui correspond tout à fait au mien. Il y aura eu une croissance, même si elle s'est fortement ralentie, du nombre de demandeurs d'emploi au cours de l'année écoulée. Ce ralentissement qui s'approche, je l'espère, du sommet devrait – en tout cas, l'INSEE l'a encore confirmé hier – nous amener vers une inversion que nous pourrions voir à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Et de ce point de vue, je crois que la Seine-et-Marne a quelques atouts pour figurer parmi les premiers bénéficiaires de l'inversion.

Sujet à la fois difficile et important s'il en est mais qui est lié au premier – vous avez eu raison, je crois, de traiter les deux – la dépense publique. Je crois que chacun doit regarder l'évolution de l'endettement de notre pays. Nous sommes toujours, là encore, dans une croissance. L'endettement de notre pays s'approche du volume du PIB, du produit intérieur brut. Nous sommes à 96 % du PIB, ce qui représente évidemment un poids important. Pour soulager l'évolution de cette dette, la dépense publique doit se réduire. L'État a commencé et il a ensuite demandé aux collectivités territoriales, aux établissements publics – je pense aux compagnies consulaires – de faire un effort de leur côté. Comment pouvons-nous analyser l'effort demandé aux collectivités territoriales ? Pour 2015 comme pour 2016, ce sont 3,5 milliards d'euros économisés, en quelque sorte, sur les dotations aux collectivités dont vous savez que c'est le deuxième poste du budget de l'État – le premier poste, c'est le remboursement de la dette, le deuxième poste, ce sont les dotations aux collectivités territoriales. Dotations sur lesquelles nous pourrions débattre – j'allais dire – une journée entière, ne serait-ce qu'en s'intéressant à la fameuse DGF, dotation globale de fonctionnement, qui à la fois fait l'objet effectivement des baisses, mais qui devra faire, dans le cadre de la loi de finances 2016, l'objet d'une réforme pour, à la fois la simplifier pour qu'elle soit compréhensible, en particulier par les élus et aussi par les fonctionnaires de préfecture, et pour qu'elle soit plus équitable. Donc la DGF baisse, c'est une certitude. C'est une volonté assumée et affichée par le gouvernement que de faire baisser les dépenses de fonctionnement. Et si nous globalisons la baisse de la DGF, nous avons une équivalence de 1,8 % des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Alors, la Seine-et-Marne, là encore, sur des critères qui méritent d'être revus – je crois que le Comité des finances locales l'a également vu de cette façon... Personne n'arrive plus à comprendre pourquoi le Parisien moyen vaut 1 000 euros de DGF par an quand tel habitant de telle commune – je ne vais pas la citer puisque la ministre, Madame LEBRANCHU nous a cité ces chiffres hier en réunion des Préfets, donc je peux citer ce chiffre-là. En revanche, je ne citerai pas telle ou telle commune, mais il faut retrouver une forme, à la fois d'équilibre et de lisibilité dans

l'allocation de la DGF. Cela ne suffit pas à expliquer la baisse. Encore une fois la baisse, c'est pour vous encourager – je le dis tout net – à dépenser moins en fonctionnement. C'est aussi la raison pour laquelle l'État affiche dans son programme 2016 1 milliard d'euros pour encourager l'investissement des collectivités locales. C'est la raison pour laquelle la DETR, la dotation d'équipements des territoires ruraux, voit son augmentation qui devait être ponctuelle pour 2015 maintenue pour 2016, si le Parlement veut bien l'accepter. En tout cas, c'est ainsi que le projet de loi de finances est préparé. Alors, c'est vrai que cela emporte des difficultés financières pour vous, Département. Je sais les efforts qui doivent être faits pour faire des choix. Mais je pense que c'est... Les grands moments que nous vivons correspondent à ces choix, à cette nécessité de choix. Il faut définir des priorités. C'est, je crois, ce que nous devons essayer de faire ensemble. C'est l'une des raisons pour lesquelles je pense que le dialogue doit demeurer absolument entre nous, puisque nous avons des politiques qui sont liées. Et je crois qu'il serait dramatique de ne pas, *a minima*, se concerter pour faire les choix qu'il est nécessaire de faire dans un tel contexte. Voilà les éléments que je souhaitais vous donner en écho à votre interpellation, Monsieur le Conseiller départemental.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Monsieur Le Préfet. Nous allons aborder le deuxième thème, les routes. Et c'est Sinclair VOURIOT qui vous adresse cette question.

**M. VOURIOT.** Bien, Monsieur Le Préfet, le Département de Seine-et-Marne a fait de considérables efforts pour entretenir et sécuriser les routes départementales depuis le transfert de cette compétence. À ce jour, il n'existe plus aucun point noir sur les routes relevant de notre compétence. Les seuls secteurs reconnus accidentogènes de manière récurrente sont situés sur les routes relevant de la compétence de l'État. Il est donc urgent d'agir de concert pour améliorer cette situation. Le Département, sous la nouvelle mandature, continuera d'assumer cette lourde charge, mais ô combien importante dans un département aussi vaste où l'utilisation de la voiture personnelle pallie le manque de transports collectifs de voyageurs. Aussi, Monsieur Le Préfet, quels sont les projets de l'État en matière d'entretien et de développement du réseau routier relevant de sa compétence, et plus particulièrement en ce qui concerne le barreau A 4-RN 36 ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous avez la parole, Monsieur Le Préfet. J'oublie à chaque fois, je suis pris dans le sujet.

**M. LE PRÉFET.** Merci, Monsieur Le Président. Je préfère que vous me la donniez, je ne veux pas la prendre. Un sujet, là aussi, qui peut – comment dirai-je – être mis en phase avec le sujet précédent. C'est vrai que le chapitre des routes, s'agissant des engagements financiers de l'État, n'est sûrement pas le mieux traité en volume de crédits disponibles. Il me suffit de vous citer les difficultés que nous avons en amont de la COP, la conférence climat toute prochaine, pour faire en sorte que le réseau routier soit – pardonnez-moi d'être très terre à terre – nettoyé. Mais c'est quand même par dizaine de millions d'euros qu'il a fallu mobiliser des fonds pour faire en sorte que le visage de la France, le visage de la région capitale au moment où nous allons accueillir tous les pays du monde soit un petit peu plus sexy que ce qu'il n'était ces derniers mois et ces dernières années, compte tenu... Comment dirai-je ? Je ne vais pas revenir sur les causes de tout cela. Mais c'est vrai qu'il y a un comportement de conducteurs irresponsables, et il y a aussi un comportement de dégradation de l'environnement qui sont à la fois très coûteux et condamnables. Sur l'investissement et l'entretien du réseau routier national en Seine-et-Marne, les opérations sur lesquelles nous nous sommes arc-boutés – et avec le Président de votre Assemblée, il s'y est largement engagé, il y a largement contribué aux inscriptions utiles – je me dois d'être assez satisfait que le carrefour de l'obélisque et la nationale 36 fassent l'objet d'engagements fermes sur la durée du contrat de plan qui s'est engagé cette année. Voilà, de ce côté-là, je pense que nous avons des perspectives positives. En revanche, sur la nationale 4, je doute que nous puissions – vous n'avez pas évoqué ce sujet-là, mais je sais qu'il est cher au cœur et à l'attention de bon

nombre des élus et des usagers de ce département – en tout cas sur le moyen terme, engager de façon déterminante des travaux d'importance. Peut-être arriverons-nous à traiter telle ou telle traversée de façon ponctuelle pour que le court terme soit amélioré, mais ne nous attendons pas à des travaux d'ampleur, hormis l'obélisque et la 36.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Le Préfet. Juste un point sur cette question. Vous savez que nous en débattons souvent ensemble. Je pense qu'il est bon mais pas suffisant de mettre des voitures banalisées qui flashent les automobilistes dans les deux sens, voire des radars fixes, et que parfois, il serait bon de réfléchir à des mesures sur tel ou tel axe très accidentogène et très emprunté surtout, y compris par des poids lourds, par du transit ou autre qui, nous nous apercevons dans les statistiques, sont souvent à l'origine des plus graves accidents. Et là, je pense qu'il y a une réflexion à mener avec vos services, avec les services de la direction générale des routes et autres, et qui pourraient notablement diminuer déjà l'accidentologie grave. Je pense au moins à deux ou trois exemples dans notre département où nous pouvons considérer que l'automobiliste de voiture légère est hyper sanctionné et que le poids lourd ne l'est pas. Et là je pense qu'il y a quelque chose à voir : respect des distances, dépassement abusif et autres. Nous passons à notre troisième thème, qui est – vous l'avez déjà abordé, donc nous allons essayer de le peaufiner – la réforme territoriale. Et c'est Brice RABASTE qui l'évoque.

**M. RABASTE.** Merci Monsieur Le Président. Monsieur Le Préfet, effectivement mon intervention concerne l'inquiétude que nous partageons. Elle concerne l'implication des lois MAPTAM et NOTRe dans notre département, et dont la principale conséquence est le dépeçage de territoires qui sont les plus actifs et attractifs économiquement parlant pour notre département. Le Président du Conseil départemental l'a déjà évoqué devant vous à maintes reprises, et notamment en CRCI et en CDCI, et permettez-moi au nom de mes Collègues de pouvoir intervenir en particulier pour les intercommunalités de la Plaine et Monts de France et Sénart dont la situation est inadmissible. En effet, notre département va être privé de ressources importantes. En revanche, le département gardera à sa charge... restera contraint par des dépenses obligatoires : les routes, le social, les collèges qui sont liés à ces territoires. Alors, même si ces mesures contre lesquelles le Département va exercer des recours en contentieux, ces mesures vont appauvrir le département. Et donc, ma première question consiste à vous demander s'il était prévu que l'État puisse compenser ces ressources perdues. Et enfin, j'en terminerai, même si vous avez partiellement répondu, sur l'avenir des treize EPCI qui sont concernés par le regroupement des 15 000 habitants qui devront fusionner – vous l'avez précisé – au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Néanmoins, permettez-nous en tant qu'élus départementaux d'appeler votre attention sur la très grande inquiétude qui règne dans les conseils de communes qui sont rurales et qui rencontrent de nombreuses difficultés. Effectivement, il est important, et nous y serons vigilants, et nous comptons sur le Président aussi, et sur le Conseil départemental pour être vigilant à ce sujet, pour vraiment que les maires, les élus des EPCI soient vraiment écoutés pour que... Voilà, qu'ils soient consultés sur un regroupement possible, parce que c'est extrêmement important que la volonté des élus qui connaissent bien leur territoire soit écoutée dans les choix qui seront faits par le Préfet. Merci, Monsieur Le Préfet.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bernard, est-ce que c'est une question connexe à ce sujet ? Tu veux la poser maintenant ou après l'intervention de Monsieur Le Préfet ? Merci.

**M. CORNEILLE.** Oui, Monsieur Le Président, je peux intervenir aussitôt. Monsieur Le Préfet, vous avez dit dans votre préambule que notre département avait de nombreux atouts. J'en conviens parfaitement, et vous avez cité l'un d'eux, notamment la présence sur notre territoire de la plateforme aéroportuaire de Roissy. Il est vrai que la moitié de cette plateforme est située en Seine-et-Marne, sur quatre communes, celles de Mauregard, de Mesnil-Amelot, de Mitry-Mory et de Compans. Depuis plusieurs années, le Département, le

Conseil général présidé par Vincent ÉBLÉ précédemment, avait fortement milité pour qu'une action soit conduite, qui prenne véritablement en compte l'importance de cette plateforme pour notre département. Je me souviens qu'en 2011 avait été voté un document dit d'orientation stratégique pour que le grand Roissy qui mettait l'accent sur les actions qu'il faudrait mener pour que, véritablement, la plateforme bénéficie aux habitants de Seine-et-Marne. C'était une bonne chose. Aujourd'hui, avec la réforme territoriale, ce n'est pas cela qui se passe. Si véritablement l'État aurait dû créer une structure – et il n'est pas à moi de déterminer laquelle – qui prenne en compte totalement le grand Roissy, ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. Il y a une partie du territoire qui va faire partie de la Métropole, et une autre qui n'en fera pas partie. Et aujourd'hui, ce que nous observons, c'est que le département va être dépecé – nous parlions de dépeçage – et l'intercommunalité Plaines et Monts de France va être démantelé. Démantelé puisque 17 communes vont être rattachées à deux intercommunalités val-d'oisiennes et 20 autres seront laissées sur le bord de la route, si bien que ces 20 autres ne bénéficieront plus des retombées économiques de l'aéroport. En termes de retombées, elles auront le droit au kérosène et aux décibels, mais pas à autre chose. Donc je pense qu'il y a là véritablement une injustice pour ces 20 communes. Et par rapport au département, je trouve que le processus qui est enclenché n'est pas très cohérent. Cette intercommunalité qui est née il y a peu de temps finalement a trouvé son rythme de croisière, et je pense qu'il faudrait la laisser vivre, et être véritablement Seine-et-marnaise. À ce titre, je dois souligner qu'il y a unanimité de la part des deux conseils, le Conseil général antérieur et le Conseil départemental d'aujourd'hui, puisque les deux présidents successifs méditent pour conserver son intégrité en notre département. Alors, je vous demande Monsieur Le Préfet s'il est encore possible de mettre un terme à ce processus destructeur pour notre département et pour les communes du nord-ouest Seine-et-marnais.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Bernard. Monsieur Le Préfet, sur ce sujet brûlant.

**M. LE PRÉFET.** Merci, Monsieur Le Président. Un sujet que je connais bien. Je l'ai déjà dit, la première intercommunalité à laquelle j'ai rendu visite après mon arrivée dans le département, c'est Plaines et Monts de France. L'histoire est en train de s'écrire. Nous verrons quelle sera la suite donnée aux recours contentieux qui ont été engagés par rapport à la démarche régionale que vous connaissez bien. Pour ma part, Préfet de Seine-et-Marne, je m'attache à tenir le plus grand compte de la situation réelle, concrète et juridique dans laquelle nous sommes aujourd'hui pour faire en sorte que le schéma départemental soit défini en prenant le plus grand compte des intérêts du département. Et bien évidemment, j'intègre la plateforme de Roissy dans cette préoccupation de gestion territoriale. Je n'oublie pas qu'à Saint-Soupplets, on est concerné par le plus d'exposition aux bruits de Roissy. Et Saint-Soupplets, ce n'est pas dans PMF, Plaines et Monts de France. Avec le Préfet de région, j'évoque un sujet qui est un sujet important, celui des opérations d'intérêt national. Vous savez que le Premier ministre a demandé à la fin de l'année dernière que pour mieux cadrer le développement de la Métropole du Grand Paris – on ne va pas parler de la Métropole au sens juridique – de l'agglomération parisienne, les opérations d'intérêt national du type de celles que nous connaissons très bien, nous, à Sénart ou à Marne-la-Vallée, puissent voir le jour. Un certain nombre de lieux ont été identifiés. Pour la Seine-et-Marne, l'hypothèse que j'avais envisagée concernait Melun. Dans la mesure où il n'y a pas de volonté des élus de ce secteur de s'engager dans une démarche de ce type, il n'y en aura pas pour l'instant. En revanche, pour ce que nous appelons communément le grand Roissy, et sans qu'il soit possible de fixer des bornes ou des limites géographiques précises à ce grand Roissy, nous sommes en tout cas à l'échelon régional de l'État comme à l'échelon départemental, d'accord sur le fait qu'il faut avoir une ambition plus forte que celle qui s'est exprimée jusqu'à aujourd'hui sur ce secteur qui est effectivement – vous l'avez dit et je vous rejoins totalement Monsieur RABASTE et vous-même – complètement prometteur en termes de développement et d'aménagement. Je

crois qu'il est impératif que ce qui relève de notre compétence puisse être pris en compte et puisse être, je dirai, embrassé par les autorités départementales. Pour ce qui me concerne, je m'y attache. Plus globalement, pour répondre à Monsieur RABASTE, c'est vrai que sur la préoccupation qu'ont les élus, notamment par rapport au seuil des 15 000, par rapport au devenir de zones qui sont pour la plupart des zones effectivement rurales, je l'ai dit, je le répète, j'ai vraiment le plus grand respect, d'abord, pour le métier... Il faudra que je le dise le 9 octobre au Congrès des maires, Monsieur l'ancien Président de l'Union des maires. J'ai vraiment le plus grand respect pour le métier qui est le leur, qui est difficile et qui recouvre une connaissance de leur territoire qui est souvent extrêmement développée et pointue. Donc je dois tenir le plus grand compte, nous devons tenir le plus grand compte de leur souhait, de leur volonté. Je m'efforce de conjuguer ces souhaits et ces volontés avec une vision – celle que j'ai essayé de développer en quelques mots devant vous – une vision un peu stratégique, un peu d'avenir de notre territoire départemental pour que nous soyons armés. Encore une fois, je considère que la Seine-et-Marne a une place vraiment particulière en Île-de-France.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Le Préfet. Moi, je me permettrai d'y ajouter un élément puisque je suis destinataire d'un nombre croissant de courriers de la part des personnels territoriaux vis-à-vis des problématiques familiales qui pourraient se poser à ce que nous les déplaçons et où ils ne savent pas toujours à quelle sauce ils vont être croqués. Moi je mesure ces difficultés, et qui sont en même temps sources de dépenses et d'aménagements, qui ne sont pas tous à même de pouvoir supporter. Je souhaiterais que nous y apportions une attention toute particulière. Merci. Le quatrième thème, ce sont les migrants, et la question est posée par Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Monsieur Le Préfet, devant l'afflux des réfugiés aux portes de l'Europe, le gouvernement français a décidé d'accueillir un certain nombre d'entre eux. 83 migrants sont déjà arrivés en Seine-et-Marne, notamment à Champagne-sur-Seine. Il était envisagé d'en installer près de 100 sur le territoire de la petite commune de Villeneuve-Saint-Denis qui compte 700 habitants aujourd'hui. Monsieur Christian JACOB, député, Madame Valérie LACROUTE, présidente de l'Union des maires, et notre Président Jean-Jacques BARBAUX ont conjointement signé un communiqué de presse pour s'opposer à cette installation prévue sans orientation préalable du maire de la commune. La décision a été semble-t-il suspendue. Il est absolument nécessaire, pour respecter l'autonomie des collectivités, et plus généralement les élus locaux, que ceux-ci soient informés et consultés préalablement à toute décision. Ils doivent être en mesure de vous entretenir des difficultés que la commune, les habitants et les réfugiés pourraient rencontrer. Enfin, il est aussi important d'appeler notre attention, Monsieur Le Préfet, sur les efforts financiers que les collectivités accueillantes, communes et départements, vont devoir accomplir pour remplir leur obligation à l'égard de cette nouvelle population, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, notamment par la baisse des dotations de l'État. La question est la suivante, Monsieur Le Préfet : quelles sont les actions que l'État va mettre en place pour mettre l'accueil de ces personnes dans de bonnes conditions, et pour soutenir les collectivités notamment dans le contexte francilien où les rapprochements de l'État ne sont visibles qu'auprès de la région ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur Le Préfet.

**M. LE PRÉFET.** Merci Monsieur Le Président. Je vais répondre en deux temps. D'abord, de façon générale sur l'accueil des réfugiés demandeurs d'asile dans notre pays, et ensuite particulièrement le sujet Villeneuve et Champagne que vous avez développé. Je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure, la France s'est engagée pour accueillir 30 000 migrants. Je vous fais grâce des chiffres de l'Union européenne qui ont été bien avancés, et je vous fais grâce des volumes de population concernés par les guerres qui se déroulent actuellement en Syrie et en Irak. C'est quoi 30 000 sur deux ans ? En 2014, la France a enregistré 65 000 demandes d'asile. En cette maison qui est la nôtre, préfecture hôtel du département, tous les

matins, au moins une dizaine de personnes, n'est-ce pas Monsieur le Secrétaire général, se présentent pour demander l'asile. Donc il faut quand même avoir conscience du flux de demande d'asiles qui touche notre pays. Et cela ne date pas de 2014, c'est évidemment bien antérieur. Il faut avoir conscience que sur ces 65 000, dans le contexte habituel si j'ose dire, les populations qui composent ces 65 000, bon an mal an, la France régularise, délivre une carte de réfugiés à environ 20 000 personnes. 20 000 sur ces 65 000. 30 000 sur deux ans, cela touche une population spécifique. Je l'ai dit, il s'agit de migrants pour la plupart syriens, irakiens concernés par les guerres, par des exactions, par des horreurs dont vous voyez tous sinon les images, du moins les relations dans le contexte d'actualité où nous sommes. Sans employer les mots forts que le Président de la République ou le Premier ministre ont employés, je crois que nous sommes tous conscients que l'identité de notre pays va avec sa capacité à accueillir des réfugiés comme ceux qui sont hébergés à Champagne-sur-Seine, que j'ai accueilli un à un à leur descente du car, en provenance d'Allemagne. Quant à l'identification de sites et de lieux où nous pouvons héberger ces personnes, pardonnez-moi d'être... J'espère que mes propos ne seront pas, comment dirai-je, pris comme brutaux, mais il y a des moments où dans un pays, la raison d'État dépasse les contingences locales, et où il faut que s'applique une volonté nationale. La volonté nationale, c'est la volonté d'accueillir. Bien évidemment, je m'efforce en lien avec la préfecture de région à faire en sorte que cet accueil se passe dans les meilleures conditions concrètes, physiques, humaines possibles. Et devant vous, je donne un coup de chapeau à la Croix rouge qui nous épaula, nous État qui finançons, pour accueillir à Champagne-sur-Seine dans des bonnes conditions les migrants qui s'y trouvent. Qui s'y trouvent à durée, je pourrais presque dire, déterminée. J'ai essayé d'expliquer, je le redis ou peut-être je le précise devant vous : nous sommes à Champagne, et peut-être demain à Villeneuve d'ailleurs – pourquoi pas, c'est en tout cas un potentiel qui existe et il y en aura peut-être d'autres en fonction de la répartition des rôles et des géographies. Nous accueillons, nous écoutons, nous nous renseignons – parce que si je vous ai parlé de la radicalisation, c'est aussi parce que nous ne sommes pas naïfs – et nous faisons en sorte que s'ils remplissent les conditions, ces personnes soient rapidement titulaires d'un titre de séjour de réfugiés et puissent ensuite quitter, en l'occurrence, Champagne-sur-Seine pour rejoindre une habitation, une maison, un logement plus durable. En Seine-et-Marne, puisqu'il y a trois semaines, un samedi, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur avaient réuni bon nombre d'élus dont une quinzaine d'élus Seine-et-marnais, je dispose d'offres de logement, à Meaux, à Savigny, à tout endroit. Je dispose d'offres de logements qui permettent d'héberger sur le moyen-terme et sur le long-terme ces demandeurs d'asiles dûment titrés. Il ne s'agit pas seulement de la Seine-et-Marne. La volonté du gouvernement – et je crois qu'elle est vraiment... il est vraiment important de le dire – est de répartir ces 30 000 réfugiés sur l'ensemble du territoire. C'est mon collègue et ami Sylvain Mathieu, délégué interministériel au logement, qui avec moi s'occupait du relogement des sinistrés d'AZF il y a bien longtemps, c'est à lui qu'il revient de répartir sur le territoire national, avec l'appui des collectivités territoriales qui vont bien, avec l'appui des organismes HLM notamment, pour ne citer qu'eux, la mise en place, encore une fois, ou l'hébergement plus durable de ces réfugiés. Donc voilà les éléments un peu factuels, et d'environnement et d'ambiance que je veux vous livrer.

Sur l'aspect financier, vous avez eu raison de dire de façon systémique, le RSA et les départements, Monsieur Le Président, c'est un sacré sujet. C'est un sacré sujet. Avant la Seine-et-Marne, j'étais à la Réunion. Vous savez, le RSA là-bas, c'est encore une pesanteur colossale. Ici aussi, j'en ai parfaitement conscience. C'est un sujet dont le gouvernement est conscient, et je crois que c'est un élément qui entre parfaitement en ligne de compte dans la définition des appuis financiers qui peuvent être donnés aux collectivités en situation difficile. Nous en avons quelques-unes dans le département. Mais s'agissant de l'ouverture des droits

pour ces personnes dont nous parlons, réfugiés, il sera judicieux que l'ouverture de ces droits se fasse sur leur lieu d'habitation, et pas sur leur lieu d'hébergement provisoire. Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter ce matin sur ce sujet qui nous occupe, n'est-ce pas Alain qui est le référent réfugiés pour la Seine-et-Marne, enfin réfugiés au sens de l'accord des 30 000, et qui a beaucoup de boulot à ce sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Le Préfet. Et moi je me permettrai d'ajouter – parce que moi aussi je peux applaudir à l'accueil des migrants, simplement il faut l'organiser au mieux. Et je pense que le pilotage national pour le moment n'est pas un bon pilotage. Je m'en suis exprimé hier en lieu et place de Dominique BUSSEREAU, le Président des départements de France au Sénat, dans le cas de la délégation sénatoriale vis-à-vis des membres du gouvernement en charge de ce dossier et les représentants de toutes les collectivités. Moi, ce que je voudrais dire, c'est que cette problématique – et j'en dis un mot – elle s'articule autour de quatre entrées, celle du nombre, celle du droit, celle des moyens disponibles et celle de la durée du séjour qui pose donc aussi inévitablement la durée de l'instruction des procédures qui actuellement est très longue. Donc il est bien évident... Moi je suis favorable à accueillir ces pauvres gens qui fuient l'oppression et qui fuient la mort. Simplement, nous ne pouvons pas le faire dans n'importe quelles conditions, Monsieur Le Préfet. Et hier, j'ai dit à Monsieur Kléber ARHOUL, le Préfet en charge nommé de l'accueil des migrants que je découvrais d'ailleurs... J'ai pris ses coordonnées parce que je lui ai dit qu'il aurait souvent des coups de fils de ma part pour lui dire que je pense qu'avant d'implanter – je parle des accueils groupés, je ne parle pas, et je dirai un mot tout à l'heure des accueils diffus – il faut qu'il y ait un diagnostic socio-économique du lieu où nous allons implanter ces accueils groupés. Que ce n'est pas la même chose de les mettre dans certains secteurs où il y a du transport, où il y a éventuellement du travail pour ceux qui resteront, parce qu'il y a une partie qui va partir, mais il y a aussi, et on peut l'espérer d'ailleurs, une partie qui va rester. Et que donc les mettre dans des villages de 700 habitants, tout cela parce qu'il y a un lieu d'accueil d'EDF, moi je n'y suis pas forcément favorable, et en plus dans un hameau à distance des transports. C'est pourquoi je m'étais permis de monter au créneau. Enfin, dernier point, je pense qu'il y a une cinquième entrée qui est l'acceptabilité. On ne peut pas mettre des gens comme cela sans qu'ils soient acceptés par la population. Cela suppose donc qu'il y a préalable en amont avec tous les élus, tous les acteurs économiques et associatifs pour que nous puissions les accueillir dans de meilleures conditions. Donc moi je dis que la situation de Seine-et-Marne est encore très particulière – c'est ce que j'ai dit hier au ministre – parce que pourquoi ? Nous sommes 50 % du territoire francilien. Donc il est évident que c'est chez nous que vont se jouer la majeure partie des choses pour des raisons qui s'expliquent. Mais dans le même temps, moi je demande, et je l'ai dit, ce n'est pas – comme l'a dit le Préfet ARHOUL – aux collectivités locales d'aller vers l'État, c'est à l'État de venir vers les collectivités locales. Et là je trouve qu'il faut inverser la démarche. Donc moi je dis en conclusion parce que je suis beaucoup sollicité sur cette thématique, je dis solidarité, oui, humanité oui, mais aussi fermeté et pilotage national, parce que c'est quand même du domaine régalien de l'État.

Nous allons donc passer maintenant au cinquième thème qui est l'agriculture, si je ne me trompe pas, et c'est Olivier LAVENKA qui pose la question.

**M. LAVENKA.** Merci Président. Monsieur Le Préfet, Mesdames et Messieurs les sous-Préfets. Monsieur Le Préfet, vous savez que le Département a impulsé une nouvelle politique agricole depuis quelques mois, une politique agricole ambitieuse qui s'est orientée dans la création d'une plateforme très ambitieuse, une plateforme qui consistera à collecter, à transformer, à conditionner et approvisionner en produits locaux l'ensemble des cantines des 127 collèges publics du département de Seine-et-Marne. L'idée, c'est évidemment de créer une véritable filière agroalimentaire. Donc c'est un projet extrêmement ambitieux pour notre

département. C'est un projet qui se mène en collaboration très très étroite avec la Chambre d'agriculture, naturellement. Ce projet permettra évidemment en premier lieu de valoriser les productions Seine-et-marnaises et également les productions franciliennes. Il permettra de diversifier, le cas échéant, un grand nombre d'exploitations grâce à la contractualisation qui sera offerte à nos paysans pour des durées très longues, d'au moins cinq années. Il permettra enfin, et vous le savez, de soutenir l'élevage Seine-et-marnais qui souffre beaucoup, comme l'élevage national, depuis quelques années. Dans ce contexte plus général, le gouvernement a pris des initiatives depuis quelques semaines de soutien au manger local. Nous y adhérons, et ce projet rentre tout à fait dans cette dynamique. Donc ma question sera extrêmement simple : Monsieur Le Préfet, est-ce que l'État, l'État déconcentré, départemental – je parle sous le contrôle de notre Directeur départemental des territoires – est ce que l'État déconcentré, départemental et régional, est-ce que l'État central soutiendra ce projet très important pour notre département, à la fois dans sa phase d'étude qui va démarrer, et puis dans sa phase opérationnelle. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur Le Préfet.

**M. LE PRÉFET.** La réponse sera très simple, c'est oui, bien sûr. Oui, bien sûr, je crois l'avoir dit dans la liste des quelques atouts que j'ai voulu afficher, même si c'est une évidence pour nous, mais ce n'est pas une évidence pour tout le monde. Et j'ai resitué le contexte francilien. L'agriculture Seine-et-marnaise, c'est un vecteur et un poids économique particulièrement important. Le fait de l'aborder comme vous l'avez fait, comme le Département le fait, comme la Chambre d'agriculture le fait au travers de la question de l'alimentation, je crois que c'est absolument essentiel, et je souhaite vraiment que nous allions dans cette voie. En tout cas, l'État local fera tout ce qu'il peut – Yves SCHENFEIGEL opine du chef, nous sommes complètement en phase là-dessus – pour que cette dynamique qui repose d'ailleurs sur des entrepreneurs de qualité... nous avons des entrepreneurs de qualité. Nous parlons beaucoup de notre production céréalière qui est particulièrement remarquable, et nous avons raison. Mais quelque part nous sommes peut-être l'illustration de ce que pourrait être l'agriculture de demain en France, avec une grande agriculture, ce que nous appelons, ce qu'entre paysans nous appelons la grande culture, mais aussi une agriculture de proximité, avec la livraison de produits laitiers, avec les livraisons de produits végétaux, avec la livraison de produits carnés en proximité. Nous travaillons sur ces deux terrains, et je pense que nous avons raison. Et je pense qu'à long terme probablement l'un aura plus cru que l'autre, mais il faut vraiment marcher sur ces deux jambes de notre agriculture. Monsieur LAVENKA, vous pouvez compter sur la mobilisation de l'État pour vous accompagner dans cette démarche.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Le Préfet. Au risque d'alourdir notre journée, je vais me permettre d'y ajouter une dernière question qui résulte du dernier Conseil des ministres où le projet de loi de finances pour 2016 a été présenté au gouvernement, et parmi celle-ci, une mesure concerne plus particulièrement le Conseil départemental. En effet, dans ce projet de loi qui sera prochainement discuté au Parlement est inscrit à l'article 39 le transfert d'un peu plus de la moitié de la CVAE des départements vers les régions, puisque la part départementale régresserait de 48,5 % à 23,5 %, la part régionale, elle, passant de 25 à 50 % dans le même temps. Je ne vous cache pas, Monsieur Le Préfet, ma colère et mon amertume. Cette question sur le principe servirait à compenser les transferts de compétences opérés par la loi NOTRe du département vers les régions. Pour le seul département de Seine-et-Marne, cet ajustement, si je puis dire, sur la base du produit exprimé pour 2016 de la CVAE du département – 160,2 millions d'euros – ce serait près de 82,6 millions d'euros. Ce montant représente 20 collèges, 30 kilomètres de routes nouvelles ou encore huit années d'entretien des routes départementales. Après les diminutions successives des dotations de l'État à nos collectivités auxquelles s'ajoute la compensation constitutionnelle mais indigente des allocations individuelles de solidarité que les départements assument chaque année un peu

plus, c'est un nouveau coup rude voire fatal porté à notre collectivité. Comment derrière cela ne peut-on pas imaginer que le gouvernement souhaite la disparition pure et simple des départements qu'il n'a pu obtenir constitutionnellement, faute de soutien dans la représentation nationale et qu'il tente aujourd'hui d'asphyxier financièrement. Monsieur Le Préfet, vous le savez puisqu'au quotidien, vous œuvrez à nos côtés en Seine-et-Marne, notre collectivité est auprès des Seine-et-Marnais. C'est une collectivité de proximité, qui a du sens dans son action. Je ne peux avec tous mes collègues ici présents... Nous ne pouvons nous résoudre à voir cette institution mourir de la sorte. Vous le savez, et je vous le répète aujourd'hui solennellement, et je vous remercie d'être à nos côtés, je mettrai tous les moyens en œuvre pour combattre une mesure aussi injuste qu'inéquitable au regard de notre action. Monsieur Le Préfet.

**M. LE PRÉFET.** Merci Monsieur Le Président. C'est un des éléments du projet de loi de finances qui pose évidemment débat. Et j'imagine d'ailleurs que les débats parlementaires seront particulièrement nourris au regard, effectivement, de ce qui est un projet dont on ne peut pas contester, me semble-t-il, que sur le fond – je ne parle pas du volume – il est en harmonie avec ce que le législateur a décidé s'agissant de la répartition des compétences. Autrement dit, un rôle de leadership à la région, s'agissant du développement économique – cela aussi, je l'évoquais tout à l'heure – mais un rôle secondaire qui peut échoir à titre complémentaire aux collectivités, en particulier aux intercommunalités et aux départements dans le cadre, en tout cas, de son rôle de solidarité. Les valeurs absolues que vous avancez sont effectivement très significatives. Je pense qu'il faut que ces valeurs soient agrégées au niveau national, et que peut-être on considère ce qu'elles représentent dans un budget départemental. Notamment – cela c'est un exercice que peut-être vous pourriez faire et dont je pourrais avoir éventuellement l'information – l'investissement économique des départements encore dotés de la compétence générale, en France, est très divers. Certains départements sont très engagés en la matière, d'autres beaucoup moins. Si la CVAE s'applique d'une façon moins différenciée aux uns comme aux autres sans tenir compte du passé, c'est peut-être un peu court. En tout cas, on peut, me semble-t-il, analyser l'insertion de cette mesure dans son environnement en mettant en avant ces chiffres. En tout cas, je me tiens à votre écoute pour informer le ministère de l'Intérieur et le ministère des Finances sur cette situation pour faire en sorte que les conditions dans lesquelles nous évoluons en termes budgétaires et les choix que vous devez faire puissent demeurer – comment dirai-je ? – jouables dans un contexte dont je reconnais qu'il n'est pas facile. Voilà les seuls éléments que je peux vous apporter en écho, mais je suivrai, évidemment, avec vous de façon très attentive les débats et les décisions qui seront prises au niveau national à ce sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je n'en doute pas et je vous en remercie Monsieur Le Préfet. Et je tiens vraiment à vous exprimer au nom de tous nos collègues notre reconnaissance pour votre écoute, pour aussi vos réponses courageuses. Et je voudrais dire tout le plaisir que nous avons eu d'échanger avec vous, et au travers de vous, je voudrais apporter toute ma reconnaissance également pour le travail effectué à vos plus proches collaborateurs, mais aussi à l'ensemble du personnel préfectoral. Merci, Monsieur Le Préfet, merci à tous. Donc nous allons clore cette entrevue, et puis on... Ah, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui, Monsieur Le Président. Je n'avais pas véritablement prévu d'intervenir au sens d'interpellation par question de Monsieur Le Préfet. Je voudrais bien sûr associer les élus du groupe socialiste aux remerciements que vous venez d'exprimer à l'endroit de Monsieur Le Préfet, et au-delà de sa seule personne, en direction de l'ensemble du corps préfectoral et des services de l'État en Seine-et-Marne. C'est un travail considérable qui est réalisé par l'État dans notre territoire jour après jour, et je tenais à le souligner. Bien entendu, je ne peux pas passer totalement sous silence un certain nombre de thématiques qui viennent d'être évoquées et qui suscitent chez nous, pour le moins, quelques désaccords,

quelques visions divergentes de celles qui se sont exprimées ici majoritairement. Sur la situation économique, bien sûr, elle est délicate. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons connu trois années d'activité ralenties, et au-delà nous avons l'obligation de constater une reprise économique qui est à l'œuvre et qui se diffuse dans l'économie. 2015 sera la première année de reprise effective, puisque la croissance s'établira à 1 %, conformément à l'estimation prudente associée à la loi de finances initiale pour 2015. Cette démarche de prévision lucide prévaut également cette année, puisque l'hypothèse de croissance de 1,5 % retenue dans le PLF 2016 est identique au consensus des économistes et des analystes en la matière. Ainsi les effets des politiques conduites se conjuguent à un environnement extérieur favorable pour soutenir la croissance et l'emploi. Les ménages constatent la progression de leur pouvoir d'achat, et leur confiance s'établit en septembre à leur plus haut niveau depuis 2007. Le climat des affaires est au plus haut également depuis quatre ans grâce à un taux de marge des entreprises en net redressement, avec une demande intérieure tout à fait robuste et à des exportations qui accélèrent.

**M. LE PRÉSIDENT.** Un peu de silence, s'il vous plaît. Si vous n'êtes pas d'accord, soyez attentifs.

**M. ÉBLÉ.** Tout cela, ce sont des faits. Il n'est pas question d'exprimer quelques critiques que ce soit, c'est accrédité par des éléments chiffrés qui sont publiés et connus de tous ceux qui veulent bien s'y intéresser. Dans ce contexte, avec des conditions de financement favorables, la reprise se renforce, se diffuse, avec une économie qui recommence à créer des emplois et un investissement qui redémarre. Les engagements pris par le gouvernement ont été tenus, le déficit public pour 2014 a été meilleur qu'attendu, à -3,9 %, grâce à des efforts d'économie mis en œuvre qui sont difficiles à accepter pour tous, mais qui sont partagés. L'évolution des dépenses a été contenue à +0,9 % en valeur, soit un plus bas historique. La baisse des déficits se poursuit : après 3,8 % en 2015, le déficit public atteindra 3,3 % en 2016, avant de repasser sous le seuil de 3 % sans doute à compter de 2017. C'est une conséquence de ce redémarrage de croissance et de la baisse du déficit. La dette publique sera stabilisée à 96,5 % du PIB avant de progressivement refluer. Cette gestion de nos finances publiques permet de mettre en œuvre des engagements qui ont été pris en matière de baisse de prélèvements et des impôts. Ainsi les entreprises bénéficieront comme prévu de baisses de prélèvements d'un montant total de 33 milliards d'euros en 2016, à travers le crédit d'impôt, le pacte de responsabilité et de solidarité, et les mesures prises dans le cadre des plans de soutien à l'investissement et aux TPE/PME. Les impôts des ménages poursuivront également leur baisse engagée dès cette année. Un nouvel allègement d'impôt sur le revenu d'un montant de 2 milliards d'euros bénéficiera en 2016 à 8 millions de ménages, dont 3 millions n'avaient pas été concernés par les précédentes baisses d'impôt sur le revenu. Le gain sera de l'ordre de 200 à 300 euros pour un célibataire, et de 300 à 500 euros pour un couple. En deux ans, c'est 5 milliards d'euros de baisse d'impôts sur le revenu qui ont bénéficié à 12 millions de ménages, soit deux tiers des contribuables. Voilà, c'est donc bien le cœur des classes moyennes qui verra son impôt sur le revenu baisser. Du fait de cette baisse d'impôt, la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale devrait baisser pour la première fois depuis 2009, passant de 44,9 % en 2014 à 44,6 en 2015, et à 44,5 en 2016.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non mais Vincent, on n'est pas là pour un discours de politique générale. Ça va quoi. Je te laisse encore quelques...

**M. ÉBLÉ.** Vous avez longuement évoqué – Jean-Louis THIERIOT l'a fait tout à l'heure – la situation économique. On peut évidemment m'interrompre – rien de plus facile dans les rapports de force qui sont désormais les nôtres – mais vous me permettrez quand même de contester puisque nous faisons quand même ici le point sur l'action de l'État. Vous me permettrez quand même d'évoquer cette réalité parce que le discours de pessimisme ambiant qui est plaisamment relayé, y compris au sein de notre Assemblée, excusez-moi de

vous dire qu'il ne me semble pas servir les intérêts du redressement du pays, et du redressement du territoire. Je voudrais évoquer d'un mot quelques sujets annexes qui ont été traités également, celui des réfugiés que vous me permettez. En effet, nous avons applaudi les propos du préfet évoquant la tradition française. Cette tradition est multiséculaire. Voilà deux siècles désormais, un peu plus que la France a une tradition d'accueil et d'ouverture à la diversité du monde. Et nous sommes un certain nombre à partager évidemment cette orientation. Souhaiter qu'il faille comme vous l'avez souligné, Monsieur Le Président, à juste titre travailler à une réponse territorialisée, bien évidemment oui. Et d'ailleurs, le premier lieu seine-et-marnais concerné qui est Champagne-sur-Seine a fait un travail absolument formidable que je tiens à féliciter ici, parce qu'il me semble que cela n'a pas été suffisamment fait. Je voudrais féliciter le maire et les équipes municipales, les associations et même la population de Champagne-sur-Seine qui a été associée par le maire à l'occasion de réunions publiques d'échanges et de dialogue pour permettre de bonnes conditions locales d'accueil de ces populations de réfugiés à Champagne-sur-Seine. Et les choses se déroulent aussi bien que possible. Je n'ai pas entendu dire qu'il y ait eu des incidents particuliers. C'est une population, d'ailleurs, qui est sans doute plus facile à accueillir que d'autres catégories de population émigrée. Et donc, une fois encore, ne cédon pas à une espèce de tendance de l'époque nourrie d'un xénophobie ambiant que chacun constate. C'est la réalité, cela existe dans notre société.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non... oui, mais enfin, arrêtez. Ne nous moralisez pas.

**M. ÉBLÉ.** Donc je pense qu'il faut que nous nous gardions de céder à cette tendance lourde que chacun constate, et qui se traduit d'ailleurs – vous le savez pertinemment – dans les urnes. Donc je ne voudrais pas que nous courions après je ne sais quelles réussites électorales par des positions calquées sur les postures les plus extrêmes. Sur la question de la réforme territoriale et des intercommunalités, j'ai toujours – et les élus qui travaillaient auprès de moi dans l'ancienne majorité, mais également au sein de notre groupe politique aujourd'hui le savent – été partisan de la dénonciation d'intercommunalités supra-départementales ou à cheval sur une frontière départementale qui ne respecteraient pas un minimum d'équilibre démographique, car alors nous savons la conséquence, une forme de vassalisation, une forme de sujétion du territoire Seine-et-marnais à des décisions politiques qui nous échapperaient. Et dans les situations qui ont été évoquées, en particulier celle du nord du département, nous sommes dans cette situation. C'est la raison pour laquelle j'ai exprimé et je continue à exprimer une hostilité à cette orientation.

**M. LE PRÉSIDENT.** Que vous avez voté.

**M. ÉBLÉ.** En aucune façon. Nous n'avons jamais voté le rattachement de Plaines et Monts de France.

**M. LE PRÉSIDENT.** La loi MAPTAM.

**M. ÉBLÉ.** Non mais la loi MAPTAM ne permet pas cela, parce que précisément – c'est ce que je m'apprêtais à dire – la situation de Plaines et Monts de France, elle n'est pas dans la loi MAPTAM. Elle va bien au-delà, et c'est la raison pour laquelle il faut la contester juridiquement, parce que la loi MAPTAM, elle détermine des agglomérations de 200 000 habitants dès lors que le siège de l'agglomération en question se trouve dans la zone urbaine de Paris, et vous le savez pertinemment. Et ce n'est pas le cas de Plaines et Monts de France. Et l'agglomération de 200 000 qui a été constituée du côté du Val-d'Oise, elle atteint ce seuil démographique qui figure, lui, dans la loi MAPTAM. Donc il n'y a pas nécessité d'y ajouter les communes Seine-et-marnaises. Donc cette décision qui tend à nous être imposée, elle n'est pas dans la loi MAPTAM, et c'est la raison pour laquelle il faut la contester juridiquement. Je tenais à le souligner. Et je pense qu'il est encore temps de gagner cette bataille. Et si nous ne la gagnons pas par la conviction, nous devons la gagner sur le plan juridique. Et il faut que le Préfet l'entende et qui le rapporte à ceux de ses collègues qui ont la responsabilité de suivre ce

dossier puisque sa responsabilité en tant que Préfet de département n'est pas en cause sur ce dossier précisément. Mais par contre, sur la question des intercommunalités à 15 000 habitants, puisque désormais c'est ce qui a été voté également, non plus par la loi MPTAM cette fois-ci, mais par la loi NOTRe dont je rappelle tout de même que dans sa version définitive en Commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale avec les différenciations de majorité que nous connaissons à nos deux Assemblées, ce dispositif a été adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vincent, je vais te demander de raccourcir tes propos.

**M. ÉBLÉ.** Vous venez de parler toute la matinée, vous permettrez quand même à l'opposition de dire quelques mots. Une bonne partie quand même...

**M. LE PRÉSIDENT.** Il s'agit de questions à Monsieur Le Préfet.

**M. ÉBLÉ.** Cette loi NOTRe qui a été longuement évoquée ici – les intercommunalités, Monsieur Le Préfet s'en est exprimé – qui va conduire à faire disparaître les petites intercommunalités en dessous du seuil de 15 000 habitants doit évidemment respecter – je l'ai exprimé devant Monsieur Le Préfet, il s'en souvient parfaitement, à l'occasion du déjeuner qu'il a mentionné il y a quelques instants... Il faut absolument respecter dans toute la mesure du possible la volonté des communes et des territoires. Et moi, je m'inscrirai en opposition à l'égard de mesures qui seraient des mesures d'obligation contrainte. Dès l'instant où les éléments contenus dans la loi, le seuil démographique et la continuité géographique sont respectés, il faudra opter pour les solutions les plus consensuelles, parce qu'il s'agit de marier des territoires et des intercommunalités les uns avec les autres. Et qu'un mariage qui fonctionne, c'est un mariage qui est accepté par les parties au mariage.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est ce que nous avons toujours dit.

**M. ÉBLÉ.** C'est une évidence.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Moi, je constate une chose. Je suis comme Saint Thomas : si la situation était aussi bonne que vous vouliez bien le dire, pourquoi ne pas avoir financé les 17 millions d'euros de RSA jusqu'à la fin de l'année ? Les débats sont clos, merci.

*La séance est suspendue à 11 heures 23 et reprend à 11 heures 34.*



**N 0/00**

**M. LE PRÉSIDENT.** Mes chers collègues, la séance est ouverte. Étant donné la matinée et le décalage qu'il y a eu, mais qui avait son intérêt, je vous informe que la séance sera suspendue à 13 heures pour pouvoir déjeuner, elle reprendra à 14 heures 15. Et en raison d'une inauguration très importante où je dois me rendre, mais aussi un certain nombre d'entre vous, elle sera suspendue à 16 heures 15. Cela veut donc dire que lundi matin où devait se tenir une CP, elle se tiendra, mais elle se tiendra après que nous ayons terminé la séance d'aujourd'hui. Donc je vous sais gré de venir lundi à 9 heures 30 pour terminer cette séance et dans la foulée faire la Commission permanente.

Les absents excusés d'aujourd'hui : Jean-François ONETO, Jean-François PARIGI. Je vous informe du calendrier suivant. La prochaine Commission permanente aura lieu le lundi 5 octobre. La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 20 novembre. Les Commissions techniques se réuniront le lundi 16 novembre à partir de 9 heures 45, et la Commission des finances se réunira le mercredi 18 novembre à 14 heures 30. Je vous rappelle un certain nombre de manifestations – qui ne sont pas là... ce sera après... je crois que je les ai là – : en interne, deux cérémonies des médaillés du travail se tiendront à l'Hôtel du département les 8 et 19 octobre, vous y êtes bien sûr tous cordialement invités. Plusieurs manifestations à destination du public sont aussi prévues : la journée des aidants, le 6 octobre de 8 heures 45 à 17 heures sur différents sites tels que Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie. C'est une journée d'échanges, d'informations et d'animations autour de la notion d'aidant. Les journées d'étude bibliothèque BIP 77 du 8 octobre : toute la journée, organisée par la direction des politiques culturelles en partenariat avec l'association et à destination des bibliothèques, elle se tiendra à la ferme des jeux à Vaux-le-Pesnil. La troisième édition de la ronde à vélo aura lieu le 11 octobre à partir de 10 heures à Fontainebleau. Le départ se fait du centre d'initiation à la forêt, à la Faisanderie. Je rappelle que c'est une ballade familiale avec animation, et il y a deux boucles : une de 11, et une autre de 21 kilomètres. La rencontre annuelle avec les associations d'histoire et de généalogie qui est prévue le 15 octobre : elle réunira les 64 associations concernées pour une journée d'échanges et d'informations organisée par la direction des archives départementales – ce doit être aux archives. Le Département participe aussi à la semaine du goût dans les collèges du 12 au 16 octobre, et vous avez dû recevoir hier un mail à ce sujet. Et enfin, je vous demande une attention toute particulière pour le Congrès des maires le 9 octobre prochain sur le site de la cartonnerie, le même que l'an dernier à Dammarie-les-Lys. Si vous n'êtes pas encore inscrits, il est encore temps.

Comme la matinée est au discours – mais celui-ci, je l'avais prévu pour la rentrée, cette séance de rentrée – je vais vous tenir informé d'un certain nombre d'éléments. Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Directeurs, cette séance de rentrée marque le début d'un nouveau cycle de travail qui, au risque de vous effrayer, s'annonce intense. Intense parce qu'il s'agit à présent, après un temps d'acclimatation et d'évaluation des politiques précédemment menées, d'impulser et d'accélérer la mise en œuvre de politiques que je souhaite ambitieuses et volontaires, en somme au service du développement pérenne de nos territoires. L'intensité à laquelle je fais référence ne peut être qu'exacerbée dans un contexte national pour le moins tendu, et où le désengagement de l'État vis-à-vis de nos collectivités se fait violent. Certes, les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction des déficits publics, mais cela ne doit pas empêcher le gouvernement de mener à bien l'une des missions qui est la sienne : offrir à nos communes, à nos départements, à nos régions les moyens de s'administrer librement. Or aujourd'hui, on nous demande de faire toujours plus avec beaucoup moins. Et je crois d'ailleurs pouvoir dire que la journée de mobilisation contre

la baisse de dotations d'État le 19 septembre dernier, à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé, nous rappelle que nos collectivités, pourtant très souvent, trop souvent maltraitées et dénigrées, ont à cœur d'assurer des services de proximité pour leur population et de garantir la qualité du vivre ensemble. Nous venons d'en parler avec Monsieur Le Préfet, je suis inquiet. Inquiet pour l'avenir de notre collectivité qui visiblement, on peut penser que certains souhaitent la voir disparaître, pour des raisons donc – je ne vais pas y revenir – sur les nouvelles formules liées à la CVAE. Je l'ai dit au Préfet, je suis amer, mais vous le savez, je mettrai dans le combat qui s'annonce toutes mes forces au profit de notre institution, et donc de notre territoire. D'autre part, un cycle de travail qui s'annonce intense parce qu'il convient de donner de la hauteur et de la vision à notre département. En effet, il doit être en mesure d'anticiper, et non de subir, les évolutions et mutations auxquelles il devra faire face. C'est de cette façon que nous donnerons de l'envergure aux projets que nous avons choisi de porter.

Chers Collègues, comme vous le savez, la période estivale a été pour moi l'occasion de sillonner les routes Seine-et-marnaises, allant à la rencontre des Agents du département, des acteurs de la solidarité, des chefs d'entreprise, mais aussi des sites touristiques ou encore des élus. Ces contacts, je les pense essentiels pour être en prise avec les réalités et le quotidien de notre territoire. C'est du moins ce qui guide mon engagement politique à la tête du département. Cette rentrée a également été rythmée par un passage incontournable dans nos collèges et la signature d'un accord entre le Département et la Banque européenne d'investissement qui ont travaillé main dans la main à la réalisation d'un plan pluriannuel de financement de 100 millions d'euros et qui vont dégager un projet d'investissement global de 211 millions d'euros. Voilà une démarche singulière et ambitieuse qui souligne les ambitions de la Seine-et-Marne pour ses collégiens et la qualité des projets éducatifs que nous portons. Je le crois, il nous faut créer et soutenir ces initiatives porteuses de progrès dans nos établissements.

Et puis, l'été comme la rentrée auront été le théâtre de chantiers institutionnels. Je pense tout d'abord à la CRCI du 10 juillet dernier qui entend mettre à mal l'intégrité territoriale de la Seine-et-Marne que l'on veut sans aucune consultation des élus locaux priver de ses richesses économiques. Chers Collègues, je ne peux qu'être sévère au regard du dépeçage insensé de notre département. Mais soyez assurés que je me ferai le relais de nos revendications, et j'y veillerai tout particulièrement lors du Congrès des maires et Présidents d'EPCI du 9 octobre prochain. Force est de constater que ces nouvelles dispositions législatives laissent les territoires et leurs représentants désœuvrés face à une complexification de la mise en œuvre des compétences et à une déconnexion totale avec les enjeux et réalités du terrain. C'est pourquoi je serai attentif à ce qu'aucune décision portant sur la redéfinition des périmètres ne soit prise sans que les élus locaux n'aient été consultés. Oui, cet esprit de concertation, de dialogue, je le souhaite systématique, car l'alliance entre le Département et les collectivités Seine-et-marnaises, c'est la clé du succès de notre territoire, alors pourquoi s'en priver.

Chers Collègues, si mes rencontres sur le terrain m'ont bien conforté dans quelque chose, c'est bien dans la mesure de la lourde tâche qui nous attend. Oui, la Seine-et-Marne est riche de potentiels économiques et humains remarquables, mais elle est affaiblie par une compensation insuffisante de l'État et de ses dépenses sociales, et des impérities budgétaires des anciens gestionnaires de notre institution. Et puis, la Seine-et-Marne est fragilisée par l'état désastreux de ses routes, par une capacité d'autofinancement très faible et par une part fragile dédiée à l'investissement pour l'équipement du territoire et la vitalité de nos entreprises. Plus que tout, je crois qu'il nous faut revisiter les dispositifs existant en mesurant l'impact de nos politiques sur l'attractivité de nos territoires et le cadre de vie de nos citoyens. Car c'est ainsi que nous serons en capacité d'offrir aux Seine-et-Marnais les services plus efficaces, plus adaptés, et que l'utilisation des deniers publics sera jugée plus pertinente. C'est

la bonne gestion de nos ressources, ainsi que la maîtrise de nos dépenses, qui nous permettront à la fois de répondre aux missions de solidarité et de proximité qui incombent au département, et ainsi de porter des investissements moteurs de croissance et d'emploi.

C'est pourquoi, loi NOTRe ou pas, j'insiste sur le fait qu'il est essentiel de remettre l'économie au cœur de notre action pour impulser des dynamiques positives sur notre territoire. Cela passe principalement par un investissement ferme en faveur du réseau routier, par un aménagement équilibré des territoires, mais aussi par une intégration de tous les secteurs d'activité de la Seine-et-Marne dans notre économie, et bien sûr par un réel soutien apporté à nos entreprises. C'est ainsi que nous rendrons le département attractif, compétitif et apte à développer des projets innovants et solidaires territorialement. Je souhaite insister sur l'appui que la majorité départementale attend offrir au monde rural, et à son insertion, ou plutôt sa réinsertion dans la planification territoriale. Quelques actions ont déjà été réalisées, comme la signature le 15 septembre dernier d'une nouvelle convention entre la Chambre d'agriculture et le Département, d'autres suivront comme la création de la direction de l'agriculture au sein d'institutions départementales des études de préfiguration pour une plateforme en circuit de proximité, et un soutien plus affirmé aux zones rurales. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de mener une politique préférentielle voire partielle, de remplacer une forme de partialité par une autre, mais au contraire de rétablir les déséquilibres inhérents à la structure de nos territoires. Vous le savez, l'une de mes priorités de début de mandat est aussi celle de la refonte des politiques contractuelles pour qu'elles soient en mesure de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos collectivités. Certains diront que la refonte de ces politiques ne se fait que trop désirer. À cela, je répondrai que tout vient à point à qui sait attendre, ou de façon plus sérieuse, puisque notre fonction l'exige, que nous avons fait le choix de prendre le recul et le temps nécessaire pour apprécier d'abord l'articulation des dispositifs, mais aussi pour dégager les financements nécessaires. Une politique de qualité n'est pas celle qui se soumet au *diktät* de la communication immédiate, de l'effet d'annonces, mais celle, au contraire, qui a le courage de s'interroger, de consulter, de se projeter. C'est là toute l'exigence de l'exercice. Pour accomplir effacement l'ensemble de ses missions, je veux rappeler que de nombreuses réorganisations ont à ce jour été opérées, et cela depuis cinq mois et demi seulement, et que d'autres viendront. Elles donnent de la lisibilité à notre travail, crée du lien et donne du sens à nos actions.

Je profite de ce moment pour vous informer de ma décision de nommer, à compter du 3 octobre 2015, Jean-Claude LOUCHET à la tête de la direction générale des services, et Christophe DENIOT comme Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement des territoires. Je leur souhaite courage dans la lourde mission qui les attend, mais je sais qu'ils auront à cœur de servir au mieux les intérêts de notre département. De la même manière, je souhaite saluer la prise de fonction de Benoit ALCAIN au poste de Directeur de la DABC en remplacement de Christophe DENIOT. Cette promotion souligne et récompense la qualité de travail réalisée ces dernières années par Benoit au sein de cette direction. Enfin, je tiens à vous présenter Benjamin GUILLIEN, qui est là, qui est donc le nouveau Directeur de la communication, qui saura, j'en suis certain, mettre du cœur à l'ouvrage pour notre beau département, pour sa visibilité. Plus largement, sachez que j'attache du prix à la qualité du travail de notre personnel qui ne peut être qu'encore mieux reconnue avec un décloisonnement plus important de nos politiques et de nos services. Enfin, j'aimerais conclure ce propos en vous parlant de ce qui me guide au quotidien : rendre possible une nouvelle Seine-et-Marne. Une Seine-et-Marne construite sur le dialogue, sur le respect, sur la concertation entre les territoires et entre les générations. Le bureau des collectivités locales, que j'ai souhaité instituer, en est une preuve. Il était très attendu, il est aussi très apprécié dès à présent. Il va renforcer les partenariats et inscrire les collectivités Seine-et-marnaises dans

une stratégie concertée et partagée. Car, j'en suis intimement convaincu, la force de la Seine-et-Marne, c'est la richesse et la diversité de ses territoires.

Chers Collègues, notre avenir est fait de vigilance, de défense, d'efficience. Il est fait de mutualisation, de réorganisation, mais aussi jour après jour d'ambition. Notre avenir est fait de labeur, et je vous remercie de votre énergie, de votre implication. Je n'ai donc plus qu'un seul mot à ajouter : au travail. Je fais mienne la maxime de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». Je vous remercie.

**N 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous avons donc 72 rapports à examiner lors de cette séance qui va donc s'étaler sur deux journées. Nous allons donc passer au rapport 0/01 qui est l'adoption du procès-verbal de la séance, qui était le 26 juin 2015. Est-ce qu'il y aurait eu des erreurs, ou des compléments, ou des choses à corriger ? Vous en avez eu connaissance, j'espère. Donc est-ce que nous pouvons passer à son adoption ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien, ce procès-verbal est adopté, et je vous en remercie.

**N 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous pouvons donc passer au 0/02. En vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande donc de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 2 juin au 8 septembre 2015. Y a-t-il des objections ? Non. Merci, elles sont adoptées.

**N 0/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Quant aux marchés publics, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés en mai, juin et juillet 2015. Y a-t-il des objections ? Non. Donc on peut considérer qu'ils sont adoptés.

**N 0/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous revenons à la désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein de divers organismes. Suppression de la désignation ARR, car nous devons délibérer avant de désigner. Alors là, il faut m'expliquer. Bah écoutez, il faut que quelqu'un prenne la parole là-dessus parce que moi je ne suis pas capable, et j'avoue que ça commence à me... voilà. Alors ? Sophie, vous avez la parole.

**Mme PIEDELOUP.** Cette désignation a été demandée il y a quelques semaines, mais l'administration s'est rendu compte qu'aucune délibération précédemment n'avait été adoptée pour que le Département soit formellement membre de cette association.

**M. LE PRÉSIDENT.** La suppression de la désignation relative à l'EHPAD du Châtelet-en-Brie, car l'établissement a fusionné avec le centre hospitalier de Montereau, même motif. Donc il y a de cela de délibérer aujourd'hui. Y a-t-il des votes contre ? Oui, pardon Marianne, allez-y.

**Mme MARGATÉ.** Oui, je souhaitais intervenir concernant le point, enfin la désignation d'une Commission de suivi des sites de Mitry-Mory et Compans. Il est proposé que ce soit Monsieur VANDERBISE qui soit titulaire pour le Département de cette Commission de suivi. Il s'agit de la zone industrielle Mitry-Compans sur le territoire du canton de Mitry-Mory avec sept établissements SEVESO dont trois seuils hauts. Donc, pour ma part, je propose ma candidature. Nous sommes dans le cœur du secteur de Mitry-Mory, et il me semble qu'elle est tout à fait légitime. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Est-ce que Xavier veut répondre ? Tu es toujours candidat ? Donc nous allons soumettre au vote. Il y a donc deux... Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Jean-Jacques, de façon plus globale, nous avons également quelques interrogations sur des désignations. Nous sommes toujours dans la nécessité de décider s'il s'agit du fait majoritaire qui s'impose ou si une représentation territoriale est plus pertinente, comme par exemple elle a prévalu pour les Conseils d'administration de collèges. Et donc, nous, nous avons des interrogations, soit que nous revendiquions deux postes sur un certain nombre de désignations, titulaire et suppléant, soit que nous envisagions également un partage des responsabilités entre le poste de titulaire et le poste de suppléant. Il en est par exemple ainsi de l'Institut universitaire technologique de Sénart pour lequel nous souhaiterions pouvoir désigner Virginie THOBOR sur l'un des deux postes ; il en est de même pour Les Sinopies, un centre de formation qui est à Roissy-en-Brie, où nous n'avons qu'un représentant titulaire : nous proposerions la candidature de Smaïl DJEBARA ; pour le lycée public agricole Bougainville de Brie-Comte-Robert, un seul représentant du département, nous souhaiterions que ce soit Jean LAVIOLETTE ; à l'Université de Paris-Est-Marne-la-Vallée, la Commission de la recherche où vous proposez Valérie POTTIEZ-HUSSON en titulaire et Martine BULLOT en suppléante, nous souhaiterions que Julie GOBERT puisse figurer dans notre représentation et nous nous interrogeons sur le point de savoir s'il ne serait pas pertinent que notre Collègue, Vice-Présidente en charge, puisse assurer cette représentation même en titulaire. Nous avons une interrogation sur la Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes-Émerainville, puisque ces deux communes sont sur des cantons détenus par l'opposition. Nous proposons Smaïl DJEBARA en titulaire, et Julie GOBERT en suppléante. Nous nous interrogeons sur, également, une place qui serait possible de faire à l'opposition dans la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants où il y a trois titulaires : une place pour Monique DELESSARD nous conviendrait volontiers. Le foyer de l'enfance de Luzancy, il me semblait que les désignations avaient déjà été faites, donc je m'interrogeais sur le fait que cela figure dans les délibérations. Pour la Maison de l'emploi et de la formation du nord-ouest Seine-et-marnais, qui concerne le territoire de Marne-la-Vallée où nous avons encore quelque

influence, nous souhaiterions un siège sur les trois. Et enfin, pour Seine-et-Marne Emploi Handicap où vous indiquez le nom de Monique DELESSARD, il nous semblait que cette désignation avait également déjà été actée. Voilà nos questions en ce qui concerne le groupe socialiste.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, je pense vous répondre de la façon suivante, et je m'inspire de la séance publique du 15 avril 2011, où les propos du Président à cette séance étaient les suivants : « il appartient à notre Assemblée et à sa majorité d'apprécier au cas par cas – je cite – si la représentation privilégiée doit être territorialisée, ou si les enjeux de l'organisme concerné justifient une représentation liée à la majorité politique de l'Assemblée et à son exécutif ». Et je continue : « Il nous appartient d'apprécier si la question qui prime, c'est la représentation territoriale ou politique. Nous avons des divergentes d'analyse sur ce plan, dont acte. Je n'ai pas vérifié... Nous considérons que la représentation politique est pertinente. Elle correspond à une logique. La représentation territoriale ne fait pas tout. Nous siégeons au titre d'une légitimité territoriale, dans une Assemblée à l'intérieur dans laquelle se dégage une logique majoritaire ». Donc voilà, je lis tes propos. Donc ces propos, moi, je les retranscris aujourd'hui, et je dis que nous sommes dans une logique majoritaire. Et donc si vous voulez que dans la suite de ce qui se faisait précédemment... si vous voulez que nous soumettions au vote, ce qui est le règlement, nous soumettons au cas par cas au vote. Voilà la réponse que je fournis.

**M. ÉBLÉ.** Votre réponse ou le vote produira le même résultat. Donc je ne demande pas un vote formel. J'entends votre réponse. Ce que vous rappelez de mon propos de l'époque, je l'ai redit au début de mon intervention à l'instant même. Il y a effectivement à apprécier selon que l'on fait privilégier la représentation politique ou la représentation territoriale. Mais comme il n'y a pas de travail préalable à notre séance sur ces questions, que ces questions ne sont examinées dans aucune Commission technique, et que nous n'avons pas été interrogés sur le point de savoir si cela nous convenait, vous comprendrez qu'ici même, j'exprime un certain nombre de revendications. Vous nous dites pas question, circulez, il n'y a rien à voir, dont acte. Vous prenez votre responsabilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce n'est pas : circulez, il n'y a rien à voir, c'est que nous avons apprécié préalablement.

**M. ÉBLÉ.** Mais il fallait quand même que j'exprime notre revendication, pour que vous confirmiez que vous décidez la représentation politique. Nous, je vous indique que nous aurions souhaité pouvoir assurer la représentation du Département dans les instances qui ont été mentionnées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous l'avons souhaité en son temps. Merci Vincent. Voulez-vous que nous procédions au vote de chaque... Vincent ? Non. Mais je comprends les propos. Qui veut prendre la parole ? Madame RECIO ?

**M. ÉBLÉ.** C'est pareil pour Marianne MARGATÉ dans sa demande ? C'est la même réponse ?

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est la même chose.

**M. ÉBLÉ.** Et pour Geneviève SERT ? Parce que là, c'est juste une suggestion que nous faisons d'une représentation de la majorité par l'exécutif. Parce c'est important quand même. L'Université de Marne-la-Vallée, c'est... Il ne faudrait pas...

**M. LE PRÉSIDENT.** Geneviève SERT souhaite prendre cette position. Geneviève, prends la parole.

**Mme SERT.** Je veux bien être titulaire, à condition que – je crois que c'est Valérie qui avait pris ce poste – tu l'acceptes. Ça ne t'ennuie pas ? OK, donc je prends. Je suis d'accord, c'est un poste important.

**M. ÉBLÉ.** Il y a deux ou trois endroits où notre représentation institutionnelle passe aussi par une représentation par l'exécutif. Ce n'est pas les qualités personnelles de Valérie,

bien sûr, qui sont en cause en la matière. Je le lui dis, et elle le sait. Mais il y a une représentation institutionnelle. De la même façon, Monsieur Le Président, vous avez fait le choix, comme je l'avais fait moi-même, de nous représenter au STIF, parce que le fait que cela soit le Président de l'institution donne du poids à la parole, et il en est de même pour les Vice-Présidents. Et donc il ne faut pas mésestimer les enjeux, évidemment, du développement universitaire. Ils sont essentiels dans nos territoires.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous rappelle simplement – parce qu'on vient de me le donner – que nous vous avons proposé un siège pour quatre EHPAD, la maison de retraite de Tournan, la maison de retraite de Crécy, de Mormant et de Dormelles.

**M. ÉBLÉ.** Oui, mais là, il n'y a pas de logique territoriale Monsieur Le Président. Pour nous, il n'y a pas de logique territoriale, c'est loin de nos bases, donc cela n'a guère de sens. Donc nous avons décliné cette proposition.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc nous entérinons... Isabelle RECIO.

**Mme RECIO.** Oui, merci Monsieur Le Président. C'était juste pour dire qu'il y avait juste une petite inversion au niveau de la santé. Nous avons marqué Madame RUCHETON, et c'est Madame RECIO. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous corrigerons. Donc nous procédons au vote. Je pense le connaître. Y a-t-il donc des oppositions ? Je pense. Je pense, cela me paraît logique. Des abstentions ? Donc voilà, le 0/04 est voté.

**Mme SERT.** Président, il y a un problème par rapport à l'UPEM, parce qu'en fait je suis déjà siégeant à ta place.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc, il faut laisser Valérie. Moi, je vais vous dire franchement, j'aimerais bien quand même que ces choses soient définitivement acquises. Donc alors, de Geneviève, on passe à Valérie. On revient à Valérie.

**N 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/01, qui est donc la signature d'une convention pour la constitution d'un groupement de commandes, et c'est Olivier LAVENKA qui vous le présente.

**M. LAVENKA.** Merci Président, je serai très court puisque nous avons évoqué le sujet avec Monsieur Le Préfet dans la partie liminaire de cette séance. Vous avez noté que c'est un projet très ambitieux qui impose donc une étude de préfiguration et de faisabilité en matière technique et économique, une étude très fine qui sera réalisée par un prestataire choisi dans le cadre d'une consultation, naturellement. Cette étude sera portée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Chambre d'agriculture. La Chambre d'agriculture, lors de sa session de bureau du 8 septembre, de mémoire, dernier a acté l'accompagnement de ce projet en collaboration avec le département. La participation de la Chambre d'agriculture a été fixée à 20 % dans la limite d'un plafond de 25 000 euros à l'ensemble des coûts définitifs de cette étude. Vous avez en annexe de la délibération qui vous est proposée le groupement de commandes dans toutes ses dimensions. Je voudrais juste insister sur deux points. Naturellement, compte tenu du poids du département, le Département sera coordonnateur de ce groupement de commandes, c'est une évidence, premier point. Deuxième point, un point de calendrier, l'avis de publicité, puisque nous avons travaillé en temps masqué sur ce projet important, sera délivré dans les tout prochains jours. Nous pouvons espérer choisir le prestataire à la fin du mois de novembre, et nous aurons un rendu définitif de l'étude au printemps prochain. Un dernier point, si vous me permettez, puisque cela n'apparaît pas dans le projet de délibération, et que le Préfet nous a rassurés en la matière, nous vous demandons d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'État pour la réalisation de cette étude. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Olivier. Des questions sur ce mémoire ? Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui, Monsieur Le Président. L'initiative me paraît tout à fait positive, nous la soutenons dans son principe. En Commission des finances, j'ai demandé si le cahier des charges, qui évidemment est nécessaire pour engager cette consultation, était prêt. On m'a dit oui. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'en obtenir un exemplaire, parce que ce sujet est technique, et la qualité du rendu de l'étude, la pertinence de l'étude tient en partie – pas exclusivement mais en partie – dans la précision de la commande. Donc pouvons-nous avoir communication de ce cahier des charges pour cette étude. J'aurais souhaité l'obtenir.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je passe la parole à Jean-Claude LOUCHET.

**M. LOUCHET.** Oui, à ce stade, nous sommes encore dans la préparation du dossier. Bien évidemment, dès lors qu'il sera transmis à la Commission d'appels d'offres, à ce titre-là, l'ensemble des documents seront communicables.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres questions ? Non, il est évident que nous vous le communiquerons.

**M. LAVENKA.** D'autant que l'avis de publicité sera... Président, l'avis de publicité sera déposé tout prochainement, donc je pense qu'il n'y a pas de difficultés à communiquer le cahier des charges.

**M. LE PRÉSIDENT.** Au contraire. D'autres questions ? Sinon nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Écoutez, je vous remercie, c'est un vote à l'unanimité. Ce 1/01 est adopté. 1/02, il s'agit d'évolution des dispositifs départementaux, et c'est toujours Olivier LAVENKA qui vous les présente.

**M. ÉBLÉ.** Monsieur Le Président, vous n'avez pas mentionné que ce rapport 1/01 faisait l'objet d'un amendement qui vient compléter le dispositif, de façon à solliciter les subventions et de vous autoriser à candidater à d'éventuels appels à projets du ministère de la

Culture et de la région Île-de-France relatifs aux circuits agricoles de proximité. Cela complète la délibération. Nous l'avons vu en Commission.

**M. LAVENKA.** Cela a été signalé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, il est proposé de compléter la délibération de manière à autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter toute subvention relative au projet de plateforme Seine-et-marnaise d'approvisionnement des collèges et de la restauration collective en produits agricoles locaux, et à candidater aux appels à projets de l'État et de la région Île-de-France. Voilà, donc nous considérons que cela est voté avec avis favorable des Commissions.

**N 1/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Évolution des dispositifs départementaux d'aide aux investissements environnementaux et aux mesures de biodiversité. Olivier.

**M. LAVENKA.** Président, si vous permettez, Isoline était rapporteur en Commission, donc je peux dire un mot évidemment mais...

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est Isoline, c'est moi qui me trompe, je me réfère au truc précédent. Toutes mes excuses, Chère Isoline.

**Mme MILLOT.** Merci Président, il n'y a pas de mal. Conformément aux nouvelles orientations en matière d'agriculture, les adaptations de l'intervention départementale sont proposées concernant les dispositifs départementaux d'aide aux investissements environnementaux et aux mesures agroenvironnementales et climatiques pour la biodiversité. Le Département recentre donc ses financements sur les aides les plus demandés par les agriculteurs : les aménagements des aires de remplissage des pulvérisateurs, les achats de bineuse, de matériel de précision ; et finance les bonifications pour les jeunes agriculteurs, les projets collectifs, les exploitations en agriculture biologique et les exploitations engagées dans des mesures agroenvironnementales. De plus ce rapport propose l'arrêt des financements des MAE (mesures agroenvironnementales eau) pour pouvoir aider la Chambre d'agriculture à développer le conseil technique renforcé auprès des agriculteurs. Enfin, les MAE biodiversité sont renforcées avec un nouveau territoire dans lequel les agriculteurs pourront demander une MAE biodiversité – il s'agit de Marne-et-Gondoire – et avec une aide possible pour l'entretien des bandes refuges sur prairies, ce qui porte d'ailleurs le nombre de territoires à six. Je ne reviens pas sur le dispositif en lui-même. Vous trouverez également joint à ce rapport en page 5 le détail des différentes exploitations qui ont bénéficié de subventions sur des différents matériels précisés également. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Je pense qu'il doit y avoir des questions sur ce mémoire. C'est Marianne.

**Mme MARGATÉ.** Bénéficiaire d'une eau potable de bonne qualité, tel est le souhait légitime de nos concitoyens Seine-et-Marnais. Pour autant, nous savons que ce n'est pas encore le cas. En 2014, près de 100 communes délivraient une eau non conforme, ce qui concernait 85 000 Seine-et-Marnais. Il est donc incompréhensible que le Département se désengage sur cette question aussi fondamentale, car les MAEC eau sont un des outils à la disposition des exploitants souhaitant s'engager pour la protection de la ressource en eau. Elle vise à réduire l'impact environnemental des pratiques agricoles parfois intensives, parfois polluantes, notamment sur les aires d'alimentation de captage. Par arrêté d'août 2015, le Conseil régional a retenu un certain nombre de territoires. Il maintient donc son engagement malgré ce qui nous a été dit en Commission des finances. Pour ce qui concerne la Seine-et-Marne, il s'agit de quatre aires d'alimentation de captage Ancoeur Nangis, La Voulzie, Hondevilliers, Villemer-Villeron, et deux autres territoires, le Gâtinais et la fosse de Melun, soit un total de 120 communes concernées. Je me suis d'ailleurs entretenue avec le maire de Nangis à ce propos, qui m'a confirmé que le MAEC eau était en cours de signature pour un montant de 300 000 euros. Alors que le Département était engagé jusqu'en 2020 pour accompagner les agriculteurs dans la réduction d'utilisation des pesticides, alors que ces territoires sont vulnérables et présentent des dégradations de la qualité des eaux en ce qui concerne les nitrates et les pesticides, le département choisit de se retirer. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux et de santé publique qui s'imposent à nous. Nous le regrettons fortement, et donc nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je crois qu'il est important, effectivement, de donner des éclairages sur ces dispositifs et leurs évolutions, ce qui permet de tempérer certains propos. Et je donne donc la parole à Olivier LAVENKA.

**M. LAVENKA.** Merci Président. Pour répondre tout à fait précisément sur cet enjeu des MAE eau, c'est un dispositif, vous le savez, qui a été mis en place par le Conseil départemental – Conseil général en son temps en 2007. Sur la période 2007-2012, un peu moins d'une centaine d'agriculteurs – 95 très exactement – se sont engagés dans le dispositif. Vous savez aussi tout à fait précisément que depuis 2012, seuls 50 % des agriculteurs qui s'étaient engagés dans le premier quinquennat d'application de cette mesure se sont réengagés. Et vous savez surtout que depuis 2012, un seul nouvel agriculteur s'est engagé dans le dispositif. Un seul depuis 2012. Ce qui veut dire que de toute façon, le dispositif sur lequel était engagé le Conseil départemental depuis 2007 allait s'éteindre en 2018 de sa belle mort. Cela, c'est le premier élément. Deuxième élément : vous dites que la région continue à financer les MAE eau, oui ; une des MAE eau, mais pas toutes. Il y en a deux : il y a une MAE eau 30/35 – je ne veux pas être trop technique – et une MAE eau 40/50. La MAE eau 30/35, la région l'a abandonnée, et l'Agence de l'eau l'a abandonnée. Et c'est la MAE sur laquelle le département était engagé. Donc c'est tout à fait logique que nous nous désengagions d'une action qui n'a pas marché, dans laquelle depuis 2012 un seul paysan s'est engagé. Donc c'est vraiment la logique naturelle, la décision qui a été prise par le Conseil départemental. Et par ailleurs, Isoline l'a souligné, sur la MAE biodiversité qui elle marche parfaitement, le département va s'engager sur un nouveau territoire – Marne-et-Gondoire pour être tout à fait précis. Donc ce qui marche, nous continuons à le soutenir, et ce qui ne marche pas, hé bien tout simplement, nous l'abandonnons.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres prises de parole ? Donc nous allons passer au vote, conformément à ce que vous avez dit. Y a-t-il donc des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien, ce mémoire est adopté, avec – j'ai oublié – l'avis conforme de la Commission des finances – c'est Jean-Louis.

**M. THIERIOT.** Président, avis conforme de la Commission, absolument.

**N 1/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 1/03, c'est l'ATD, dans le domaine de l'assainissement des milieux aquatiques, et c'est Isoline qui nous le rapporte, MILLOT.

**Mme MILLOT.** Oui, merci. Ce rapport présente le bilan d'activité 2014 de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau. Il s'agit de répertorier l'ensemble des prestations que le service du Département a apporté aux collectivités et a signé une convention d'ATD dans le domaine de l'assainissement des rivières et de la protection de la ressource en eau. Les collectivités ont contribué financièrement à ces prestations à hauteur de 29 125 euros et l'Agence de l'eau a contribué au fonctionnement des services départementaux, y compris aux salaires, pour un montant de 351 230 euros. Enfin, le rapport propose quelques perspectives pour l'année 2015. La délibération ne consiste pas en une décision mais prend acte de ce bilan. Vous avez tout le détail, avec le rapport du bilan d'activité. Je vais vous en faire un rapide résumé. Il s'agit des détails des services des cours d'eau et des opérations. Donc l'assistance technique départementale est en place dans le département au niveau de l'assainissement et des milieux aquatiques depuis les années 1970, et s'appliquait sur l'ensemble des communes du département. Depuis la parution du décret de 2007, elle est désormais beaucoup plus encadrée et se limite globalement aux communes et aux EPCI ruraux. Les collectivités éligibles peuvent bénéficier d'une assistance très large correspondant à une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage désormais dans quatre domaines : l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable. Ces collectivités peuvent, si elles le souhaitent, passer une convention d'une durée de cinq ans avec le département sur tout ou partie des domaines, avec une rémunération modeste basée sur la population DGF. Concrètement, il y avait fin 2014 136 conventions en assainissement collectif, 47 conventions en assainissement non collectif, 17 conventions au niveau des milieux aquatiques – les syndicats de rivière, 18 conventions pour la protection de la ressource, et concernant les diagnostics de réseaux d'eau potable. La majeure partie de ces conventions a été renouvelée fin 2014, début 2015. Dans ce bilan, il y a également un bilan sur le financement des dépenses qui a donc été saturé en 2014 par deux origines : la contribution des collectivités pour un montant de 29 125 euros, et la subvention de l'Agence de l'eau pour les frais de personnel, de gestion et d'analyse, pour un montant de 351 230 euros. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne semble pas. Je sou mets donc au vote. Avis de la Commission.

**Mme FONTBONNE.** Avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est Anne-Laure. Avis conforme, donc vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, je vous remercie.

**N 1/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce sont des projets de contrats ruraux, et c'est Nolwenn LE BOUTER qui nous le présente.

**Mme LE BOUTER.** Alors, il s'agit ici de neuf projets de contrats ruraux qui concernent les communes de Sognolles-en-Montois, le Plessis-Feu-Aussoux, Chevru, Sancy-lès-Provins, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Soisy-Bouy, Misy-sur-Yonne, Saint-Sauveur-lès-Bray et Vimpelles, issues de quatre cantons pour différents travaux d'aménagement de voirie, d'aménagement d'espace devant les mairies, de réfection de bâtiments patrimoniaux pour des montants maximums à 125 000 euros. Vous pourrez constater dans le rapport que nous avons deux montants beaucoup plus faibles que les autres qui correspondent à des quatrièmes contrats, ce qui explique que le Département ne prend en charge que les travaux d'accessibilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des prises de parole sur cette thématique ? Vous voyez les efforts que nous faisons sur 14... il y en a 12, c'est cela ? 9. Nous passons au vote, y a-t-il des votes contre ? Ah pardon, Brice.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme, j'oublie à chaque fois. Mais comme je vois conforme, je ne demande pas. En fait, il faut que je demande. Merci. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien, ce projet est adopté et je m'en réjouis pour toutes les communes qui pourront en bénéficier.

**N 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/05 : fonds départemental d'attractivité. Isoline MILLOT, toujours.

**Mme MILLOT.** Merci, Président. Il s'agit là dans ce rapport de réaliser une modification du règlement du fonds départemental d'attractivité. Le Département a initié en 2010 un dispositif de soutien aux projets d'immobilier d'entreprises, et plus largement d'équipements structurants favorisant l'attractivité du territoire. Le fonds attractivité a depuis évolué afin de s'adapter au mieux aux besoins du territoire et des entreprises. Aujourd'hui, toujours dans le but de développer l'attractivité des territoires Seine-et-marnais, il apparaît nécessaire de modifier ce règlement en ce qui concerne les opérations d'aménagement foncier ou immobilier nécessaire à l'implantation d'entreprise. Je vous fais lecture des modifications : le soutien financier départemental peut concerner les dépenses liées aux études et aux travaux, ainsi que les opérations d'aménagement foncier ou immobilier nécessaires à la réalisation des projets éligibles. Les opérations d'aménagement foncier ou immobilier nécessaires à la réalisation des projets éligibles feront l'objet d'un soutien financier plafonné à 200 000 euros. C'est la modification apportée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, en fait, cette modification vise à permettre l'opération qui va suivre.

**Mme MILLOT.** Prochain rapport, c'est cela.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole ? Parce qu'en fait, c'est nécessité par cela. Non ? On peut soumettre... Alors, avis conforme de la Commission des finances, c'est Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Tout à fait, Monsieur Le Président, vous avez tout dit.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Céline. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, hé bien, ce mémoire est adopté.

## **N 1/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Et donc dans la foulée, nous faisons le 1/06 qui est un projet de convention, et c'est Isoline toujours qui nous la présente.

**Mme MILLOT.** Merci Président. Il s'agit d'un projet de convention visant à formaliser la participation financière du Département au projet d'aménagement de la ZAC de Darvault sur le canton de Nemours, au profit d'Aménagement 77. Ce rapport fait suite à un déblocage d'une situation qui est en place depuis plusieurs années et qui fait au précédent rapport, effectivement. Depuis 2005, Aménagement 77 porte l'aménagement de la ZAC de la Pierre levée à Darvault, par convention avec la commune. Dans ce cadre, le Département s'est porté garant d'un emprunt souscrit par Aménagement 77, au titre du portage foncier de la ZAC. En raison de la crise économique, Aménagement 77 a rencontré une grande difficulté pour commercialiser cette zone, ce qui pouvait conduire à la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée par le Département. Un promoteur est intéressé par le rachat du foncier pour implanter une entreprise, sous réserve d'une réduction du prix du foncier de 200 000 euros, ce qui fait référence au précédent rapport. Aménagement 77 ne pouvant absorber cette baisse, le Département souhaite dans le cadre du fonds départemental d'attractivité d'attribuer une subvention de 200 000 euros pour participer à l'équilibre financier de cette opération et contribuer ainsi à la dynamisation économique de cette partie du territoire, permettant également une issue favorable à une convention d'aménagement perdurant depuis dix ans, sans résultats, non sans risques financiers pour le Département. Un projet de convention a donc été élaboré, destiné au versement de cette subvention au profit de l'opération d'aménagement de cette ZAC portée par Aménagement 77. Pour information, l'entreprise qui souhaite s'y installer créera de nouveaux emplois, 150 à 200. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Commission des finances, Xavier.

**M. VANDERBISE.** Avis favorable, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier qui effectivement peut créer, on va dire, 150 à 200 emplois, ce qui, par les temps qui courent, est intéressant. Non, donc nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien, c'est tant mieux pour cette implantation. Merci, il est adopté.

**N 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** 1/07. Convention de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Mée, et c'est Valérie POTTIEZ-HUSSON qui nous présente ce mémoire.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** Oui, nous sommes dans l'attente de la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux, mais il est cependant nécessaire de prioriser certaines implantations, et c'est ce que je vous propose de faire aujourd'hui. Nous sommes dans le secteur de Sénart-Melun-Vallée de la Seine, et il s'agit de la Maison de santé pluridisciplinaire universitaire du Mée-sur-Seine. Le contexte territorial est le suivant : il se caractérise par une croissance démographique élevée et une densité médicale faible. Il faut savoir que près de 30 % des médecins généralistes du département sont âgés de plus de 60 ans. Et de plus, le département ne représente que 4,9 % des inscriptions régionales de médecins à l'Ordre. Les enjeux sont donc importants. La structure est destinée à répondre aux exigences du cahier des charges national des maisons de santé pluridisciplinaires : continuité, coordination des soins, conduite d'actions de santé publique, participation de la structure à l'organisation de la permanence des soins et implication forte dans la formation des jeunes professionnels. Le projet est particulièrement accessible. Nous pouvons souligner qu'il est situé à une minute à pied de la gare RER, et d'une gare routière desservie par le réseau de bus de l'agglomération Melun-Val-de-Seine. Il y est prévu une vaste salle de réunion multimédia. À terme, une trentaine de professionnels de santé doivent s'y regrouper. La livraison du bâtiment est attendue pour le premier semestre 2016. La commune reste propriétaire des locaux, et les professionnels de santé sont regroupés, pour le moment, dans une association loi 1901. Le montant des travaux a été estimé à 750 000 euros hors taxe. La subvention départementale pourrait être de 300 000 euros, soit 40 %. Et c'est un avis favorable du rapporteur.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui, Monsieur Le Président. Vous nous proposez aujourd'hui de soutenir cette maison de santé pluridisciplinaire du Mée-sur-Seine, je dois vous avouer que c'est pour nous une satisfaction. Une satisfaction d'abord parce que, nous le savons tous, la question de l'accès aux soins est une problématique absolument urgente dans notre territoire pour aujourd'hui déjà, et sans doute encore plus dans les années à venir autant que nous puissions le diagnostiquer. Notre précédente assemblée, celle que j'avais l'honneur de présider, avait fait de cette question l'une de nos priorités, l'une de nos politiques publiques. Nous avons ainsi choisi d'intervenir au-delà de nos compétences obligatoires en favorisant, par exemple, la création de la première année de médecine sur le site de l'Université Paris-Est Créteil à Torcy en aidant les étudiants en médecine qui s'engagent à s'installer en Seine-et-Marne – cela se poursuit, nous allons le voir dans un instant – ou en soutenant les équipements territoriaux de type maison de santé. Nous voulons voir à travers ce rapport une heureuse continuité dans l'action résolue du Département pour la santé des Seine-et-Marnais.

Et je me réjouis de ce rapport, ensuite, par ce qu'il valide également la démarche qui a été la nôtre et que vous aviez dénoncée de contrats départementaux. Ces contrats départementaux, ils sont à l'image de notre conception de la relation que doivent entretenir le Département, les communes et les intercommunalités. Cette relation, elle est respectueuse des projets des équipes municipales qui en ont reçu le mandat de leurs électeurs. Elle est vertueuse, car adossée à un territoire plus grand que celui de la commune ou des intercommunalités existantes, elle évite les doublons, les concurrences stériles et coûteuses entre territoires. Elle est surtout saine car elle se base sur un projet départemental assumé et connu de tous. Je connais, pour les avoir souvent entendues, les critiques que vous portez contre cette

démarche : nous remettrions en cause la libre administration des communes en étudiant leurs projets au prisme des priorités départementales. Vous le savez pourtant, cela n'est pas le cas, cela n'est pas possible d'ailleurs. Chaque commune peut toujours porter, bien sûr, les projets qu'elle souhaite, avec ou sans la participation du Département. Et le Département ne subventionnera jamais que les initiatives des territoires, c'est le principe même du contrat. Est-il si choquant que notre Assemblée, à laquelle finalement les électeurs de Seine-et-Marne ont également donné un mandat, décide des projets municipaux ou intercommunaux qu'elle souhaite ou non accompagner et financer ? Les intérêts d'une commune peuvent ne pas forcément correspondre à l'intérêt départemental, et ce n'est pas grave. Mais les financements départementaux, ils doivent être réservés aux projets qui intéressent une vision du développement de notre département. D'ailleurs, après avoir annoncé à grand renfort de communication, l'arrêt des contrats départementaux, vous nous proposez à chaque séance publique, comme aujourd'hui, à chaque Commission permanente, de traduire dans les actes ces mêmes contrats, seulement pour les projets urgents dites-vous. Mais quelle est l'urgence dans le rapport 1/01 que vous nous présenterez lundi en Commission permanente pour financer la restauration de la collégiale de Dammartin-en-Goële, alors même que cet édifice est fermé au public depuis 1970 ? Soit cette urgence est d'ordre politique, soit vous adhérez aux choix qui ont été les nôtres, et qui d'ailleurs ont été partagés par les élus du territoire. Monsieur Le Président, souhaitez-vous revenir à une politique de guichet, une politique où le Département se prive unilatéralement d'animer le débat sur l'avenir de son territoire ? Depuis plus de six mois maintenant, vous annoncez de nouveaux dispositifs d'aides aux communes, mais rien ne vient. Vous l'avez encore annoncé tout à l'heure dans votre discours d'introduction à nos débats. Est-ce une stratégie budgétaire qui, bloquant ainsi tous les dossiers, vous permet de ne pas engager de dépenses ? Êtes-vous en train de réfléchir à la vision que vous avez de la Seine-et-Marne, aux projets que vous voulez défendre pour notre territoire et ses habitants ? Ce serait bien sûr louable, car pas plus pendant la campagne électorale que depuis lors, vous n'avez présenté finalement de programme pour la Seine-et-Marne, de vision pour son avenir, de dessein pour ses habitants. Ou enfin, et ce serait plus grave, vous avez déserté toute volonté de projet départemental. Estimez-vous, Monsieur Le Président, qu'il existe aujourd'hui 23 projets départementaux ? Que l'addition des égoïsmes, des velléités locales, des ambitions, des postures puissent aboutir à une vision départementale ? Il y a quelques jours, vos services ont écrit à chacun d'entre nous pour préciser le fonctionnement du Bureau des collectivités territoriales. Il nous a indiqué qu'il nous reviendrait, chacun dans nos cantons, et je vous cite : « de juger de la pertinence de la prise en charge des sollicitations émanant de nos territoires respectifs ». Nous connaissons bien chacun d'entre nous, anciens et nouveaux élus, les territoires et les habitants qui nous ont donné mandat pour les représenter ici. Sommes-nous pour autant en capacité de juger de la pertinence de la prise en charge, sans avis de l'administration départementale, sans grille de lecture sur la pertinence des projets ou leurs conséquences économiques, humaines et environnementales ? Si vous choisissiez de persévérer dans cette démarche, vous remettriez en cause l'unité du département, finalement. Ce qui serait soutenu dans un canton pourrait être combattu dans un autre. Dans les quelques cantons qui ont été conservés par notre opposition, nous mettrions en œuvre le programme que nous avons proposé aux Seine-et-Marnais alors même que vous avez, avec vos amis, une large majorité en Seine-et-Marne. Tout cela, vous le voyez bien Monsieur Le Président, n'a guère de sens. Pour notre part, nous souhaitons une ambition et de la cohésion pour la Seine-et-Marne. Nous souhaitons que vous nous disiez quel est votre projet et celui de votre majorité. Certainement, nous n'y adhérons pas dans son entièreté, et c'est bien normal, c'est le jeu démocratique. Mais nous souhaitons pour les habitants de Seine-et-Marne une vision claire pour les cinq ans qui viennent de ce que vous voulez faire de notre département auquel nous sommes tous, quelles que soient nos

affiliations partisans, attachés. Soyez ambitieux, j'oserai dire, soyez Président, et nous vous soutiendrons, si ce n'est pas sur le fond, nous vous soutiendrons au moins sur la démarche. Oui, le Département est une institution moderne, elle est utile, elle est pleine d'avenir. Je souligne d'ailleurs, pour faire écho aux débats du tout début de la matinée, que dans les formations politiques auxquelles les uns et les autres ici nous pouvons appartenir, il y en a une qui s'appelle les Républicains, qui a fixé dans ses orientations programmatiques la disparition du Département. Donc vous pouvez vous en plaindre à l'égard de la conduite des politiques de l'État aujourd'hui, mais enfin, nous dans nos programmes, il n'y a pas la disparition du Département. Et donc, oui pour nous, il doit y avoir une ambition pour la Seine-et-Marne que doivent porter les communes, les interco, le Conseil départemental et d'autres acteurs. Couper la Seine-et-Marne en 23, c'est désarmer l'action de notre institution. Et donc j'espère sincèrement que vous allez pouvoir nous rassurer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur Le Président, je ne suis pas un adepte du Moi, Président, et je ne tiens pas à faire des promesses que je ne pourrais pas tenir. Vous nous avez laissé une telle situation budgétaire que pour le moment, nous travaillons tous les jours à boucler déjà l'année 2015, et puis à construire le budget 2016. Et donc la situation est difficile, puisque comme je le disais encore tout à l'heure, vous n'avez pas été en capacité de financer et de prévoir le financement du RSA jusqu'à la fin de l'année : 17 millions d'euros. Et que cela, il faudra bien le faire. Je ne souhaite pas faire partie, encore, du onzième département qui n'honorait plus ce qu'il doit à la CAF pour les AIS, puisqu'il y en a déjà 10 qui ne le font plus, ce qui montre quand même que cela ne va pas aussi bien que vous vouliez le souligner tout à l'heure. Et donc, pour le moment, nous voulons savoir quelles sont nos capacités d'investissement, quelles sont les réductions de fonctionnement que nous pouvons faire, et nous allons nous y atteler. Et je pense que vous ne serez pas d'accord, parce que dans le même moment, vous sollicitez des investissements importants au niveau des politiques contractuelles, et puis chaque fois que nous allons réduire certains dispositifs, vous allez hurler au loup. Bah non, bah nous prendrons les décisions courageuses qui s'imposent, que le contexte national nous impose, que le contexte que vous nous avez laissé nous impose. Et puis après, nous construirons avec les territoires les politiques contractuelles que nous pourrions assumer. Voilà ce que je souhaite mettre en œuvre. Et me dire qu'au bout de cinq mois et demi de responsabilité, six mois, nous n'en sommes pas encore capables, me paraît quand même un peu outrancier. Pendant dix ans, vous n'avez pas refait de nouveaux contrats, et pendant deux ans, les deux dernières années, cela ne marchait pas votre politique, puisqu'il n'y a que deux territoires qui ont pu en bénéficier. Alors, je vous en prie, soyons humbles et respectueux, et laissez-moi agir. Les Seine-et-marnais jugeront. Alors, nous passons donc à ce mémoire du 1/07. Il y a des prises de parole. Ah, je n'ai pas vu. Pardon, Bernard.

**M. CORNEILLE.** Merci, Monsieur Le Président. Oui, j'ai bien écouté ce qui a été dit par l'ancien Président et l'actuel. Bon, je partage très largement ce qui a été dit par Vincent ÉBLÉ sur la nécessité qu'il y a d'y avoir une politique départementale qui concerne l'ensemble du département, et qu'il y ait une ambition. Cela dit, concernant le mémoire qui nous est présenté, la convention de réalisation d'une Maison de santé pluridisciplinaire, on ne peut pas, en ce qui concerne notre groupe, nous abstenir ni voter contre. Le sujet est trop grave, et donc nous voterons favorablement pour ce mémoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est du bon sens. Virginie THOBOR demande la parole.

**Mme THOBOR.** Oui, je souhaiterais simplement rajouter quelques mots. Vous écrivez aux élus locaux, et notamment aux maires en juin dernier, et vous annoncez à ces mêmes élus la suspension des contrats territoriaux. Et donc aujourd'hui, nous ne pouvons que nous étonner de cette prise de position. Et je ne mets pas en cause le projet en lui-même. Je parle de la forme. Quel message vous renvoyer, du coup, aux élus à qui vous annoncez la

suspension effective de ces contrats ? Quel message vous renvoyez en termes de traitement équitable des territoires ? Moi c'est cela qui m'interpelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je répondrai au Congrès des maires le 9 octobre là-dessus parce que j'ai encore à voir ce que nous pourrions assumer, et je ne serai pas... C'est sûr que la répartition territoriale que vous avez faite ne nous convient plus, parce qu'elle n'est plus possible également sur un plan budgétaire. Donc, voilà, voilà ce que je vous réponds. Et nous travaillons bec et ongles pour essayer de voir quelle géométrie nous pouvons adapter à notre contexte budgétaire. Je rappelle que cette année quand même, nous avons 23,8 millions d'euros de moins de la part des dotations d'État, et que ce sera la même chose en 2016. Donc il serait irresponsable de maintenir les mêmes dispositifs sans les analyser à l'aune de cela, voilà. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc, nous soumettons au vote cette convention sur la Maison de santé pluridisciplinaire du Mée-sur-Seine. Oui ?

**M. ÉBLÉ.** Le groupe socialiste s'abstiendra sur cette délibération, pour manifester à la fois notre intérêt sur le projet, que j'ai souligné et qui est reconnu par tous, mais notre interrogation sur le contexte dans lequel cette décision s'inscrit d'équité à l'égard des différents acteurs territoriaux. Donc nous ne sommes pas opposés à ce projet, donc nous ne voterons pas contre la délibération. Nous nous contenterons de nous abstenir pour marquer notre interrogation globale.

**M. LE PRÉSIDENT.** Il est normal que vous doutiez de moi, moi j'ai tellement douté de vous pendant longtemps. Je comprends. Donc nous passons au... Oui ?

**Mme PICARD.** Non, ça me démange vraiment, parce que pour avoir vécu des moments un peu épiques sur cette politique contractuelle avec vous, Président, je m'étonne de votre impatience à voir surgir cette nouvelle politique contractuelle que nous appelons tous de nos vœux alors que vous avez mis deux ans et demi à juste modifier les précédents C3D. Donc pour les territoires qui étaient en difficulté, qui attendaient que vous arriviez enfin à sortir ce nouveau contrat, laissez-nous le temps d'y réfléchir correctement et de pouvoir l'assumer, comme l'a dit le Président. En termes d'équité de territoire, c'est pareil. Ce sont des sujets, on a l'impression que vous reprenez des discours que nous avons pu tenir à l'époque quand vous nous présentiez votre contrat départemental, où effectivement en termes d'équité de territoire, on était capable de nous dire que sur un même sujet, nous pouvions aider différemment des investissements selon les territoires, simplement de manière discrétionnaire et arbitraire. Donc, vous l'avez assumé. Maintenant, ne vous inquiétez pas, nous allons savoir faire.

**M. ÉBLÉ.** Sauf que là, on a dit à une partie de ces territoires que le processus était interrompu, et il y en a qui avancent. Donc il y en a qui avancent, et il y en a d'autres qui ont des projets de même nature, des maisons de santé, et on leur dit non. Vous ne pouvez pas me présenter... Mais là, on en fait avancer un, donc il y a un problème. Soit c'est bloqué pour tout le monde, soit c'est bloqué pour personne, mais cela ne peut pas être bloqué pour certains et continuer à avancer pour d'autres.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non, ce n'est pas cela.

**M. LAVENKA.** Un point pour répondre à Vincent ÉBLÉ. Vous savez pertinemment que c'est bloqué pour personne, puisque sur le territoire de Coulommiers, sur le territoire de Roissy, puisque Bernard CORNEILLE y faisait allusion, lundi nous passerons en délibération trois mémoires qui permettront de répondre à des questions importantes pour ce territoire sur les communes de Dammartin et de Mitry. Donc le sujet que nous abordons aujourd'hui, nous le traitons exactement de la même façon en équité par rapport au territoire de Coulommiers, à la dernière Commission permanente, et par rapport au territoire de Roissy à la prochaine Commission permanente. En équité, tout simplement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je comprends que vous trouviez anormal que nous répondions aux territoires, mais nous souhaitons le faire.

**M. ÉBLÉ.** Moi je vous parle de l'équité à l'intérieur du territoire, parce qu'il y a des projets de maisons de santé parallèles à celui du Mée-sur-Seine.

**M. LAVENKA.** C'est le seul projet qui a été remonté par les élus de ce territoire comme un projet prioritaire et urgent. C'est un projet de maison de santé universitaire, donc c'est un projet de très grande qualité. Donc il n'y a absolument aucune question sur ce sujet. Ensuite le projet d'autres communes... les projets seront assumés dans le cadre de la prochaine politique contractuelle, tout simplement. Il n'y a pas de questions métaphysiques à avoir là-dessus, ou de sous-entendus à laisser planer.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est sûr que le positionnement en Mée vous pose problème, mais ce n'est pas grave, nous, nous ne réagissons pas pareil. Donc, nous passons au vote. Y a-t-il donc des votes contre ? Des abstentions ? Oui, Franck aussi, parce que tu es obligé. D'accord. Donc c'est adopté.

**N 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/08. C'est entre la région, le département et la société Villeroy et Boch, et c'est donc une question de la Ferté-Gaucher qui est rapportée par Denis JULLEMIER.

**M. JULLEMIER.** Oui, Président, Chers Collègues, il s'agit en effet d'une convention de partenariat entre la région Île-de-France, le département et la société Villeroy et Boch à la Ferté-Gaucher. Le site de Villeroy et Boch Fliesen qui est spécialisé dans la production de carreaux de faïence grand format. C'est d'ailleurs la dernière usine de fabrication de faïence en France qui emploie 134 salariés en équivalent temps plein. Aujourd'hui, ce site rencontre de grandes difficultés du fait, notamment, du désengagement de Boch Frères qui assurait la distribution des produits sur le marché français. Et donc ainsi, afin d'éviter la fermeture du site et de maintenir les emplois, le Département entend contribuer au maintien de ce site au côté de l'État et de la région Île-de-France en accordant à l'entreprise Villeroy et Boch une subvention de 100 000 euros pour une troisième tranche de travaux intégrant une nouvelle activité génératrice d'emplois. Tout ceci fait aussi suite à une convention de partenariat qui avait été faite dans le cadre d'une convention de revitalisation du site entre Air France et Villeroy et Boch, dans lesquels vous avez d'ailleurs en annexe de cette convention sur lequel il y a un engagement – je crois que c'est important de le signaler – de l'entreprise d'un maintien, évidemment, de l'outil de production, d'un maintien des 134 emplois à temps plein sur le site, et dans cette troisième phase que nous subventionnons la création et le maintien de 19 emplois grâce à cette aide. Donc je crois que c'est une aide particulièrement, évidemment, attendue, nécessaire et vitale pour le maintien de cette entreprise dans le secteur de la Ferté-Gaucher. Monsieur Le Président, vous pouvez délibérer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Rapport de la Commission des finances avant de laisser la parole à Yves JAUNAUX, c'est Xavier.

**M. VANDERBISE.** Monsieur Le Président, avis favorable de la Commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je passe la parole à Yves.

**M. JAUNAUX.** Oui, Président, un partenariat exemple avec une implication de l'ancienne Préfète Nicole KLEIN, exemplaire aussi qui a fait aboutir le dossier, et qui permet de revitaliser le secteur, avec des espoirs d'emplois et des espoirs de production. On dit que la production ne bougeait pas, ce n'est pas tout à fait vrai, et nous pensons avoir une production, avec très peu d'emplois, supérieure et même doubler la production.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il... Marianne MARGATÉ, vous avez la parole.

**Mme MARGATÉ.** Merci, Président. Nous exprimons un avis favorable sur ce rapport, mais avec cependant quelques remarques et interrogations. Nous sommes bien sûr convaincus de la nécessité de pérenniser l'activité et les emplois sur ce site qui constitue un élément important du tissu économique de la Seine-et-Marne. Sans aucun doute, la modernisation de la production de cette fabrique de carreaux de céramique est devenue indispensable face à la concurrence à laquelle elle est aujourd'hui soumise. Cependant, on ne peut que s'interroger sur le rôle de l'actionnaire principal de la société qui détient ce site. Cet actionnaire, un groupe turc, n'a rien d'une petite PME en difficulté. Ce groupe investit dans des domaines aussi divers que l'industrie pharmaceutique, la santé, les cosmétiques, l'électronique ou la finance. Il détient une quarantaine de sociétés et présente un chiffre d'affaires de près de 2,5 milliards d'euros. Nul doute que les préoccupations d'un tel groupe sont davantage tournées vers la rentabilité que vers le maintien à tout prix des emplois et de l'activité économique sur notre territoire. Il nous faudra donc être exigeant et très attentif quant à l'usage qui sera fait ces prochaines années des financements publics sur ce site. La

convention indique le maintien de l'outil de production, le maintien des 134 emplois et la création de 19 autres, un engagement pour quatre ans. Espérons pour les salariés et pour la production industrielle de notre pays que cela perdurera au-delà de ces quatre années. Quant au financement d'Air France, c'est un engagement fort, en effet, dans le cadre de la revitalisation, mais qui peut d'ailleurs interroger à l'heure où des milliers d'emplois sont menacés au sein de cette entreprise. Mais bon, cela fait partie de leur partenariat. Nous le savons tous, les exemples sont nombreux concernant des abus d'aides publiques par des grands groupes qui n'ont aucun scrupule à liquider purement et simplement des sites de production dont ils ont tiré profit. Nous appelons donc à la plus grande vigilance. Un moyen efficace pour l'exercer serait la mise en place d'une Commission de contrôle des aides qui pourrait être saisie tant par les élus que par les salariés des entreprises concernées, et que nous appelons de nos vœux. Merci Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Marianne. Je passe la parole à Arnaud DE BELENET.

**M. DE BELENET.** Oui, merci Président, Chers Collègues. Merci Madame de réitérer les propos que vous aviez tenus lors de précédentes séances sur ce même dossier d'ailleurs, qui avaient appelé à une réponse claire. Mais dans le contexte d'aujourd'hui, de cette semaine, il n'est pas inutile de rappeler qu'effectivement un certain nombre de sociétés multinationales ferment des sites dans des logiques économiques, et mettent les territoires en concurrence. Si le site de la Ferté avait fermé, ce serait évidemment dévastateur. Mais le maintien du site entraîne la fermeture d'un autre en Allemagne. C'était eux, les Allemands, ou nous. Nous pouvons le regretter, mais quand nous pilotons le département de Seine-et-Marne, on a vite fait le choix. Donc cette aide est absolument déterminante. Elle est en partenariat avec la région et l'État, et elle permet le maintien de cette activité de production sur le territoire Seine-et-marnais, et à travers cette activité de production, c'est tout un site qui bénéficie d'une dynamique économique, avec la sous-traitance et tous les emplois connexes qui sont générés. Donc c'est bien la vie économique et l'emploi du bassin qui était en cause. Donc je pense qu'il n'y a pas à hésiter une demi-seconde, et qu'il n'y a pas de questions à se poser sur la pertinence de cette intervention. Ce dossier a été porté par la précédente majorité et qui a été poursuivie, évidemment, par l'actuelle.

J'évoquais le contexte de la semaine, parce que nous avons des sujets récurrents. Wabco a annoncé par voie de presse avant-hier la fermeture d'un site. Wabco, c'est 11 000 salariés dans le monde, 800 sur site il y a dix ans, 250-270 aujourd'hui. Nous savions par la banque – alors évidemment nous ne maîtrisons pas la date d'annonce de ce type de décision de multinationale. Je pense que peut-être même le Directeur du site l'a appris par la presse lui aussi. Néanmoins, ce que nous savions depuis le mois de juin, c'est que la multinationale risquait de fermer ce site sur une activité qui est en perte de vitesse, de plus en plus concurrentielle et en baisse de chiffres d'affaires. Donc, le Département, là, ne peut agir face à une multinationale. Parfois cela fonctionne avec Villeroy et Boch, et parfois cela ne fonctionne pas. C'était malheureusement impossible sur le cas Wabco. Mais ce que fait le Département depuis le mois de juin, c'est évidemment de travailler à l'implantation d'entreprises nouvelles sur site de façon à recréer de l'emploi sur site. Et j'espère que nous serons en situation dans quelques semaines de faire part du fruit de ce travail qui est mené depuis le mois de juin – travail de fond qui est mené depuis le mois de juin. Donc évidemment, le cœur d'intervention du Département, c'est bien de travailler à l'implantation de l'emploi. C'est aussi ponctuellement de faire face à des décisions de groupe dont la taille dépasse très largement le cadre départemental, européen ou national. Et là malheureusement, les interventions sont moins faciles. Mais je crois qu'il ne faut pas douter une demi-seconde de la pertinence du combat pour préserver l'emploi ou l'implanter sur le territoire, mais effectivement nous ne pouvons pas tout réguler, organiser et contrôler. C'est hélas impossible.

**M. LE PRÉSIDENT.** Yves JAUNAUX redemande la parole, et puis je vous redonnerai Marianne, mais nous essayons de faire...

**M. JAUNAUX.** Oui, Président, il y a quelques années, Villeroy et Boch, c'était 1 200 emplois, actuellement 130. Personne ne s'est beaucoup inquiété depuis des années qu'il y ait 1 000 suppressions d'emploi. Bien entendu, nous nous sommes bagarrés pour revitaliser le secteur, pour faire des reconversions, etc. Et on peut dire que le chômage actuellement dans notre coin est moins important que ce qu'il y avait avant. Bravo, très bien, nous avons travaillé avec Villeroy et Boch depuis des années. À partir du moment où tout se remet en place, et grâce à la Directrice, Madame GAFFET, qui remet tout en place avec des partenariats... Comme tu disais Arnaud, cela aurait pu partir ailleurs... On ne peut que se féliciter de cette situation. N'oublions pas que Villeroy et Boch, c'est le poumon de la Ferté-Gaucher. Ce n'est plus entièrement maintenant parce qu'avant c'était une mono-industrie, maintenant nous avons d'autres industries autour. Mais c'est le poumon de la Ferté-Gaucher, et c'est ce qui a fait l'extension de la Ferté-Gaucher il y a quelques années.

**M. LE PRÉSIDENT.** Marianne, puis après nous passerons au vote.

**Mme MARGATÉ.** Très rapidement. J'ai commencé mon propos par donner un avis favorable, parce que je ressens bien l'enjeu que cela peut être sur un territoire, et nous savons très bien que cette désertification des entreprises et des emplois crée des situations intenable. C'est justement parce que c'est un enjeu fondamental qu'il faut être attentif à l'utilisation de ces fonds publics et à leur création effective en emploi, et en l'espérant au-delà de ces quatre années. Parce que le contrôle des deniers publics du département, nous nous y attachons dans plein de domaine, je pense que celui-là ne doit en être exempt, comme l'État doit s'attacher au contrôle des fonds publics et leur effet en création d'emplois et en investissements, dans le cadre du CICE. C'est tout simplement cela que je disais, et je le redirai à Monsieur DE BELENET, même si manifestement nous ne comprenons pas, mais ce qui est assez logique. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Dans tous les cas, moi j'ai compris et je m'y associe. Voilà. Donc nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien ce dossier est adopté.

**N 1/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 1/09 avec la convention entre le département et SMD, et c'est Jérôme GUYARD qui nous le présente.

**M. GUYARD.** Oui, Monsieur Le Président. Assez rapidement pour tenir les délais impartis, il s'agit donc d'un avenant à signer avec Seine-et-Marne Développement qui a été créé à l'initiative du Département pour l'assister dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique. Le partenariat est formalisé au sein d'une convention triennale fixant les objectifs partagés par les deux parties. Cette convention s'achève le 31 décembre 2015, et aujourd'hui, compte tenu de l'incertitude quant aux nouvelles compétences dévolues au département dans le cadre de loi NOTRe, et notamment en matière de développement économique, il est proposé de prolonger d'un an seulement la durée de la convention-cadre entre l'État.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, l'avis des finances, c'est Brice.

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Juste un mot, quand tout à l'heure, certains voulaient souligner le flou de l'absence de nos politiques contractuelles, quand on voit le flou de la loi NOTRe et la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, venant de nos gouvernants, c'est encore autre chose. Mais ce n'est pas tellement dénoncé d'ailleurs, cela, alors que c'est une vraie problématique pour nous. Y a-t-il des prises de parole ? OK, donc Arnaud ne prend pas part au vote. Nous allons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc le partenariat SMD est reconduit en attendant.

**N 1/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Et nous terminons avec le 1/10. C'est Seine-et-Marne Numérique, et c'est Andrée ZAIDI qui nous le présente.

**Mme ZAIDI.** Merci Président. Créé en janvier 2013, le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique qui rassemble le département de Seine-et-Marne, la région Île-de-France et 29 EPCI de Seine-et-Marne assure désormais l'aménagement numérique du département de Seine-et-Marne grâce à la mise en place d'un réseau très haut débit s'appuyant sur le déploiement de la fibre optique. Le syndicat mixte a repris la compétence ainsi que l'ensemble des opérations précédemment engagées par le Département en matière d'aménagements numériques non réalisées à la date du transfert de compétences en 2013. Lors du transfert des opérations, il a été convenu que ce dernier se ferait à l'euro près. Aujourd'hui, des opérations transférées sont entièrement réalisées et ont représenté un montant de dépense de 4,9 millions d'euros pour Seine-et-Marne Numérique. Quant aux recettes perçues ou à percevoir par le syndicat, elles s'élèvent, elles, à 4,3 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 607 223,35 euros à Seine-et-Marne Numérique.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Andrée. Avis des finances, c'est Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Avis favorable, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? Oui, Olivier.

**M. LAVENKA.** Oui, Président. Je ne participerai pas à ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce qui est normal. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Hé bien, Seine-et-Marne Numérique va pouvoir fonctionner, et je vous souhaite un excellent appétit. Nous nous retrouvons à 14 heures 15, merci.

*La séance est suspendue à 13 heures 00. Elle reprend à 14 heures 30.*

**N 2/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Mes Chers Collègues, décrochez des hamacs, la sieste est terminée. La séance est reprise, merci. Si nous voulons tenir et ne pas être trop chargés lundi. Le 2/01, il s'agit du personnel départemental, de la mise à jour du tableau des emplois et c'est Nathalie BEAULNES-SERENI qui nous le présente.

**Mme BEAULNES-SERENI.** Chers Collègues, la présente délibération a pour objet d'établir la mise à jour du tableau des emplois en intégrant des modifications qui concernent 18 emplois permanents après un avis du comité technique du 24 septembre. Cela se décompose en 17 modifications qui permettent l'évolution des profils des postes pour favoriser le bon fonctionnement des services et une modification qui est proposée dans le cadre du dispositif de politique sociale et qui concerne donc la suppression d'un emploi d'adjoint administratif pour créer un emploi d'ingénieur à temps complet. Ce poste faisant partie des postes support qui sont utilisés pour positionner des agents qui rencontrent une difficulté professionnelle momentanée et afin de leur permettre d'avoir une réinsertion progressive. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Commission des finances, c'est Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui, avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire 2/01 ? Ça va, on peut passer au vote ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Hé bien, le 2/01 est adopté, je vous en sais gré.

**N 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/02, renouvellement de la convention avec le centre de gestion et c'est Yves JAUNAUX qui nous le présente.

**M. JAUNAUX.** Alors, tous les ans, le Département signe une convention avec le centre de gestion. Il s'agit de la renouveler pour l'année 2016 pour une somme de 11 000 euros ; avis favorable de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bravo pour la concision, Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Avis favorable également de la Commission finances Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole ? Non ? Nous poursuivons avec le vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Hé bien, ce mémoire 2/02 est adopté. Il n'y a pas de 2/03 ?

**N 2/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 2/04. Ce sont les avantages accessoires liés au logement pour nécessité absolue de service et attribution d'une indemnité pour frais de représentation et c'est Nathalie. C'est Martine ? Ça change, Patrick SEPTIERS qui nous le présente.

**M. SEPTIERS.** Donc, c'est un mémoire qui vient en complément de la délibération de celle que nous avons prise le 26 juin et qui était relative aux conditions d'attribution des logements de fonction. Et donc là, il nous est proposé de préciser les avantages accessoires liés au logement de fonction du Directeur général des services. Donc, prise en charge des fruits des charges de logement et puis une indemnité pour frais de représentation donc, qui est liée donc à la loi du 28 novembre 1990. Donc, ça a été un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, Julie GOBERT, vous avez la parole.

**Mme GOBERT.** Merci, effectivement, l'article 10 de cette loi permet cette exception pour les hauts fonctionnaires et dans le cadre de la parité avec la fonction territoriale dans le cadre des collectivités territoriales. Mais il nous semble, au nom d'une certaine décence et d'une certaine éthique que nous ne pouvons accéder à cette demande. Nous vous demandons d'y re-réfléchir puisque ces avantages accessoires ne sont pas donnés aux autres fonctionnaires qui bénéficient aussi de cette nécessité absolue de service et donc d'un logement et qui, pour autant, n'ont pas les mêmes indemnités. À l'heure de la transition énergétique et de la lutte contre les inégalités, qu'elles soient spatiales ou environnementales, nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Céline, vous pouvez nous apporter des éléments de réponse s'il vous plaît ?

**Mme NETTHAVONGS.** Oui, merci Monsieur Le Président. Donc, les avantages dont on vous parle dans cette délibération, ce sont ceux qui sont prévus par la loi. Donc, ils sont accordés conformément à la loi, nous n'accordons pas plus que ce que prévoit la loi. Par ailleurs, c'était ce dont bénéficiait cette personne il y a 3 ans. Nous appliquons le même régime que pour cette personne, lorsqu'elle exerçait il y a 3 ans. Il n'y a rien de choquant dans cette disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.** Une autre prise de parole, oui, Smaïl.

**M. DJEBARA.** Oui, merci Président. Juste préciser, effectivement, c'est une possibilité que la loi permet mais, nous ne sommes pas obligés d'y accéder. Au vu du contexte et peut-être de l'exemple que l'on souhaite aussi donner. Quand on cherche à faire des économies un peu partout, c'est aussi un exemple, un gage. Si c'est subsidiaire, certes mais dans l'image, dans le symbole, voilà, c'est pour ça que nous voterons contre parce qu'on estime que ce n'est pas approuvé..

**M. LE PRÉSIDENT.** J'entends bien, simplement j'estime que quand il y a un avantage qui est dû par la loi, il nous appartient aussi de pouvoir le donner à mon nouveau DGS que j'ai recruté pour la valeur qu'il a. Et en même temps, c'est bien normal que je lui donne ce à quoi il peut avoir droit. Un ancien DGS, d'ailleurs, bénéficiait d'un logement de fonction par utilité de service avec un abattement de 54 % sur la valeur locative estimée par les domaines alors qu'un logement en NAS était possible. Donc voilà, c'est simplement ce que je dis et que, pour ma part, je ne passe à l'Assemblée que des avantages qui sont liés et rendus possibles de par la loi. Il y a aussi certains avantages qui eurent été donnés sans qu'il n'y ait aucune référence avec la loi. D'autres prises de parole ? Alors nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, ce mémoire est adopté dans les conditions du vote.

**N 2/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/05, convention de participation financière aux travaux de dépollution des parcelles appartenant à Epamarne pour la reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy. C'est Daisy LUCZAK qui nous le présente.

**Mme LUCZAK.** Tout à fait, merci Monsieur Le Président. Il vous est proposé la signature d'une convention de participation financière aux travaux de dépollution des parcelles appartenant à Epamarne. En résumé, à l'occasion des travaux de terrassement pour la reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy, la découverte de déchets a rendu nécessaire la mise en décharge de volumes de terres excavées. Epamarne qui était propriétaire d'une partie des parcelles qu'il avait cédé à l'euro symbolique au Département a accepté de participer à hauteur de 650 000 euros au surcoût entraîné par cette dépollution au moyen d'une convention financière. Je vous propose de vous exprimer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Xavier pour la Commission des finances.

**M. VANDERBISE.** Oui, avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, prise de parole ? Oui, Ludovic BOUTILLIER.

**M. BOUTILLIER.** Merci Monsieur Le Président. Les élus du canton de Torcy s'abstiendront sur cette décision pour la simple et bonne raison qu'on trouve totalement anormal que ça arrive maintenant. Le collège va être livré dans deux mois. Et deuxièmement, l'aide de l'agglomération du Val Maubuée qui a été sollicitée n'a pas du tout répondu à la demande puisqu'ils n'ont même pas répondu au courrier. Or, quand on sait que le Président du conseil d'administration d'Epamarne qui a fait la demande est aussi Président de l'agglomération du Val Maubuée, c'est quand même très étonnant. Nous, de notre côté, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres prises de parole ? Oui, Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Vous n'êtes pas sans méconnaître le montage financier sur l'ensemble de la zone qui est en train d'être restructurée ou de fait, l'agglomération est maître d'ouvrage avec la ville de Torcy sur cette opération. Et effectivement, l'agglomération laisse à ceux qui sont compétents le soin de pouvoir effectivement payer quand ça concerne un collège. Votre remarque est plus qu'étonnante et vous savez très bien l'engagement du Président à la fois de la communauté d'agglomération du Val Maubuée et qui est effectivement Président d'Epamarne pour ce secteur, pour ce qui a été fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres prises de parole, on revient, Ludovic.

**M. BOUTILLIER.** Nous estimons que l'excavation a eu lieu bien avant enfin la demande arrive très tardivement et bizarrement voilà. On trouve ça assez indécent de demande ça maintenant alors que le chantier a commencé il y a 2 ans.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Je ne comprends pas le terme de « indécent ». D'abord, cette affaire est en négociations avec l'établissement public depuis plusieurs mois bien entendu. S'il a fallu finaliser, j'imagine, la convention financière que personnellement je n'avais pas vue à l'époque où j'étais en charge de l'exécutif. Mais, nous avons obtenu un accord de principe. Après, il faut évidemment le monter. Il y a déjà bien longtemps que cette affaire est connue. En fait, elle s'est révélée au début de l'opération de chantier quand il s'est agi de commencer à creuser le terrain pour réaliser les fondations, donc au tout début du chantier. Faire des modelés de terres, nous sommes dans un espace qui a été maintes et maintes fois modifié du fait de l'aménagement des plans d'eau de recollement des eaux de ruissellement bassin d'orage qui tout au long du ru Maubuée descendent vers la marne. Dans les années, j'imagine 70, l'aménageur de l'époque, au tout début de la ville nouvelle avait déposé là des terres à une époque où il n'y avait pas la même vigilance qu'aujourd'hui sur la qualité des remblais qui servaient à ces modelés de parcs et de terrains. Comme le collège, il empiète sur le parc, il a fallu creuser. On a trouvé une qualité des terres extrêmement détériorée avec des matières

plastiques, des métaux ferreux, toutes sortes de choses. Évidemment, on s'est tourné vers le propriétaire du terrain qui en plus était, je dirais, responsable de ces pollutions du site en lui demandant de nous aider à couvrir les charges spécifiques liées à cette découverte. Donc, il n'y a pas de question de chronologie, me semble-t-il, la vraie question c'est de savoir. On peut toujours voter, mettre des buts contre son camp, on peut refuser de recevoir ces 650 000 euros de l'établissement public pour nous aider à amortir les surcoûts engendrés par la découverte de ces pollutions qui ont nécessité de déposer des terres dans des décharges adaptées etc. Mais enfin, on a une contribution qui ne couvre pas la totalité du coût mais enfin la plus grande part. Je trouve que c'est un accord qui moi, me paraît satisfaisant et donc, personnellement, je voterai bien sûr cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres prises de parole ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc Ludovic et Martine, c'est ça ? Ce rapport 2/05 est adopté.

**N 2/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 2/06, élection de membres du jury de maîtrise d'œuvre relative à la demi-pension du collège Denecourt à Bois-le-Roi. C'est Martine BULLOT qui nous le présente.

**Mme BULLOT.** Merci Président. Il est proposé de constituer un jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction pour la demi-pension et le réaménagement de certains locaux du collège Denecourt à Bois-le-Roi. Il s'agit donc de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de cinq membres suppléants. Le Collège Denecourt a ouvert ses portes en 1988. La demi-pension de type 3 d'une capacité de 449 rationnaires n'est plus adaptée à l'effectif des demi-pensionnaires. La reconstruction d'une nouvelle demi-pension de type 4, c'est-à-dire de 450 à 649 rationnaires permettra d'accueillir les élèves dans des locaux adaptés et de répondre aux exigences des normes actuelles. La continuité du service de restauration sera assurée durant cette opération qui se réalisera conjointement à divers travaux de réaménagement et de réfection. L'ensemble du collège sera également rendu accessible aux personnes en situation de handicap. Lors de sa séance du jeudi 18 décembre 2014, le Conseil départemental a approuvé le programme des travaux de reconstruction de la demi-pension et de réaménagement de certains locaux. Le Conseil départemental a également approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 7 811 066 euros T.T.C., valeur à septembre 2014 dont 5 658 000 euros T.T.C. pour valeur septembre 2014 affectée aux travaux. Comme pour chaque marché de maîtrise d'œuvre, il vous est proposé en application des dispositions des articles 22 à 24 du Code des marchés publics, de désigner les membres élus du jury spécifiquement pour cette opération. Les autres membres qui composeront le jury, personnalités qualifiées et personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché dont la voix est délibérative sont désignés par le Président du Conseil départemental, Président du jury conformément aux dispositions de l'article 24 du Code des marchés publics. Il vous est donc proposé de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants en vue de constituer le jury de maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction de la demi-pension et au réaménagement de certains locaux du collège Denecourt à Bois-le-Roi.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous propose, merci Martine, de désigner comme titulaires : Jean-Louis THIERIOT, Geneviève SERT, Bernard COZIC, Jérôme GUYARD et Virginie THOBOR. Y a-t-il des prises de parole sur ce jury ? Et les suppléants, je ne les ai pas ou alors c'est la page suivante. Oui, c'est la page suivante, je vous prie de m'excuser. Et comme suppléants : Nolwenn LE BOUTER, Nathalie BEAULNES-SERENI, Denis JULLEMIER, Daisy LUCZAK, et Monique DELESSART. Y a-t-il des prises de parole ? Non, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes négatifs, des abstentions ? Hé bien, ce jury est constitué et pourra donc faire avancer ce dossier, merci.

**N 2/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/07, c'est la convention avec le centre de gestion pour la surveillance médicale de nos agents et le rapporteur, c'est Daisy LUCZAK.

**Mme LUCZAK.** Oui, on doit faire face à des difficultés temporaires de fonctionnement du service de la médecine préventive interne au département. Il vous est proposé de signer une convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne pour la période du 5 octobre au 31 décembre 2015 de façon à lui confier la surveillance médicale des agents départementaux sachant qu'il n'y a plus de médecin du travail au sein du département et on est tous conscients de la désertification médicale sur notre canton aujourd'hui, pour notre département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme de la Commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme, y a-t-il des prises de parole sur ce dossier qui confirme effectivement cette pénurie grave ? On passe au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, cette convention avec le centre de gestion est adoptée.

**N 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons donc au rapport 3/01. Rentrée scolaire, les avenants à la convention partenariale en matière de transports scolaires et donc les nouvelles conventions avec les collectivités intéressées et celui qui nous rapporte ce dossier, c'est Sinclair VOURIOT.

**M. VOURIOT.** Merci Président. Le 26 mars 2010, l'Assemblée départementale a approuvé la délégation de compétences du STIF au Département en matière de transports scolaires. Suite à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles du premier degré, à la rentrée scolaire 2014-2015, le Département se devait de proposer de nouvelles modalités techniques dans le cadre du transport scolaire et ce, afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux : communes, communautés de communes ou syndicats intercommunaux quant à la mise en place de ses nouveaux rythmes scolaires. En conséquence, il a été proposé à l'Assemblée départementale, le 3 octobre 2014, le 13 février 2015, l'adoption de nouvelles conventions avec des listes de collectivité reprenant le détail des choix qu'elles ont effectué. Une troisième liste de collectivités vous est proposée et par ailleurs, certaines collectivités souhaitent modifier leur choix au terme de l'année scolaire 2014-2015 ce qui donne lieu à des avenants qui nous sont également proposés. Donc, vous avez dans le mémoire le détail et il y a de proposé 7 avenants à la convention de partenariat. À cet effet, je tenais aussi à préciser, Monsieur Le Président, que suite à votre intervention auprès du STIF, on est en train de finaliser avec Christophe et Laurent des services de contrôle de gestion, un avenant à la convention qui nous permettra, le STIF nous délèguera les transports scolaires jusqu'en 2020. Au moins, sur les quatre premières années, notre demande d'aide a été quasiment acceptée en totalité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, il y a un amendement technique que vous avez, c'est une erreur matérielle. Il convient d'apporter une modification à l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat avec la communauté de communes de la Brie des Morin. Moi je voudrais d'ailleurs, dans le droit fil de ce que vient de dire Sinclair, saluer la qualité du travail partenarial que l'on mène avec Laurent MAILLET pour toute la préparation des conseils d'administration du STIF et entre autres, du dernier de cette mandature qui va être assez lourd prochainement et sur beaucoup de points qui impactent notre Seine-et-Marne. Je voudrais remercier Laurent et ses services bien sûr au travers de lui. Y a-t-il des prises de parole ? Donc on va procéder au vote avec l'avenant de l'erreur matérielle corrigée que je vous ai signalée. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, ce rapport 3/01 est adopté après que Xavier nous ait dit son avis mais il est favorable ?

**M. VANDERBISE.** Oui, avis favorable Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** J'aurais dû commencer par-là, merci Xavier.

### **N 3/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Rapport 3/02, la mise en place d'une aide financière du STIF au département francilien qui octroie des forfaits Améthyste 1.5 aux anciens combattants et catégories assimilées. C'est un dossier dont on se souvient donc, je passe la parole à Sinclair VOURIOT.

**M. VOURIOT.** Merci Monsieur Le Président. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, le département octroie le titre Améthyste 1.5 aux anciens combattants et aux veuves de guerre moyennant une participation de 150 euros, décision 3/01a du 14 mars 2014. Ce titre leur permet de voyager sur toutes les zones en Ile-de-France et sur tous modes de transport en commun. Cependant, pour répondre aux besoins des anciens combattants se rendant à Paris occasionnellement et ne souhaitant pas payer 150 euros. Le dispositif Mobilis est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour l'octroi de 10 coupons par an non cumulables avec le titre Améthyste. Aujourd'hui, le STIF propose de participer aux dépenses engagées par les départements franciliens lorsqu'ils délivrent un titre Améthyste 1.5. La Convention de financement dédiée est annexée à la présente délibération. Vous avez tout le détail, les tableaux. Ce qu'il est dit, on offre trois choix aux anciens combattants et aux veuves de guerre et le STIF nous a fait une proposition d'aide financière calculée par bénéficiaire comme suit : une participation demandée par le département aux anciens combattants pour 25 euros qui se traduit à 214,50 euros pour 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, l'avis des finances c'est Anne-Laure FONTBONNE.

**Mme FONTBONNE.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, y a-t-il des prises de parole sur cette thématique ? Bien sûr, nous avertirons les Présidents d'associations de cette décision. Non, nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, ce rapport 3/02 est adopté.

**N 3/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/03, TAD Proxibus Orée de la Brie, Bassée Montois, Bocage Gâtinais, Sinclair toujours.

**M. VOURIOT.** Ce dossier concerne un projet de convention et deux projets d'avenants relatifs au soutien financier apporté par le département au service de transport à la demande TAD. Le premier projet a pour objet de reconduire l'aide départementale au TAD mis en place par la communauté de communes de l'Orée de la Brie. Les avenants concernant d'une part l'extension du TAD Proxi'Bus de la Bassée au secteur du Montois et d'autre part la prorogation de la convention initiale du TAD Proxi'Bus Bocage Gâtinais. La participation financière annuelle du département est évaluée respectivement pour le projet de convention à 78 000 euros et les deux avenants 17 083 euros et 26 410 euros. Ce qu'il faut savoir c'est qu'actuellement, le département aide 10 TAD sur la Seine-et-Marne et que c'est un mode de transport qui est de plus en plus d'actualité et de la même manière, Monsieur Le Président, vous avez fait part de votre inquiétude à la Directrice générale du STIF pour le financement qui nous a dit prendre en compte notre demande. Voilà, vous avez le détail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout à fait, merci Sinclair. L'avis de la Commission des finances, c'est Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des souhaits de prise de parole sur cette thématique ? Non, Si, Vincent pardon.

**M. ÉBLÉ.** Oui, enfin très très rapide, juste pour dire la satisfaction de voir ces dispositifs Proxi'Bus se poursuivre voire s'amplifier. Puisque là on a des extensions de territoires par exemple. C'est une politique extrêmement utile qui est adaptée à la diversité des territoires. Il y a des Proxi'Bus spécifiquement ruraux, de ruralité profonde si je puis dire. Proxi'Bus en zone périurbaine voire urbaine, dans tous les cas, c'est utile. C'est de nouvelles modalités de déplacement qui sont adaptées aux besoins diversifiés qui sont ceux aujourd'hui de nos concitoyens. C'est satisfaisant de voir ces politiques se poursuivre, se développer avec l'aide précieuse sur le plan financier et singulièrement du partenaire régional.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien écoutez, ce rapport TAD 3/03 est adopté.

**N 3/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/04, sécurité routière, différentes actions, Sinclair VOURIOT toujours.

**M. VOURIOT.** Donc, ce mémoire fait l'objet d'un moment. La modification concerne l'article 1. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant maximal de 47 600 euros à l'association prévention routière pour qu'elle sensibilise 14 200 collégiens à la sécurité routière durant l'année 2015-2016. Donc il est proposé aussi que la convention qui accompagne la délibération 3/04b soit modifiée par voie de conséquence de la manière suivante : article 2-1, objectif remplacer les chiffres de 40 000 euros par 47 600 euros. Le reste du mémoire reste inchangé. Voilà, la décision du Département est donc, du moins de la majorité, est donc de donner le maximum possible à l'association Prévention Routière (APR) pour cette mission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le rapporteur de la Commission des finances, c'est Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vincent, tu as la parole.

**M. ÉBLÉ.** Oui, poursuivre nos actions de sensibilisation à la sécurité routière par attribution de subventions et des dispositifs conventionnés avec différentes associations, c'est juste un objectif que nous validons bien entendu. Ne plus le faire avec l'association des motards en colère, c'est pour nous une surprise, pour les bénéficiaires également parce qu'ils n'en étaient pas informés. J'avoue m'interroger sur les motifs réels de cette suppression de subvention. Je ne sais pas s'il y a ici des éclairages différents de ceux qui nous ont été donnés en Commission des finances sur ce point mais, pour ma part, je suis extrêmement surpris de cette disparition de la subvention pour l'association les motards en colère qui a fait son travail auprès de, d'après mes informations, 1 800 collégiens, tout de même. Donc, ce n'est pas négligeable mais peut-être y a-t-il de vrais motifs à ne plus conventionner avec eux.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors Xavier a demandé la parole et puis Sinclair.

**M. VANDERBISE.** Alors je vais vous répondre. Depuis l'été, nous avons fait des efforts pour engager un vrai programme de réhabilitation de nos routes et ce de manière importante. 3 000 000 d'euros ont été consacrés à cette fin. Parallèlement, et malheureusement, on déplore encore une accidentologie élevée sur notre département. L'aménagement de notre voirie, sa mise en sécurité doivent si l'on peut être pertinent, s'accompagner d'actions de prévention et d'éducation fortes si l'on veut réduire les vitesses excessives. L'association Prévention Routière conduit ce type d'action. Elle a signé des conventions avec le ministère de l'éducation nationale. Elle produit de nombreux supports pédagogiques et intervient depuis des nombreuses années dans les écoles, les collèges et les lycées. L'association de Prévention Routière qui avait repris certaines actions assurées par une autre association, Voitures And Co, pour la sensibilisation des jeunes au risque alcool et psychotropes. Vous n'avez qu'à voir l'article 3 du projet de délibération affairant, a de ce fait rencontré quelques difficultés l'an dernier à atteindre le maximum des actions prévues dans la convention nous liant. Le partenariat prévu avec l'APR pour l'année 2015-2016 fixait initialement un objectif de 12 000 collégiens pour un coût global de 40 000 euros soit un coût par élève de 3,33 euros. Le coût moyen par élève, dans le cadre du partenariat avec FFMC était de 3,8. Donc, une gestion efficiente de notre budget justifie le recours à seul APR pour ces actions portant l'objectif à 14 000 collégiens. Les services se sont assurés qu'APR était prête à assurer la totalité de cette nouvelle prestation.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Xavier, Sinclair.

**M. VOURIOT.** Je n'ai rien à ajouter. Effectivement, c'est par soucis d'efficience. C'est de concentrer toute notre action de sensibilisation vers une seule association et de ne pas disperser nos aides.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, je ne suis pas motard donc je ne connais pas les motards en colère. Simplement, la volonté que j'avais perçue, c'était de mettre tous les œufs dans le même panier avec la Prévention Routière qui est un organisme que moi, j'ai partagé dans mes lycées et qui donne toute satisfaction. Mais, je donne la parole à Bernard.

**M. CORNEILLE.** Merci Monsieur Le Président. Tout à l'heure, lorsque Monsieur Le Préfet était là, vous avez su exprimer votre colère. Ces mots que vous aviez exprimés, vous aviez dit que vous étiez en colère contre des dispositions gouvernementales. Là, il s'agit de motards qui sont en colère. Alors, peut-être que l'appellation n'est pas politiquement correcte, je n'en sais rien, peu importe. En tout cas, je sais combien cette association-là se mettait à la disposition des collégiens, combien elle faisait œuvre éducative et je crois que la colère en la circonstance était bonne conseillère. Je regrette qu'on supprime l'aide à cette association qui a fait ses preuves.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, ce que je sais simplement, c'est que de longue date, la Prévention Routière est un partenaire des acteurs publics. C'est tout ce que je sais. Après, je ne sais pas d'ailleurs s'il n'y a pas d'autre association du type Motards en Colère. Je ne sais pas, dans le 77. La volonté exprimée par ce mémoire, c'est d'avoir un seul interlocuteur, acteur généraliste sur l'ensemble des collèves qui serait la Prévention Routière. Vincent ?

**M. ÉBLÉ.** Oui, j'entends vos explications que je trouve quelque peu embarrassées. La réalité, il faut la dire, moi je vais vous dire les choses parce que je les connais. En l'occurrence, cette association des Motards en Colère est dirigée au plan départemental par des citoyens qui ont aussi des engagements de nature politique. Moi, je vais vous dire ce que je pense. Je pense que c'est un ostracisme politique à l'encontre de cette association qui vous conduit à interrompre toute coopération avec cette association. Quand bien même le travail qu'elle a réalisé avec des collégiens du département, depuis de nombreuses années, était considéré comme un travail de qualité. Donc, on peut punir les Motards en Colère, c'est votre choix mais vous mettez les sommes pour éviter que l'on ne vienne constater que vous réduisez l'action publique du département en faveur de la prévention spécialisée. Vous compensez les sommes en les orientant vers la Prévention Routière. La Prévention Routière, nos services nous l'ont dit en Commission, spontanément, c'est une association qui n'a pas le volume de bénévoles pour permettre de consommer déjà les sommes que nous avons votées dans la convention pour l'année dernière. Et vous venez les sur financer en considérant qu'ils vont pouvoir consommer désormais plus que l'année dernière. Que l'on fasse en matière de subvention, en matière culturelle des choix politiques. Que l'on fasse en matière de subventions sportives, des choix politiques. Que l'on fasse en matière de subventions pour la défense de l'environnement, des choix politiques. Ce serait éminemment contestable mais qu'on le fasse dans le domaine de la sécurité et de la prévention routière, permettez-moi de vous dire que c'est indigne de notre Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous tenez des propos que vous projetez sur nous-même qui sont quand même un peu fous. Nous traiter d'ostracisme et autres, mais moi, je ne vous permets pas de dire ça. De quelle façon on peut dire ça, de quelle façon on peut projeter une manière de fonctionner en prétendant que l'autre à la même façon de fonctionner. C'est quand même fou ça. Et de quelle façon, on peut dire que le choix qui est fait entre la Prévention Routière, que je connais par ailleurs parce qu'elle est toujours intervenue dans les lycées où je fonctionnais et qu'il y a les Motards en Colère. Et le choix des Motards en Colère alors, il s'était porté comment ? Comment vous aviez choisi ? Je vais vous retourner la question.

**M. ÉBLÉ.** Ni les uns, ni les autres ne sont en capacité de conduire la totalité de l'objectif puisque les Motards en Colère, c'était 2 000 collégiens, ils en ont fait 1 800 et la

Prévention Routière également. Et désormais vous dites, on met tous les œufs dans le même panier. Les sommes ne seront pas consommées, c'est ça la vérité puisqu'elles ne l'étaient déjà pas alors qu'elles étaient moindres. Ces associations n'ont pas la capacité de répondre à votre demande. Donc, travaillons avec l'ensemble des acteurs qui sont présents dans le territoire et qui ont cette capacité avérée, que nos Chefs d'établissements connaissent et qui conduisent des actions positives.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais moi, je trouve un peu fort de café mais on ne va pas tergiverser longtemps, vous vous doutez bien qu'on s'est rapproché quand même de la Prévention Routière ? Qu'on ne propose pas ça sans avoir vu avec eux s'ils en avaient la capacité et s'ils s'y engageaient.

**M. ÉBLÉ.** Peut-être mais vous ne vous êtes pas rapproché des Motards en Colère. Je les ai eus au téléphone hier, ils tombaient de l'armoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bah non, et ils étaient en colère mais ça, je veux bien. Mais dans la mesure où la Prévention Routière, nous donne. C'est une décision que nous prenons mais se faire traiter d'ostracisme politique, en assaut comme ça...

**M. ÉBLÉ.** Mais bien sûr, c'est la vérité. Vous ne vous grandissez pas...

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais moi, je ne vous permets pas de dire ça, mais non, ce n'est pas possible ça, de tout juger à l'aune d'un ostracisme politique, allons. Et puis, vous avez la mémoire courte quand même, vous avez la mémoire courte. Allons, allons, allons. Je pourrais en trouver des exemples dans différents secteurs. Et moi j'ai eu l'élégance alors que ça au départ, ce n'est pas du tout ça. Là, on me fait découvrir un champ que je n'avais pas investigué. Bon alors maintenant, libre à vous mais je vous en prie, allons. On peut reprendre des exemples, je suis quelqu'un qui a, malheureusement, une excellente mémoire. J'ai l'élégance de ne pas dire de tels propos. Je les apporterai, 11 ans d'exemples. Alors, on y va, oui ? Ludovic BOUTILLIER

**M. BOUTILLIER.** Sur ce sujet qui est quand même très très important pour les collégiens et pour ne pas rentrer dans les polémiques politiques parce que, franchement, ça dépasse tout entendement. Je suis motard alors je ne sais pas s'il y en a beaucoup dans la salle. Moi, je suis motard, les FMC, j'ai déjà eu affaire à eux, pas dans le cadre de prévention mais dans le cadre de diverses manifestations. Il faut reconnaître que l'APR depuis maintenant trois à quatre ans, pour ceux qui vont sur Paris, prennent le périphérique en moto ou autres ou même sur les nationales ou départementales, a fait une grosse campagne d'affichage sur la protection des motards. La force de frappe de l'APR est largement supérieure à celle des FMC que je connais aussi très bien, mais pas son Président. Je ne savais même pas qu'il était de gauche et j'ai moi-même poussé pour qu'une seule et même association fasse l'ensemble de nos collégiens. Donc, voilà pour clore le débat parce que j'ai l'impression qu'on partait un petit peu à gauche.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres prises de paroles sans ostracisme ? Non, donc je soumets au vote. Y a-t-il donc des votes contre ? D'accord. Des abstentions ? Donc, ce rapport est adopté et nous nous expliquerons avec l'association des Motards en Colère.

### N 3/05

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/05, réglementation de la publicité sur le domaine routier départemental. Oui, c'est un vrai sujet, l'adoption d'une charte sur la signalisation d'informations locales et c'est Ugo PEZZETTA qui nous en parle.

**M. PEZZETTA.** Merci Président. Une coquille, tout d'abord s'est glissée dans le rapport que je vais corriger immédiatement. En résumé, la loi du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 30 janvier 2012 entré en vigueur le 13 juillet 2015 et non le 13 juillet 2010 a fait évoluer la réglementation sur la publicité. Certaines activités ne pourront plus être signalées qu'avec de la signalisation d'informations locales. Afin d'encadrer les modalités de mise en œuvre de cette signalisation hors agglomération, il est proposé l'adoption d'une charte départementale. Cette loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application relative à l'engagement national pour l'environnement a fait évoluer la réglementation sur la publicité principalement pour ce qui concerne les pré-enseignes dérogatoires. Ces pré-enseignes ne peuvent pas être implantées sur le domaine public départemental et doivent par ailleurs respecter les dimensions réglementaires. Afin de présenter une règle applicable, sur l'ensemble du réseau routier départemental hors agglomérations, il est donc proposé d'élaborer une charte spécifique. Cette charte reprend les dispositions réglementaires contenues dans le guide technique du Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. Devenu depuis 2004, le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risque d'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, il fixe les conditions de mise en œuvre des panneaux de CIL à implanter sur le domaine public géré par le département de Seine-et-Marne. Aussi, apparaît-il souhaitable qu'une réflexion de type élaboration d'un schéma directeur soit engagée au niveau communal ou intercommunal en coordination avec les différents gestionnaires de voiries potentiellement concernés afin d'encadrer et de hiérarchiser au mieux ces besoins de signalisation. La charte que je vous propose d'adopter pourra ainsi utilement servir de base de réflexion. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Ugo. Une prise de parole sur cette charte qui me paraît bien nécessaire. Nous passons au vote. Y a-t-il des votes d'opposition, d'abstention ? Hé bien, ce rapport 3/05 est adopté.

**N 3/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/06, donc c'est le programme de répartition des amendes de police et c'est Sinclair VOURIOT qui nous le présente.

**M. VOURIOT.** Bien, donc après la prévention, la répression. Le produit 2014 des amendes de police, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Département se charge de répartir le produit de l'année 2014 des amendes de police au profit des communes de moins de 10 000 habitants. Ce montant est de 579 259 euros et la répartition proposée et choisie selon l'orientation choisie par le Département par délibération du 23 novembre 2007 et du 29 juin 2012, permettra la réalisation par les communes concernées de 202 opérations d'amélioration de la sécurité routière. Il y avait une première liste de 116 opérations qui est complétée par une seconde de 86 opérations.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, l'avis de la Commission des finances par Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Céline, Y a-t-il des prises de parole sur cette thématique-là ? Non, nous procédons au vote. Y a-t-il des votes d'opposition, des abstentions ? Hé bien, il est adopté à l'unanimité.

**N 3/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/07, c'est l'affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole pour les communes de moins de 2 000 habitants pour leurs voiries, Sinclair toujours.

**M. VOURIOT.** Bien, donc le Code général des impôts prévoit que le régime de répartition d'une partie de la deuxième moitié de la redevance sur les hydrocarbures perçus au profit des communes soit établi par le Conseil Départemental. Chaque année, cette part de la redevance des mines est affectée par notre assemblée au programme départemental d'aide aux communes de moins de 2 000 habitants pour l'entretien de leurs voiries. En 2015, 273 communes s'avèrent éligibles à ce programme pour un montant global de 474 837 euros. Vous avez donc dans le mémoire la formule qui permet cette répartition par collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour la Commission des finances, Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, y a-t-il des prises de paroles sur ce dossier qui concerne donc l'éligibilité de 273 communes ? Y a-t-il des votes d'opposition, d'abstention ? Non, hé bien il est adopté et je vous en sais gré.

**N 3/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/08, c'est l'aménagement du diffuseur RN 104 RD 361 sur le territoire des communes d'Émerainville, Pontault et Roissy-en-Brie, Sinclair toujours.

**M. VOURIOT.** Suite, série de mémoires sur les travaux, aménagement de la RN 104. Cette partie d'aménagement dans sa section comprise entre A 4 et RN 4 va engendrer l'aménagement du diffuseur au niveau de la RD 361 sur les communes d'Émerainville, Pontault-Combault et Roissy-en-Brie avec notamment la création de deux giratoires en lieu et place des carrefours à feux existants. Cet aménagement est réalisé et financé par l'État. Vous avez dans le mémoire, effectivement, tout le détail de l'aménagement projeté et les éléments administratifs et financiers. L'État réalise et finance cet aménagement. Je continuerai par la mise au point de ce dossier a généré plusieurs multiples contacts entre nos services et ceux de l'État pour minimiser les contraintes générées par les travaux pour les Seine-et-marnais et tout particulièrement pour les transports en commun. Afin de ne pas retarder plus longtemps le démarrage des travaux, les services, avec votre accord, à délivrer la permission de voiries afférentes le 17 juillet dernier. S'agissant de contraintes imposées aux transports en commun, dont une ligne Seine-et-marnaise express, il a été demandé expressément à l'État de prendre en charge les indemnités dues au transporteur au titre des allongements de parcours et des perturbations subies par le chantier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, Commission des finances, c'est Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Est-ce qu'il y a des... oui, Smail.

**M. DJEBARA.** Merci Président. Juste pour saluer effectivement l'efficacité des services dans ce dossier puisque pour les usagers, ça se passe très bien dans cette période de travaux dont nous avons hâte certainement qu'ils se terminent même s'il y en a encore pour trois ans mais c'est une satisfaction quand tout sera terminé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci pour eux. Effectivement, c'est un gros chantier auquel s'associe Monique et effectivement, plus vite il sera terminé, plus vite la fluidité sera-t-elle retrouvée.

**Mme DELESSARD.** C'est le prix à payer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, c'est le prix à payer. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc, on passe au vote. Y a-t-il des votes d'opposition, d'abstention ? Il semble que non. Ce dossier est donc adopté.

**N 3/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/09, carrefour giratoire. C'est pour accéder à un futur centre de secours de pompiers sur la commune de Coulommiers et c'est Sinclair qui nous en parle.

**M. VOURIOT.** Merci Président. Un carrefour giratoire va être créé sur le territoire de la commune de Coulommiers à l'intersection de la RD 222, de la rue Sainte Marguerite et la rue de la Brise Beche afin de desservir le nouveau centre d'incendie et de secours, d'améliorer la sécurité de ce carrefour qui présente actuellement une géométrie inadaptée, de favoriser la réduction des vitesses et de marquer l'entrée d'agglomération. Il sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Coulommiers et au vu des objectifs de sécurité routière poursuivis par cet aménagement, le Département participera à hauteur de 400 000 euros. La commune cèdera au Département les emprises foncières et l'entretien de l'aménagement sera partagé entre le Département et la commune. Une convention entre les départements et la commune définit les modalités de réalisation, de financement, de régularisation foncière et d'entretien. C'est un projet qui date de X années.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair. Cathy pour l'avis de la Commission des finances.

**Mme BISSONNIER.** Avis favorable Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Cathy, prise de parole ? Laurence, non ?

**Mme PICARD.** Non, je veux bien. Je ferais juste remarquer que bien qu'il s'agisse du centre départemental, la ville de Coulommiers est maître d'ouvrage et prend en charge une grande partie du giratoire destiné à desservir le centre de secours des pompiers. On a fait un effort aussi du côté de Coulommiers. On nous proposait un carrefour à feux ce qui ne semblait pas adapté en l'occurrence.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vois où c'est. Très bien, passons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Non, hé bien, c'est parti pour Coulommiers.

**N 3/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/10, RD 13, c'est encore un carrefour giratoire sur Dammartin-en-Goële et Othis. C'est Monsieur LASHERMES, le carrefour où il y a eu malheureusement un accident mortel où j'ai reçu les parents, c'est Sinclair.

**M. VOURIOT.** Merci Président. Le département va aménager un giratoire à l'intersection de la RD 13 et de l'avenue de l'Europe sur les territoires des communes de Dammartin-en-Goële et d'Othis afin de faire face à l'évolution du trafic sur le secteur notamment lié à l'aménagement de la zone d'aménagement concerté, ZAC la folle Emprince à Dammartin-en-Goële et de sécuriser ce carrefour qui manque actuellement de lisibilité. Il y a participation de l'aménageur de la ZAC, Nexity et des deux communes concernées. En complément des emprises cédées par Nexity, les acquisitions foncières seront nécessaires. Elles seront réalisées par la commune d'Othis. Vous savez que le Département réalisera et financera cet aménagement estimé à 857 000 euros hors taxes. Il y a les participations de Nexity à hauteur de 300 000 euros et une participation globale à hauteur de 30 % dans la limite de 150 000 euros de la part des deux communes concernées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, Bernard, pardon. Non, non, je ne te force pas à parler.

**M. CORNEILLE.** Non, non, je me réjouis que ce dossier arrive aujourd'hui en séance. Il illustre la parfaite continuité s'agissant de sécurité entre l'ancien et l'actuel Président puisque si Jean-Jacques, tu as reçu les parents, Vincent les avait reçus dans les 15 jours qui ont suivi l'accident tragique. L'engagement avait été pris d'étudier la faisabilité d'un aménagement, ça pouvait être un carrefour à feux, ça pouvait être un giratoire. Les études ont conclu, après consultation des maires qu'il était préférable de réaliser un giratoire. Et je sais que tu as reçu les parents puisque je les ai accompagnés comme je les avais accompagnés lorsque Vincent les avait rencontrés. C'est une bonne chose. S'agissant du secteur, sans alourdir davantage les propos, je dirais que ce carrefour voit passer un trafic de plus en plus dense et qui est consécutif à l'urbanisation importante qui s'est faite sur la commune de Dammartin et qu'il y a aussi un phénomène d'évitement de la Nationale 2. On a parlé ce matin lorsque Monsieur Le Préfet était là de nationales. On a parlé de Nationale 4 et on n'a pas parlé de la nationale 2. J'ai écrit à plusieurs reprises aux Préfets successifs (4), pour demander que quelque chose soit fait sur la Nationale 2. Je n'ai pas de réponse satisfaisante d'ailleurs, les dernières réponses, je ne les ai même pas. Donc, il y a véritablement quelque chose à faire et il y a un phénomène d'évitement, beaucoup de populations qui viennent de l'Oise. Quand on dit qu'ils viennent de l'Oise, qui évitent la Nationale 2 et qui passent par ce carrefour qui devient de plus en plus fréquenté. D'où la nécessité évidemment de l'aménagement d'un giratoire qui se justifie pleinement, en tout cas merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non, non mais je t'en prie. Je réagis à ce que tu dis, on pourrait peut-être voir pour l'inscrire dans un prochain CPRD, si c'est une opération d'ensemble sur la nationale très coûteuse. On verra ça. Là aussi il y a du temps mais si on ne l'inscrit jamais, on n'aura jamais.

**M. CORNEILLE.** Le trafic sur la Nationale 2 est très intense, très intense. Régulièrement, il y a des bouchons, des accidents. Les bretelles de sortie et d'accès sont sous-dimensionnées et elle est évitée, cette Nationale 2 par les véhicules qui le matin, contournent et arrivent à l'aéroport et à l'Autoroute A 1 en traversant la commune d'Othis et d'autres communes dont celle de Moussy-le-Neuf.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien écoutez, c'est une bonne chose si ça peut réduire la dangerosité.

**N 3/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/11, RD 28 c'est pour supprimer un passage à niveau numéro 34. Ça concerne Cannes-Ecluse et Esmans et c'est Sinclair.

**M. VOURIOT.** En vue donc de supprimer le passage à niveau ferré numéro 34 au croisement de la RD 28 sur le territoire des communes de Cannes-Ecluse et d'Esmans, les solutions de dévoiement possibles du trafic empruntant la RD 28 et franchissant ce passage à niveau jugé préoccupant doivent être étudiées. SNCF Réseau va réaliser des études préliminaires afférentes et le Département apportera son soutien financier pour un montant maximal de 100 000 euros soit 50 % des études. C'est un passage à niveau qui a été déclaré niveau 3 au niveau accidentogène sur le réseau national de la SNCF. L'étude d'une première enquête publique, le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable donc il convient de reprendre toutes les études sur ce passage. Il y aura 3, 4 scénarios et l'étude est estimée à hauteur de 200 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, Commission des finances, c'est Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce projet, ça vise à réduire encore une fois un passage à niveau qui reste dangereux. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, il est adopté.

**N 3/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/12, RD 224, giratoire dit des 4 routes et Montfermeil. En fait c'est sur la commune de Brice, Chelles, Sinclair.

**M. VOURIOT.** La RD 224 entre le giratoire RD 224 et 34 A, dit des 4 routes et la commune de Montfermeil sur le territoire de la commune de Chelles connaît aux heures de pointe des difficultés de circulation qui occasionnent des perturbations sur les transports en commun. Si la RD 224 doit être requalifiée en vue de favoriser les transports en commun, ce qui donne par ailleurs, l'opportunité de procéder à son embellissement. La communauté d'agglomération de Marne et Chantereine assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements à l'exception de la couche de roulement qui elle, est à la charge du Département. Vous avez donc le coût des travaux est estimé à 1 890 000 euros TTC. Donc, le Département participera à hauteur de 300 000 euros. Le plan joint vous montre l'étendue et l'organisation des travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, Commission des finances, c'est Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Avis conforme et avec Céline NETTHAVONGS, nous nous réjouissons que le Département apporte son concours à ce projet qui va effectivement embellir une route départementale avec la plantation de plus de 90 arbres mais surtout favoriser l'usage des transports en commun sur cette portion très empruntée de connexion entre Chelles, entre le RER B et le RER E. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Brice et Céline, des prises de parole ? Non, nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, ce réaménagement est adopté.

**N 3/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** Passons au 3/13. RD 50, Perthes-en-Gâtinais, Fleury-en-Bière, Sinclair.

**M. VOURIOT.** Le projet de requalification de la RD 50, aménagement de l'intersection avec la RD 637. Le recalibrage de la RD 50 et création d'une voie verte avec un ouvrage d'art spécifique sous la RD 637, a été soumis à une enquête publique unique préalable à sa déclaration d'utilité publique comportant :

La mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Fleury-en-Bière et parcellaire, destinée à déterminer exactement les terrains à acquérir pour l'aménagement de l'intersection entre la RD 637 et de l'ouvrage d'art pour le passage de la voie verte sous la RD 637 sur le territoire des communes de Perthes-en-Gâtinais et de Fleury-en-Bière. Il est nécessaire d'apporter les résultats de cette enquête, d'apporter la réponse du Département aux observations du public et du commissaire enquêteur et d'approuver la déclaration de projet nécessaire et préalable à la déclaration d'utilité publique relevant de la compétence du Préfet. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4 472 693 euros dont 38 693 euros d'acquisitions foncières. La première étape, dite des travaux sera le giratoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, Commission des finances, c'est Anne-Laure FONTBONNE.

**Mme FONTBONNE.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Prise de parole sur ce dossier ? Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Hé bien, il est adopté.

**N 3/14**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 3/14, c'est la RD 418 à Claye-Souilly, Sinclair.

**M. VOURIOT.** C'est une section de la RD 418, rue de l'église est à reclasser dans la voie communale de Claye-Souilly. Une convention est proposée au travers de laquelle le Département apportera une compensation financière à la commune d'un montant de 170 000 euros correspondant à la remise en état de la voirie. En effet, lors de telles opérations, le Département est chargé de prendre à sa charge la couche de revêtement. La commune de Claye-Souilly avait décidé de faire tous les travaux elle-même donc, en compensation, le Département lui verse une somme de 170 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Sinclair, c'est Xavier VANDERBISE pour les finances.

**M. VANDERBISE.** Oui, avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole ? Non, Hé bien nous votons ce dernier mémoire des routes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est adopté.

**N 4/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons aux rapports 4. 4/01, c'est le contrat régional d'exercice sanitaire et c'est Isabelle RECIO qui nous le présente. Elle n'est pas là donc c'est Xavier.

**M. VANDERBISE.** Voilà Monsieur Le Président. Alors, le département de Seine-et-Marne s'est engagé depuis 2009 dans une politique volontaire destinée à soutenir la démographie médicale dont l'évolution défavorable constitue une préoccupation quotidienne pour tous les Seine-et-marnais. Depuis 2014, le Département prend appui sur le dispositif régional, contrat régional d'exercice sanitaire appui aux étudiants créé par la région Ile-de-France pour soutenir financièrement en complément de l'aide régionale des étudiants, de nombreuses qualifications médicales ou paramédicales. Le présent dossier vise à attribuer de nouvelles bourses à un interne en médecine et à deux étudiants en kinésithérapie. Il y a eu un avis favorable de la Commission des finances Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, à ce propos, j'ai malheureusement un exemple sur une des communes de notre canton, chère Daisy, qui est Mortcerf où on s'aperçoit que la durée de trois ans est notablement insuffisante. Sur 6 praticiens, alors qu'ils ont investi plus de 700 000 euros dans une belle maison médicale, s'en vont tous alors qu'ils ont des patients mais que ça leur engrange des temps de travail assez considérables. Je pense que cette durée est insuffisante pour asseoir des investissements pareils pour une commune de 1 000 habitants mais qui draine beaucoup de gens alentour. C'est une vraie difficulté, il faudra que l'on revoie ça parce que sinon, les communes ne vont pas investir pour qu'au bout de trois ans, les locaux se retrouvent vides alors que ça fonctionnait très bien. Ce n'est pas qu'il n'y avait personne, au contraire. Donc le maire, qui est un jeune maire en plus, Grégory CAILLAU, il ne sait plus comment faire. Nous, on essaye de l'aider avec Daisy mais on ne trouve pas de gens qui veulent venir travailler. Alors c'est vrai qu'ils avaient une population qui parfois venait un peu plus tard le soir, qui engendrait des choses ou des demandes le samedi ou autre et ça ne passe plus, semble-t-il pour certains praticiens.

Nous passons au vote. Y a-t-il des votes d'opposition, d'abstention ? Alors, il est adopté.

**N 4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/02, C'est Cultures du Cœur et c'est Ugo PEZZETTA qui nous le présente.

**M. PEZZETTA.** Merci Président. L'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne et le Département sont liés par une convention. Cette convention visant à formaliser le soutien du Département à cette association a été approuvée par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 27 juin 2014. Le montant de la subvention départementale pour l'année 2015 s'élève à 40 500 euros, identique à celle de 2014.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, belle concision. Commission des finances, Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur cette thématique ? Non, on passe au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Yves JAUNAUX et voilà, il est adopté dans ces conditions, merci.

**N 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 4/03, l'expérimentation pour la mise en œuvre de la garantie aux impayés des pensions alimentaires et c'est Ugo.

**M. PEZZETTA.** Afin d'améliorer la situation des familles monoparentales à la suite d'une séparation ou d'un divorce, un mécanisme de renforcement des garanties contre les impayés de pensions alimentaires a été expérimenté dans 20 départements dont celui de la Seine-et-Marne. Cette expérimentation s'inscrit dans un contexte de revalorisation de l'allocation de soutien familial ASF. Allocation versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité sociale Agricole au parent qui élève seul son enfant en l'absence de pension alimentaire et de création d'une ASF différentielle dans le cadre d'une pension alimentaire d'un montant inférieur à l'ASF. Cette expérimentation est mise en œuvre dans le cadre d'une convention départementale d'expérimentation de la garantie aux impayés de pensions alimentaires, G.I.P.A, signée entre l'État, les autorités judiciaires, la CAP 77 et la MSA Île de France, l'association de médiation APCE 77 et le Département. Pour le Département, il s'agit essentiellement de faciliter l'accès aux droits des Seine-et-marnais concernés. Pour information, l'expérimentation a d'ores et déjà démarré depuis octobre 2014 dans 20 départements. La convention d'État et les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation concernant la GIPA et permettra : de créer une pension alimentaire minimum de 95 euros par mois et par enfant ; d'améliorer la récupération des pensions alimentaires non payées par l'ex-conjoint grâce à l'intervention directe des caisses. ; de reposer sur une mobilisation de l'aide à la parentalité afin de mieux accompagner le parent confronté à une rupture. À ce titre, une convention partenariale avec les services de l'État : Préfecture, Direction des finances publique, Tribunaux de Grande Instance de Fontainebleau, Melun et Meaux. Les organismes sociaux SCAF, MSA, le CDAD, l'association de Médiation Familiale APCE déterminent les engagements suivants pour le Département. Faciliter l'accès à l'information et au droit dans le cadre des interventions de droit commun mise en œuvre par le service social départemental ou le service de la protection maternelle et infantile. Orienter les personnes concernées vers la CAF ou la MSA pour l'étude de leurs droits dans le cadre de la GIPA. Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif, je vous propose de répondre favorablement à cette expérimentation et par conséquent, d'approuver la convention et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Ugo, Céline pour la Commission des finances.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole ? Oui Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Oui Monsieur Le Président. Sur ce rapport, pour nous féliciter de la mise en place de ce mécanisme de renforcement des garanties contre les impayés de pensions alimentaires. Dans notre département, 10 % des ménages sont en situation de monoparentalité, en grande majorité, des femmes évidemment. À la difficulté pour une grande partie de se voir verser leur pension alimentaire s'ajoute souvent une plus grande précarité ou un temps partiel subi, des revenus de travail incertains et des conditions de logement plus difficiles comme l'indique l'INSEE dans ses nombreux rapports. Cette mesure va donc dans le bon sens car elle propose en, plus d'une pension alimentaire minimum, un accompagnement dans l'accès à leurs droits auxquels ces femmes se trouvent privées. Notre département s'était engagé en 2014 dans deux autres actions. Celle d'un téléphone géo localisé pour les femmes en très grand danger et celle de subventions à des associations œuvrant dans l'aide et le soutien aux femmes, notamment celles victimes de violences conjugales. Le Préfet d'ailleurs, tout à l'heure, a rappelé combien ce point était important et était en augmentation sur les violences conjugales. Dans la précédente mandature, une mission particulière à ce sujet avait été confiée à un vice-Président, Jean-Pierre BONTOUX.

Je pense qu'il serait un acte fort et volontariste de la part de notre assemblée de confier une mission, que ce soit à un vice-Président ou à un autre Conseiller départemental afin de garantir la cohérence de notre action et de clairement nous positionner pour assurer un meilleur accès des droits pour les femmes, à leurs droits pardon et suivre cette expérimentation qui je l'espère portera ses fruits.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci mais je voudrais simplement répondre, Marianne, pour vous dire que cette mission, elle est confiée à Laurence.

**Mme PICARD.** Si vous êtes vraiment très soucieuse de mon emploi du temps, je vous remercie de cette délicate attention mais nous nous en occupons. C'est un sujet qui n'est pas sorti de nos radars.

**Mme MARGATÉ.** Très bien, j'aimerais vous rencontrer alors.

**M. LE PRÉSIDENT.** Venez voir Laurence. Merci, y a-t-il d'autres prises... mais vous avez tout à fait raison de souligner les difficultés, je les entends bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc, c'est Brice RABASTE pour la Commission des finances.

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc, Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes d'opposition, des abstentions ? Il ne semble pas, le 4/03 est donc adopté.

**N 4/04**

**M. PRÉSIDENT.** 4/05. C'est un avenant et c'est pour soutenir l'ADIL. Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Tout le monde connaît l'importance de l'Agence Départementale d'Information – oui, il y en a un que l'on a raté.

**M. PRÉSIDENT.** Décidément, je vous prie de... - Oui, c'est celui-là. On reprendra – celui-là, en fait, c'est le pacte Seine-et-Marne qui s'appelle maintenant celui-là et c'est Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Oui. C'est une association qui aide à la définition et la mise en œuvre de programme d'actions décidées par les collectivités locales notamment, comme les programmes locaux de l'habitat ou les opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Le Pacte donc, sous cette nouvelle dénomination SOLIHA Seine-et-Marne. C'est issu de la fusion entre la Fédération des Pactes et la Fédération Nationale Habitat et Développement. Voilà pour le nom qui a changé. Et, il est proposé d'attribuer à l'association pour son fonctionnement global une subvention d'un montant de 147 600 euros pour l'année 2015 au regard des activités de SOLIHA qui sont présentées dans le rapport ainsi que le bilan d'activités 2014. Avis conforme de la commission.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Laurence. Commission des Finances et Brice, c'est bon ?

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Voilà. Y a-t-il des prises de parole sur cet avenant ? Il ne me semble pas. Je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Il est adopté.

**N 4/05**

**M. PRÉSIDENT.** Donc, cette fois je passe au 4/05. Soutien à l'ADIL. Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Alors, je disais que tout le monde connaît l'importance de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement Seine-et-Marne. Et, compte tenu du travail qui a été effectué par l'association et la complémentarité de ses missions et celles des Maisons et Solidarité, il est proposé de conclure un avenant à la convention et partenariat signé avec elle pour les années 2013 – 2015, afin de poursuivre en 2015 le partenariat engagé autour d'objectifs partagés et de l'attribuer pour 2015 une subvention de 157 500 euros. C'est un avis favorable de la commission.

**M. PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice RUCHETON pour les Finances.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission.

**M. PRÉSIDENT.** Brice RABASTE ne prend pas part au vote. C'est bien pour ça.

**M. RABASTE.** C'est ça.

**M. PRÉSIDENT.** OK. Je sou mets donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

**N 4/06**

**M. PRÉSIDENT.** Attribution de subventions politiques de logements des jeunes et c'est Yves encore.

**M. JAUNAUX.** Dans la crise de logement en Île-de-France frappe notamment les jeunes en voie d'insertion professionnelle et d'autonomisation. Et, dans ce cadre de sa politique d'insertion pour le logement, le Département apporte une aide financière à différentes structures. Il a ainsi proposé d'attribuer des subventions pour l'année 2015 à toute la structure, l'ADSEA 77 qui gère le foyer pour jeunes travailleurs, François GOMEZ de Melun, subvention proposée de 46 800. L'association RELAIS JEUNES 77 qui gère plusieurs résidences, subvention proposée de 194 220. L'association LA ROSE DES VENTS qui gère les logements passerelles, subvention de 21 600. Et, l'association PIOL qui gère les logements passerelles, subvention proposée de 40 500 euros. Avis favorable de la commission.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Yves. Finances et Brice.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Et Cathy BISSONNIER ne prendra pas part au vote – n'est-ce pas Cathy ? – Pas de prise de parole. Donc, y a-t-il des votes contre ? Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Donc, il est adopté. Merci.

**N 4/07**

**M. PRÉSIDENT.** INITIATIVES 77. Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Oui. L'association INITIATIVES 77 conçoit et anime de nombreuses actions d'insertion notamment professionnelle pour le compte et avec le Département. L'association porte depuis 2003 un chantier d'insertion ayant pour objectif la formation au métier d'auxiliaire de vie scolaire. En réponse à un besoin repéré, cette action permet aux personnes d'accéder à un diplôme reconnu et gage d'accès à l'emploi. Une nouvelle action concernant 30 personnes est prévue à partir de septembre 2015, pour une période de deux ans. Je vous rappelle que l'accès à l'emploi constitue une priorité pour les politiques départementales d'insertion au service des allocataires du RSA et INITIATIVES 77 y contribue activement.

De nombreuses femmes allocataires des minima sociaux souhaitent se diriger vers les métiers de l'aide à la personne. Les besoins sont importants en tant que personnel formé dans les domaines de l'aide à la personne qu'en accompagnement individuel pour que les enfants en situation de handicap puissent bénéficier d'une scolarité en milieu ordinaire.

La fusion des diplômes de la filière d'auxiliaire médico-psychologique (AMP) et auxiliaire de vie scolaire (AVS) ouvre à ce jour de nouveaux débouchés notamment au sein des établissements médico-sociaux, instituts médico-éducatifs, maison d'accueil spécialisée, hôpitaux généraux, psychiatriques. Les actions portées par INITIATIVES 77 donc depuis 2003 se sont orientées vers la mise en place de dispositif de professionnalisation des salariés en insertion via une formation diplômante en alternance. 80 % des personnes ayant participé à ces actions étaient bénéficiaires de RSA et le taux de sortie dynamique est de 70 %.

En janvier 2015, l'Éducation Nationale a sollicité le renouvellement de cette action de formation auprès d'INITIATIVES 77 dans le cadre de ces CLIS pour la rentrée de septembre 2015. Au regard de l'intérêt d'un tel projet, INITIATIVES 77 propose de renouveler l'action pour 30 personnes pour les préparer au nouveau diplôme de l'accompagnement issu de la fusion entre les diplômes d'État d'aide médico-psychologique et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale. Voilà. Et, la subvention sollicitée est de 66 230 euros.

**M. PRÉSIDENT.** Très bien. Jean-Louis THERIOT pour les Finances.

**M. THERIOT.** Avis favorable de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Anne-Laure FONTBONNE ne prendra pas part au vote étant donné ses responsabilités. Y a-t-il des prises de parole ? Je redis tout mon soutien à INITIATIVES 77. C'est très important pour redonner un statut à des gens qui l'ont perdu, leur donner une certaine dignité par le travail. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, il est voté, le 4/07.

**N 4/08**

**M. PRÉSIDENT.** Et, nous passons au 4/08. ARS, Département et certains EHPAD. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Merci Monsieur Le Président. Il s'agit d'un renouvellement de la convention tripartite entre l'Agence Régional de Santé et le Département et les EHPAD qui se trouvent sur la commune de Boissise-la-Bertrand et Provins et Provins. Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Département assure conjointement avec l'Agence Régional de Santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant les personnes âgées dépendantes par le biais d'une convention tripartite entre l'ARS, le Département et l'organisme gestionnaire. Le Département apporte son soutien financier à ces structures en contrepartie d'objectifs de qualité, d'hébergements et de soins. Ces conventions doivent être renouvelées tous les cinq ans. À ce jour, 115 établissements ont signé une convention tripartite, 93 renouvelés... 93 établissements ont déjà renouvelé leur convention et 6 ont signé une troisième convention. Il est proposé de renouveler la convention tripartite pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pour les résidences MALKA à Boissise-la-Bertrand et la table ronde à Provins.

**M. PRÉSIDENT.** Merci. Jean-Louis pour la commission des Finances.

**M. THIERIOT.** Avis favorable de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Très bien. Nous procédons au vote s'il n'y a pas de prise de parole. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, c'est adopté.

**N 4/09**

**M. PRÉSIDENT.** 4/09. Personnes âgées, personnes handicapées, attribution de subventions et c'est Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Au budget 2015, cette politique a fait l'objet d'une inscription à hauteur de 368 897 euros, répartie en deux enveloppes soit 264 137 euros pour le programme participation et subvention en faveur des personnes âgées et 104 760 pour le programme actions en faveur des personnes handicapées. Donc, il est proposé d'attribuer dans ce rapport des subventions au profit de 21 associations pour un montant total de 157 000 euros. Vous en avez le détail dans le mémoire. Après l'attribution de ces crédits, le solde du montant pour l'enveloppe... sur l'enveloppe initiale pour les personnes âgées s'élève à 210 637 euros et pour les personnes handicapées à 1 260 euros.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Laurence. Xavier VANDERBISE pour la commission des Finances.

**M. VANDERBISE.** Oui. Avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Merci. Cathy BISSONNIER ne prend pas part au vote et que je vous soumetts. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, ce dossier est adopté.

**N 4/10**

**M. PRÉSIDENT.** 4/10. C'est le CNSA et le Département pour les services d'aides et d'accompagnements à domicile. Laurence.

**Mme PICARD.** Oui. Ce nouvel accord-cadre entend renforcer et faire évoluer les effets leviers possibles par une convention et, de ce fait, poursuivre avec la CNSA. Et, entend également poursuivre les actions de modernisation et de structuration du secteur afin de la stabiliser sur le plan économique et poursuivre l'amélioration de la qualité des services rendus aux personnes âgées, aux personnes handicapées.

Les accords cofinancés dans les orientations de la politique départementale mise en œuvre de projets plus structurants pour faire évoluer l'offre et les pratiques sur l'ensemble du territoire. C'est un accord-cadre qui prévoit le cofinancement à hauteur de 50 % d'un dispositif qui englobe différentes actions de structuration du secteur, structuration à entreprendre sur le territoire du Département. Les actions qu'il contient ont fait l'objet d'échange avec les Fédérations de l'aide à domicile, l'UNA et la DMR et avec l'Union Départementale des CCAS. L'accord s'articule autour de deux axes : contribuer à la continuité des parcours de vie des personnes âgées, des personnes handicapées à domicile. Cet axe vise à permettre au Département de Seine-et-Marne d'impulser une dynamique territoriale permettant au regard du contexte financier du Département et des services concernés de poursuivre deux objectifs. Un objectif financier budgétaire : rendre plus efficient les financements alloués par le Département, travail sur des mutualisations, sur le mode de tarification des services. Un objectif de service public : mieux positionner les services d'aides et d'accompagnement à domicile dans le paysage médico-social, comme acteur de la prévention des ruptures de parcours des personnes âgées et des personnes handicapées, avec un travail sur les coopérations avec le secteur sanitaire et sur des modalités d'interventions innovantes.

Les actions menées permettront notamment de préparer le renouvellement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile en 2016 et 2017. Elles permettront également d'améliorer les dispositifs de télégestion des salles et de généraliser le dispositif de télétransmission entre les services du Département et les services d'aide à domicile pour sécuriser le paiement des prestations APA et PCH.

Et puis, le deuxième c'est la... favoriser la qualité des prises en charge. Différentes actions sont regroupées dans cet axe : actions de formation des professionnels du service d'aide et d'accompagnement à domicile, des accueillants familiaux agréés par le Département pour accueillir des personnes âgées et des personnes handicapées et des aidants familiaux. Il vise également à favoriser la qualité des interventions des professionnels, des proches aidants et à améliorer pour eux et pour les personnes aidées les conditions d'interventions auprès des personnes.

C'est un accord qui permet également le cofinancement d'un poste de cadre A chargé du pilotage, de la mise en œuvre de cette convention.

Le coût global du dispositif s'élève à 1 713 900 euros et la participation de la CNSA est de 856 950 euros, 5 % du montant global. Voilà, ce que l'on peut en dire.

**M. PRÉSIDENT.** Merci, Laurence. Cathy BISSONNIER pour les Finances.

**Mme BISSONNIER.** Avis favorable, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Très bien. Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne me semble pas. Ce projet est adopté. Ce rapport est adopté.

**N 4/11**

**M. PRÉSIDENT.** Le 4/11. Là, c'est justement l'intervention d'un pédopsychiatre dans l'évaluation, l'orientation des enfants.

**Hors micro.** 4/10.

**M. PRÉSIDENT.** On fait le 4/11 et puis on reviendra.

**Hors micro.** Non, non, 4/11.

**M. PRÉSIDENT.** C'est le 4/11.

**Hors micro.** Oui, oui.

**M. PRÉSIDENT.** C'est bien ça ?

**Hors micro.** Oui, oui.

**M. PRÉSIDENT.** Certains doivent un peu somnoler. Ce n'est pas grave. Merci. J'ai cru que c'était moi – 4/11 : convention concernant l'intervention pédopsychiatre dans l'évaluation, l'orientation des enfants et jeunes adultes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Un sujet très important et c'est Isabelle RECIO qui nous le présente. Elle n'est pas là. Donc, c'est Xavier.

**M. VANDERBISE.** C'est moi – donc, en fait, le Département souhaite ainsi mettre en œuvre par vacation de quatre heures des interventions d'un médecin pédopsychiatre dont la mission est d'apporter son expertise, selon la situation particulière de chaque enfant ou jeunes majeurs suivis par les professionnels des Maisons Départementales des Solidarités dont les difficultés majeures en général le justifient.

**M. PRÉSIDENT.** Merci, C'est un sujet très important.

**M. VANDERBISE.** Et donc, il y a un avis conforme de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Xavier, non - il faut venir en aide à ces personnels qui ont déjà beaucoup à faire et il y a une notion d'expertise là qui est très pointue. Je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Écoutez, cette aide sera la bienvenue pour nos personnels que je salue.

**N 4/12**

**M. PRÉSIDENT.** 4/12 : Convention fixant les modalités de collaboration entre chez nous et le réseau périnatal « Naître dans l'Est Francilien ». Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Merci, Monsieur Le Président. Dans un objectif de prévention la plus précoce possible afin d'assurer la meilleure prise en charge possible de la mère et de l'enfant, le Département a développé depuis 2011 un partenariat entre ces services de protection maternelle et infantile et les réseaux de santé de périnatalité couvrant le territoire Seine-et-Marnais. Sur le Nord du Département, le réseau « Naître dans l'Est Francilien » intervient sur le champ de la périnatalité et du suivi des nouveaux nés vulnérables, tandis que dans le Sud du Département, le réseau périnatal Sud prend en charge le champ de périnatalité de l'Est... périnatalité et l'association pour le suivi des nouveau-nés à risque, le champ des nouveau-nés vulnérables. La convention proposée a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre le Département et le réseau NEF. Le partenariat avec le réseau périnatal recouvre l'organisation et la prise en charge du suivi des femmes enceintes et de leur enfant et le suivi des nouveau-nés vulnérables. L'aire géographique du réseau NEF sur le Nord de la Seine-et-Marne correspond au bassin de vie des établissements hospitaliers de Coulommiers, Jossigny, Meaux et Provins ainsi que la clinique de Tournan-en Brie. La convention avec ce réseau est assortie d'une aide financière à hauteur de 1 800 euros au titre de l'année 2015.

**M. PRÉSIDENT.** Merci. Céline pour les Finances.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Avis conforme. Pas de prise de parole sur « Naître » ? Donc, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, il est adopté.

**N 4/13**

**M. PRÉSIDENT.** ESPOIR, Jeunes Errants, 4/13. Valérie POTTIEZ-HUSSON.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** Oui. Je vous propose de parler de l'association ESPOIR CFDJ, Centres Familiaux De Jeunes et de son service jeunes errants, qui est plus particulièrement dédié aux mineurs isolés étrangers. Ce service participe grâce à des compétences juridiques et sociales très spécifiques, à la mise en œuvre des politiques sociales départementales. L'association prend en charge toute personne mineure isolée et étrangère sur les territoires départementaux. Il vous est proposé de lui allouer une subvention à hauteur de 220 000 euros au titre de l'année 2015.

Le Département se voit confier des jeunes personnes dites mineures isolées et est sollicité pour évaluer leur situation et les orienter. Compte tenu des spécificités qui caractérisent ces mineures et la complexité de certaines de leur situation, le Département a donc souhaité conclure une convention avec l'association ESPOIR pour bénéficier de ses compétences juridiques.

Jeunes Errants ont été créés le 12 mars 2008 et l'association ESPOIR a repris en juillet 2013 l'activité Jeunes Errants. Les professionnels interviennent dans le cadre d'une permanence d'urgence en journée et soirée, des lundis aux samedis à la demande directe. Il y a également depuis 2012 une astreinte quotidienne y compris le week-end de 10 heures à 20 heures. Et, c'est un service qui agit bien sûr en complémentarité avec les astreintes d'urgence réalisées par le Département. Donc, les jeunes qui sont concernés sont généralement confiés par le parquet, par le Département et plus spécifiquement au service de la Direction principale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille. L'activité consiste à donc les évaluer, savoir qu'en termes numériques que pour 2015 ces évaluations subissent une progression de plus 27,7 %. Mais, depuis 2010, elles ont cessé de progresser de manière très, très impressionnante.

L'aide à la prise en charge, donc il s'agit d'un travail au rétablissement des liens familiaux en les conseillant sur les démarches administratives nécessaires à l'accès à la nationalité, au droit d'asile. En 2014, 110 interventions ont été réalisées dans ce cadre et les jeunes pris en charge relevaient de 28 nationalités différentes. Une grosse partie de conseils juridiques et d'orientations, 166 demandes ont été traitées en 2014 plus 84 % d'augmentation de cette activité.

Grâce à l'action du service en matière d'évaluation, il est important de dire qu'en 2014, seules 18 % des évaluations donnaient lieu à une prise en charge après évaluation. Dans le contexte actuel, il semble bien nécessaire de maintenir cette activité pour l'année 2015. La subvention départementale permettra de financer les mesures suivantes : maintien de l'intervention spécifique des professionnels en amont d'une prise en charge par les MDS, poursuite de la réalisation d'évaluation en urgence, développement de l'accompagnement du soutien aux professionnels des maisons départementales des solidarités, et puis également la mise en place d'actions de formation sur les questions liées aux droits de séjour, d'un accompagnement éducatif et d'un travail de prévention engagé dans les camps de Roms de Seine-et-Marne.

Prochainement, c'est-à-dire fin 2015, il est prévu de lancer un appel à projet sur ces missions. Je vous disais donc que la subvention était de 220 000 euros pour l'année 2015. Elle représente 53 % du budget prévisionnel du service qui s'élève à 420 000 euros.

Et, j'ajouterai à titre personnel que je suis très heureuse de rapporter cette proposition, car c'est un service qui fait un travail remarquable notamment sur ma commune. Mais, je pense que c'est véritablement un travail en réseau de très grande qualité. C'est donc un avis favorable du rapporteur.

**M. PRÉSIDENT.** Merci pour ce... association. C'est Xavier qui doit donner pour les Finances.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Je soumetts au vote. Il n'y a pas d'autres prises de parole, mais je crois que c'était bien présenté. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, le partenariat avec ESPOIR est pérennisé.

**N 5/01**

**M. PRÉSIDENT.** Nous passons au 5 et l'on devrait, d'ici 16 heures 15, pouvoir traiter les quatre mémoires de la série de l'enseignement et des collèges. Geneviève.

**Mme SERT.** Merci, Président.

**M. PRÉSIDENT.** DGF Collège 2016.

**Mme SERT.** La dotation globale de fonctionnement des collèges et la traduction de la mise en œuvre de la compétence du Département - ça ne vous a pas échappé - le département assure donc le financement des... nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle contribue à la qualité de vie et d'enseignement des collégiens. Elle améliore le cadre de travail des personnels. Alors, nous avons aujourd'hui un volume global d'interventions financières en faveur des collèges publics de 16 255 994 euros pour 2016 soit 3 % de plus de hausse par rapport au montant voté en 2015 à structure comparable - vous voyez que c'est un effort conséquent - La dotation qui est proposée de verser directement aux collèges sera une partie de cette globalité soit 10 740 297 euros. En effet, on déduit de ce volume global le forfait correspondant à la dotation de 10 % calculée pour les... selon le nombre d'élèves. Et puis, on déduit également les dépenses correspondant au gaz et à l'électricité, puisque c'est désormais des... les dépenses qui sont prises directement par le Département.

En juin 2015, je vous avais proposé un ajustement et nous ferons la même chose en juin 2016, nous réajusterons en fonction du nombre d'élèves accueillis réellement, puisque celui-ci n'est pas tout à fait stabilisé dans les collèges. Cette délibération a été proposée au CDEN et n'a pas posé de souci.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Geneviève.

**Mme SERT.** Tous les détails sont dans le rapport que vous avez, bien entendu, reçu.

**M. PRÉSIDENT.** Et donc, c'est Béatrice RUCHETON qui nous donne son avis pour les Finances.

**Mme RUCHETON.** Merci, Monsieur Le Président. Avis favorable. Avis conforme de la commission des Finances.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Béatrice. Y a-t-il des prises de parole sur cette dotation globale des collèges pour l'année 2016 ? Il ne me semble pas. Je dois donc procéder au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Bien, il est adopté. Je vous en saurai gré.

**N 5/02**

**M. PRÉSIDENT.** 5/02, c'est la visite à Roissy pour la plate-forme et la conférence en anglais sur les métiers de l'aérien. Et, c'est Bernard CORNEILLE qui nous en parle.

**M. CORNEILLE.** Oui. Merci, Monsieur Le Président. Oui, depuis plusieurs années le constat avait été fait que... de nombreux... de nombreux jeunes avaient du mal à accéder aux emplois proposés par l'aéroport sur la plate-forme en raison de leur insuffisance notamment en anglais. La précédente Assemblée avait voulu porter l'accent justement dans les collèges sur cet apprentissage. Des dispositions avaient été prises notamment par la livraison de matériels pédagogiques et ludiques même et surtout par... par des visites... par des visites découvertes sur la plate-forme. Donc, je vois bien que ça se poursuit et c'est une bonne chose, puisque l'an dernier les retours ont été excellents. Et, cette année, il est proposé par notre Assemblée, en 2015 – 2016 pour les élèves de troisième des collèges de Claye-Souilly, Courtry, Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory, Oissery, Othis, Saint-Mard, Saint-Supples et de Villeparisis, collège Riverains de la plate-forme qui se sont inscrits dans le dispositif. Bien. Il est proposé avec l'aéroport de Paris et AIREMPLOI d'accueillir à nouveau à raison de 17 matinées sur le site de la Maison de l'environnement et du développement durable et dans la salle de l'université du service (UDS) des aéroports de Paris d'accueillir les collégiens pour leur présenter la plate-forme ainsi que les métiers de l'aérien. Pour se faire, le soutien départemental se compose d'une subvention de 13 600 euros à AIREMPLOI pour l'organisation et l'animation des matinées de découverte de la plate-forme et d'une subvention de 1 400 euros à chaque collège qui participe au dispositif pour financer le transport soit un montant total de 14 000 euros. C'est un avis favorable de la Commission et du rapporteur.

**M. PRÉSIDENT.** Merci Bernard. Xavier.

**M. VANDERBISE.** Oui. Avis favorable. Enfin, avis conforme, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur cette... en anglais, sur ce dossier ? Non. Donc, on va passer au vote. Il n'y a pas d'opposition. Pas d'abstention. Donc, c'est fait.

**N 5/03**

**M. PRÉSIDENT.** 5/03 : Dispositif place aux jeunes. C'est Martine BULLOT qui nous en parle.

**Mme BULLOT.** Donc, ce dispositif est prorogé pour un an. Ce sont les conventions 2013 - 2015 d'une durée de deux ans qui se voit proroger... c'est la convention en fait, qui dure deux ans et qui se voit proroger d'une année. C'est relatif aux modalités de soutien du Département aux partenaires s'impliquant dans cette démarche et attribution de subvention de fonctionnement à ces mêmes organismes de jeunesse et d'éducation populaire au titre de l'année 2015.

Donc, le 27 septembre 2013, le Conseil général a voté la mise en œuvre du dispositif place aux jeunes pour aller à la rencontre des jeunes sur les territoires en combinant dynamique de projets, réflexions et débats. Une charte définit le principe de fonctionnement et de partenariat de ces démarches afin d'octroyer les subventions pour l'année 2015 aux associations partenaires dans le cadre de cette démarche.

Il est proposé, dans un premier temps, de proroger d'une année supplémentaire par voie d'avenant les conventions initiales 2013 – 2014 comme je viens de vous le dire, avec les trois partenaires pivots qui sont les associations INNOV'ACTION, UNION DEPARTEMENTALE DES MJC, MUSIQAFON ... donc chacun des territoires bien distincts pour le Nord, le Nord-Ouest Centre et pour le Sud. Et de modifier donc, pour cela l'annexe 2 à la délibération de la séance du 27 septembre 2013 du Conseil général.

Dans la seconde partie de ce rapport, il vous est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2015, pour un montant de 94 000 euros aux sept structures, les trois que je viens de vous citer et également donc pour l'association APPUIE A TOUS JEUNES, pour le territoire Nord, l'association EVASION URBAINE pour le Nord-Ouest, LES ARTS EN BOULE pour le territoire Est et ensuite, l'association NANGIS LUDE partenaire relais du territoire Est. Donc, cette structure a poursuivi la mise en œuvre de ce dispositif. Et, je vous propose d'approuver les projets d'avenant et de conventions correspondants.

**M. PRÉSIDENT.** Merci, Martine. Si cette belle liste sans ostracisme et on va donc passer maintenant à... Non, Martine DUVERNOIS, pardon !

**Mme DUVERNOIS.** Merci, Monsieur Le Président. Moi, je m'abstiendrai concernant ce vote puisque l'association EVASION URBAINE est largement financée par la commune de Torcy.

**M. PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur Le Président.

**M. PRÉSIDENT.** Nous procédons au vote. Il n'y a pas d'autres prises de parole. Il ne me semble pas. Pas d'oppositions ? Pas de vote... d'abstentions ? Donc, il est adopté.

**N 5/04**

**M. PRÉSIDENT.** 5/04 : CRDP. Geneviève.

**Mme SERT.** Le Département a signé en 2010 pour six ans une convention cadre avec le Centre Régional de documentation pédagogique de l'Académie de Créteil fixant les conditions de partenariat entre les parties au fonctionnement de son antenne locale, le Centre Départemental de documentation pédagogique, autrement appelé CANOPÉ installé dans les locaux du collège Frédéric CHOPIN à Melun. Cette convention précise que chaque année nous... le montant des participations départementales est fixé par voie d'avenant, ce qui fait l'objet du présent rapport. En 2015, je vous propose de fixer ce montant à 78 000 euros et il se décomposera de la manière suivante : 63 000 pour le fonctionnement et 7 000 en investissement pour une dotation de mobilier et de matériels techniques. Cependant, en raison de la situation budgétaire du Département... catastrophique – on peut le dire - la question de la poursuite du financement du CDDP en 2016 sera posée lors de l'adoption du budget primitif. En effet, nous avons l'intention de proposer que le Département de Seine-et-Marne, cesse de financer ces structures à compter de la fin de l'année scolaire 2015 – 2016. Par conséquent, les crédits qui seront soumis au budget primitif seront réduits de moitié pour couvrir le financement du seul premier semestre 2016. En revanche, l'établissement pourra s'il le souhaite poursuivre ses activités dans les locaux qu'il occupe actuellement, sous réserve qu'il puisse disposer d'un financement autre que celui du Département de Seine-et-Marne. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, mais avant – si vous m'autorisez Monsieur Le Président – je vais laisser la parole à quelqu'un qui va nous en parler de l'intérieur, Sandrine SOSINSKI.

**M. PRÉSIDENT.** Sandrine, brillante agrégée d'anglais que je salue par les noms du CRDP.

**Mme SOSINSKI.** Merci, Geneviève. Merci, Monsieur Le Président. Oui, effectivement, Monsieur Le Président, Chers Collègues, je souhaiterais simplement faire une observation de terrain en tant qu'enseignante en exercice. Or, si je ne doute pas que le CRDP a été créé dans un but théorique louable, en pratique, en revanche, il ne sert pas vraiment aux enseignants et ça pour une raison essentielle que voici : chaque année, chaque enseignant reçoit gratuitement de la part des éditeurs des spécimens, des spécimens avec des programmes mis à jour, ce qui veut dire que chaque enseignant possède un matériel pédagogique approprié à exploiter pour élaborer des séquences. D'ailleurs, la préparation et l'apprentissage de la fabrication d'une séquence ne s'apprennent pas non plus dans les fascicules du CRDP, mais auprès des OSPE, des tuteurs, des collègues et concrètement sur le terrain. Donc, ce que je voulais simplement souligner, Monsieur Le Président et Chers Collègues, c'est que la suppression de la subvention du Département pour l'antenne Seine-et-Marnaise du CRDP n'engendrera aucune répercussion négative pour les élèves, puisqu'elle n'engendrera, pardon, aucune répercussion négative quant à la préparation, à la dispense d'un savoir et d'un savoir-faire par les enseignants.

**Mme SERT.** Je te remercie de ces précisions.

**M. PRÉSIDENT.** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si ce n'est que moi... - oui, Bernard, j'ai juste un mot - je regrette dans le même temps que l'État nous laisse les locaux de l'IUFM comme ça, parce que là-aussi il ferme et il nous laisse les locaux pour se débrouiller et que l'on aimerait bien parfois être beaucoup plus préparé à cela. Mais, on va étudier comment les utiliser, mais c'est quand même un peu brutal - Bernard.

**M. CORNEILLE.** Oui, Monsieur Le Président. Nous étudions un mémoire qui indique que nous devons nous prononcer sur un avenant pour... pour la séance d'aujourd'hui. Et, dans le budget de 2015, bien évidemment nous allons voter ce mémoire, sauf qu'il est dit dans la délibération que l'on anticipe et on évoque déjà le budget 2016 en parlant de la

suppression. Ce n'est pas ce qui est à l'ordre du jour. Le budget 2016, ça viendra en son temps. Donc, j'ai bien entendu l'appréciation portée par notre collègue, mais j'imagine que le débat nous l'aurons le moment venu et il y a d'autres éléments qui plaident en faveur du maintien. Mais, nous avons noté...

**M. PRÉSIDENT.** Chacun versera sa pièce au dossier. Aujourd'hui, on vient de voter cet avenant numéro 5 que je vous... - 5, mais vous voulez décidément me... me faire chuter. Mais, je vois clair. Je suis encore en pleine attention – et, c'est le rapport 5/04, mais l'avenant numéro 5. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes négatifs ? Des abstentions ? Non. Donc, effectivement pour cette année c'est reconduit et nous réviserons et entendrons chacune et chacun pour l'année prochaine.

**N 5/05**

**M. PRÉSIDENT.** 5/05 : Alors là, c'est la modification des tarifs des commensaux dans les restaurants scolaires des collèges publics, puisque j'étais assailli de retours forts justifiés d'ailleurs, ce qui nous amène aujourd'hui à ce mémoire. Géneviève.

**Mme SERT.** Même si nous avons pris, Monsieur Le Président, une délibération justifiée, mais nous avons le droit de changer notre regard. Par délibération du 26 juin 2015, notre Assemblée s'est prononcée en faveur d'une grille tarifaire unique pour les commensaux déjeunant dans les collèges publics. Les commensaux, vous savez que ce sont les adultes qui travaillent régulièrement dans les collèges, les agents techniques départementaux, les enseignants, le personnel d'éducation et le personnel administratif qui sont autorisés à fréquenter la demi-pension, instituée cependant uniquement pour les élèves normalement. L'adoption d'une grille tarifaire unique pour l'ensemble du Département constitue un véritable progrès, car elle se substitue à une multiplicité de tarifs, de menus peu intelligibles et surtout peu équitables entre les différents collèges qui accueillent cependant le même type de personnel. Et, elle répondait parallèlement à une demande des collèges. Le choix qui avait été fait au mois de juin était de différencier les tarifs selon l'employeur. Le Département était fondé à appliquer une politique tarifaire plus favorable à ces jeunes agents et l'État aurait pu appliquer une tarification pour les siens. En fait, c'est un petit peu plus compliqué que ça et nous avons des... été mis... en fait, on nous a... enfin, on m'a expliqué que l'équipe éducative était... devait rester unie, que ce soit des agents d'État ou des agents du Département, qu'il fallait pas du tout commencer à chipoter sur les tarifs. Donc, après... alors, le Président a eu effectivement des pressions, mais ce n'est pas uniquement pour ça que nous avons cédé. C'est parce que nous sommes retombés à faire du bon sens et nous nous sommes dit que finalement... et surtout du bon sens pour les collégiens et il nous semblait plus intéressant que l'on ait une grille unique, quelle que soit l'origine des personnels. Le tarif des extérieurs restera à 8,85. Pour les commensaux, il va donc de 2,60 euros à 5 euros et il y a un tarif à 4 euros en fonction de son indice de rémunération. Voilà. Je suis prête à répondre à vos questions. Ça été présenté au CDEN qui a accepté cette nouvelle grille.

**M. PRÉSIDENT.** À vrai dire la modification qui avait été adoptée avant, c'était pour s'aligner sur la région, puisque dans les lycées ce qui était proposé avant c'est ce qui est entériné. Comme quoi d'ailleurs, il ne faut pas toujours suivre la région et c'est vrai que ça a provoqué beaucoup de remous dans les établissements, on peut comprendre. Et, c'est pourquoi qu'aujourd'hui on vous soumet cette modification à la baisse. Mais, je répète le système antérieur, c'est celui des lycées.

**Mme SERT.** Je vous rappelle les deux autres tarifs qui étaient proposés, ce n'était quand même pas exceptionnel, c'était 6 et 7 euros pour les professeurs. Ce n'était pas non plus un... voilà.

**M. PRÉSIDENT.** Sauf que le saut était brutal.

**M. EBLE.** C'était formidable avant. Je ne sais pas pourquoi vous nous proposez de corriger le tir.

**M. PRÉSIDENT.** Si, parce que... moi, ça vient de moi. Je vous le dis. J'assume. La remontée que j'ai eue des collèges et la difficulté des petits employés, enfin des employés les plus modestes, parce qu'il faut... avec la difficulté de la vie actuelle, j'ai été sensible au fait que pour certains, ils passaient de 2,80 ou 3 euros à 8 euros. Donc, ce qui faisait quand même un saut très important. Et, ce qui pour nous, inversement, n'engendre pas une dépense insupportable et c'est la prise en compte de la condition des plus modestes dans les collèges. Je n'en dirai pas autant pour les professeurs et d'équité, voilà - oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Désolé, Monsieur Le Président. Je respecte infiniment la démocratie et ne voyez pas dans mon propos une remise en cause du choix que les électeurs ont cru devoir

faire de désigner l'Assemblée telle qu'elle est composée aujourd'hui. Moi, je n'ai pas connu cette opération de rapport de force là. J'en ai connu une autre plus équilibrée. Et finalement, je trouve, je dirai, qu'il y a un risque à ce que l'opposition soit réduite aux effectifs dans laquelle elle se trouve, si les élus socialistes, deux élus du groupe communiste, parce que quand nous disons des choses vous ne nous entendez pas alors que... quand ça vous vient... quand ça vous vient de la société civile, vous nous entendez. Donc, donc... voilà. J'observe simplement que ce que vous constatez aujourd'hui, nous vous l'avions dit. Voilà, c'est tout.

**M. PRÉSIDENT.** Ce qui prouve que l'on travaille en écoute avec vous sans ostracisme, et que l'on sait vous écouter mon Cher Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Mais précisément, écoutez-nous tout de suite, ça nous évitera de faire et de refaire le même travail à plusieurs reprises.

**M. PRÉSIDENT.** Mais voilà. Mais, c'est de bonne guerre – non on finit là.

**Mme SERT.** Oui, enfin moi, c'est surtout la rencontre avec les gens de terrain qui m'ont amené à proposer au Président ce changement et ce n'est pas la remarque de Monsieur ÉBLÉ.

**M. PRÉSIDENT.** Smail.

**M. DJEBARA.** Une petite précision, c'est qu'également nous qui siégeons dans les conseils d'administration du collège, c'est une question qui nous est revenue à nos oreilles, Monique et moi-même, donc et comme les autres élus. Donc, vous n'avez pas été le seul à être sollicité.

**M. PRÉSIDENT.** Non, non. Je n'ai pas dit que j'étais le seul, mais il m'a demandé de corriger la chose.

**M. DJEBARA.** C'est la raison pour laquelle... que nous saluons, d'ailleurs. Voilà.

**M. PRÉSIDENT.** Nous passons au vote du 5/05. Y a-t-il des votes d'opposition ? Donc, il ne devrait pas en avoir. Des abstentions ? Non. Donc, il est adopté. Je vous en saurai gré. Il nous reste vingt mémoires à faire, lundi matin. On devrait pouvoir les faire de 9 heures 30 à 13 heures 30 et on devrait être pris que la matinée, avec le CP dans la foulée.

Merci. Bon week-end.

*La séance est suspendue à 16 heures 30.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Mes Chers Collègues. Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé un bon week-end.

Il convient donc que nous reprenions la deuxième partie de la séance. Nous avons 20 mémoires à analyser avant la commission permanente, ce qui ne devrait pas poser de problèmes.

Je voulais néanmoins, avant d'aborder l'étude de ces mémoires, vous dire que j'ai envoyé un témoignage de solidarité à mon collègue et ami Éric CIOTTI, Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, suite à ce week-end dramatique pour beaucoup d'habitants du littoral. Voilà ce que je voulais vous dire.

**N° 6/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous allons donc passer à l'analyse du 6/01 qui est donc la demande de subvention à l'État pour un local de stockage pour la médiathèque et c'est Bernard COZIC qui nous en parle.

**M. COZIC.** Oui. Bonjour, Président. Bonjour, Chers Collègues.

Le Département sollicite l'aide de l'État au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relative aux bibliothèques municipales et départementales pour l'aménagement d'un local de stockage pour les besoins de la médiathèque départementale. Ce montant, les travaux hors taxes s'élèvent à 126 028,91 euros. Que dire d'autres ? Nous pouvons peut-être... - Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est bon, Bernard. Commission des Finances, c'est Jean-Louis THERIOT.

**M. THERIOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce premier mémoire ou nous pouvons passer au vote ? Non. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien. Cette demande auprès de l'État est adoptée. Je vous en remercie.

**N° 6/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 6/02. Pour les acquisitions d'œuvre auprès de nos musées départementaux et c'est Sandrine SOSINSKI qui nous en parle.

**Mme SOSINSKI.** Oui, merci Monsieur Le Président.

Donc, le rapport 6/02 concerne une demande d'aide financière auprès de l'État et du Conseil Régional afin effectivement de développer et d'enrichir les collections des quatre musées départementaux labellisés « Musée de France ». Il s'agit du musée de Préhistoire d'Île-de-France, du musée Stéphane Mallarmé, du musée de la Seine-et-Marne et du musée des peintres de Barbizon.

Il est proposé de solliciter des subventions pour l'acquisition d'œuvre et de pièces de collection, acquisition dont le montant total s'élève à 20 000 euros, en 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci pour cette belle précision. Alors, Xavier est excusé ce matin, VANDERBISE. Donc, je pense que c'est Jean-Louis qui va... C'est Céline, pardon ! - Bonjour Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Bonjour. Donc, avis conforme de la commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord. Merci. Passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il me ne semble pas. C'est très bien. Ce mémoire est adopté.

**N° 6/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 6/03, la DRAC. Isoline MILLOT qui nous présente.

**Mme MILLOT.** Merci, Président. Bonjour à tous.

Le Département poursuit sa politique de développement culturel des musées départementaux dans le cadre de programmes d'études, d'inventaires et de numérisations des collections, d'expositions temporelles, d'actions culturelles et d'accueil des publics. Il est proposé dans ce rapport de solliciter l'aide de l'État au titre de ses différentes actions pour l'année 2015.

Dans le cadre de la politique de développement culturel, il s'agit notamment des musées de la Préhistoire d'Île-de-France, musée Stéphane Mallarmé, musée de la Seine-et-Marne, musée des peintres de Barbizon, ils peuvent bénéficier, en 2015, d'aides de l'État. Et, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre part au vote aujourd'hui afin de pouvoir réclamer ces... ces subventions. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Isoline. Céline pour la commission des Finances.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des souhaits de prise de parole ? Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui. Monsieur Le Président, simplement nous entendons dire qu'il y a des réflexions concernant... au sein de l'exécutif départemental concernant l'avenir de l'ouverture au public de nos musées. Est-ce que... Je vois que l'on demande des subventions, tout au moins pour les musées qui ont le label « Musée de France », et d'ailleurs tous sauf... sauf Bourdelle. Est-ce que vous pouvez nous... nous rassurer ? Est-ce que vous avez pris des décisions définitives ? Est-ce que cette réflexion se poursuit ? Où en êtes-vous sur les musées ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, l'exécutif actuel réfléchit beaucoup, réfléchit beaucoup d'autant plus de... avec la situation que nous trouvons. Et donc, nous continuons de réfléchir, mais avec des éléments, des éléments nouveaux d'ailleurs, sur l'évaluation systématique des politiques que nous menons et surtout celles volontaristes, mais aussi celles obligatoires. Il est vrai que ce que nous découvrons nous laisse un peu pantois, parce qu'il y a des musées où il y a de l'ordre de 104 à 110 journées sans aucun visiteur sur l'année et que les prix évoluent... le coût d'une entrée, on va dire, évolue entre... près de 20 euros jusqu'à 100 euros. Donc, il ne me paraît pas anormal de réfléchir, à savoir comment on peut aussi rationaliser, parce qu'il y a un vrai problème pour certains, pour certains. Donc, ces éléments chiffrés validés... une fois validés vous seront évidemment portés à votre connaissance. Il n'est pas question de ne pas le faire, avant tout prise de décision. À mon avis, ça ne peut qu'engendrer qu'une prise de décision, évidemment dans le respect des personnels et dans le respect... mais qu'il va falloir tout à fait envisager pour les années à venir. Pour le moment, il y a effectivement des réflexions, ce qui me paraît d'ailleurs... le contraire serait étonnant. Voilà – on a voté le mémoire ? Non, je ne crois pas. Je ne sais plus – alors je porte à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, il est adopté.

**N° 6/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 6/04 pour les actions des archives départementales, toujours avec le DRAC. C'est Sandrine SOSINSKI qui nous le présente.

**Mme SOSINSKI.** Merci, Monsieur Le Président.

Donc, le 6/04 concerne également une demande d'aide financière auprès de l'État et effectivement, plus précisément, auprès de la DRAC d'Île-de-France afin de mener une opération de sauvegarde des archives départementales. Comme le Président nous l'a expliqué en avril dernier, certains conditionnements et certains relieurs des collections des archives sont touchés par le développement de moisissures. Une opération de dépoussiérage et de reconditionnement a été programmée et elle sera mise en œuvre sur plusieurs années. Le coût total de l'opération est estimé à 800 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Alors, ce sont des champignons. C'est la situation de l'air dans ces archives qui apparemment n'a pas été suffisamment... cet état n'a pas été suffisamment contrôlé. Donc, il y a une vraie problématique. Il semble, d'après Isabelle - et je salue le travail aussi qu'elle a mené après les difficultés personnelles qu'elle a connues - que ce soit endigué. C'est-à-dire qu'à l'heure d'aujourd'hui, le problème n'est plus endémique, mais ça va être compliqué parce qu'il va falloir dans ce travail en silo pouvoir continuer à ce qu'il soit consultable, visitable et en même temps que les travaux très importants doivent être mis en œuvre. J'ai sollicité les parlementaires. À ce jour, il n'y en a que trois qui m'ont répondu. Donc, je re-sollicite tous les parlementaires, pour nous aider à résoudre ça. Ce qui d'ailleurs, au travers de ce problème, fait jaillir le problème de la capacité des archives actuelles et de la nécessité rapide, à mon avis, d'extension. Donc, les décisions sont loin d'être prises, mais on est peut-être en train de voir comment on... on pourrait apporter une double réponse dans... après, il y a le problème du montant. Parce que la visite que j'ai faite démontre que d'ici très peu d'années, nous ne serons plus en capacité voire même un an et demi, deux ans, d'accepter des archives supplémentaires, ce qui pose problème – oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui. Concernant la contribution des parlementaires, Monsieur le Président, je voulais simplement souligner que le recours à la réserve parlementaire est possible évidemment pour le Département, mais que je crois savoir qu'elles ne peuvent pas se cumuler. Donc, il faut trouver un parlementaire ou alors il faut découper des tranches, autant de tranches que nous avons de parlementaires. Donc, il faut...

**M. LE PRÉSIDENT.** Et, si vous me répondez, je peux faire le travail des tranches. Si je ne vais pas te répondre, c'est difficile.

**M. ÉBLÉ.** La deuxième... la deuxième question que je souhaitais vous poser, sous forme de boutade, mais enfin tout de même une boutade qui a un peu de sens, vous n'avez pas calculé le coût d'une communication de documents à un demandeur pour nos archives départementales, puisque vous l'avez fait pour l'accès au musée, parce que vous auriez des chiffres assez élevés également.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui. Pour le moment, je me suis attaché au problème qui nous occupe et l'on peut...

**M. ÉBLÉ.** Mais celui-là nous occupe, puisqu'il va nous conduire à dépenser.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais sauf que là, on a une obligation légale.

**M. ÉBLÉ.** Évidemment.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce n'est pas le cas pour les musées.

**M. ÉBLÉ.** Bien évidemment. Non, mais tout ça pour simplement faire une réponse à votre observation précédente. On peut évidemment calculer tous les ratios de la terre, mais après, voilà, on appréciera. Pour le moment, vous n'avez pris aucune décision. Donc, je n'ai rien à redire. On fait que...

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour prendre une décision, il faut être éclairé.

**M. ÉBLÉ.** Absolument, ce que j'allais dire. Là-dessus, il n'y a absolument aucun reproche d'aucune sorte à vous faire. Mais, on a besoin de ces éléments. Mais... mais bien évidemment, on ne peut pas apprécier en particulier dans le champ des politiques culturelles uniquement en regard, je dirai, du coût par visiteur, parce que l'intérêt aussi, je dirai, de nos musées me semble aller au-delà du simple flux de visiteurs accueillis. Il y a une question d'image. Il y a une question de structuration des territoires. Il y a une question, je dirai, de conservation de cette mémoire comme pour les archives d'ailleurs, qui en dehors de toute dynamisation de flux de visiteurs qui néanmoins ne peut pas être nul, j'en conviens bien évidemment, mais a aussi... présente aussi un intérêt, voilà. Donc, les quelques retombées locales alors elles sont... pour certains de nos musées, j'entends qu'elles sont modestes les retombées, mais voilà. Difficile de fermer un musée, vous l'imaginez bien, sans un traumatisme territorial assez puissant, donc voilà. Il faut y réfléchir à deux fois et je dirai l'engagement du coût, on peut regarder le coût par visiteur payant ou visiteur gratuit, d'ailleurs. Mais, on peut aussi regarder, je dirai, le coût au regard de nos charges. Vous me direz que ce sont les petits ruisseaux qui font des grandes rivières et qu'il faut bien trouver des économies quelque part, j'en conviens. Mais, enfin, voilà, ce sont des sommes qui restent en effet raisonnables sur l'ensemble, je dirai, de la défense publique départementale. Ce n'est pas là que, je dirai, les problématiques dominantes apparaissent. Elles sont malheureusement, vous le dites souvent, lorsque je vous entends, je semble entendre l'écho de mes propres paroles il y a quelque temps, c'est d'abord sur les politiques obligatoires et les politiques de mise en œuvre des obligations en matière d'allocation individuelle de solidarité et de solidarité sociale au sens plus large du terme. Parce que la protection de l'enfance n'est pas une AIS, mais elle est très coûteuse. C'est l'ensemble du champ de nos politiques sociales et médico-sociales qui vient véritablement, je dirai, impacter nos équilibres budgétaires globaux et ce n'est pas... ce n'est pas tel ou tel de nos musées, je dirai, malheureusement, donc, ça reste... ça reste une question.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est une vraie question, mais enfin je partage à moitié les derniers propos. Je crois que quand l'on peut rationaliser, mutualiser, quant à l'utilisation aussi de nos personnels quand certains et autres ont 104 journées sans visiteur alors que c'est ouvert pendant six mois, on peut réfléchir. À mon avis, il est même plus qu'obligatoire d'y réfléchir. Quand dans le même temps, malheureusement, on va subir un deuxième procès au niveau de... de l'action sociale qui risque d'être très lourde pour notre institution, je vous le dis. Et quand on voit la carence en personnel qu'il y a pour l'enfance en danger, on peut aussi se poser des questions et qu'il le faut, qu'il le faut. Donc, avant de menacer de fermer quoi que ce soit, il faut mutualiser, Rationaliser, créer des priorités et moi, je le ferai sans état d'âme.

**M. ÉBLÉ.** Rien à redire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Voilà. Merci – on a voté le... Non – alors, on le vote, bien sûr, je l'espère. Pour les archives, donc y a-t-il des votes d'opposition ? D'abstention ? Bien, il est adopté.

**N° 6/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/05. C'est pour le feuilleton « La Renarde ». Donc, on va nous en parler et c'est Martine BULLOT qui nous en parle.

**Mme BULLOT.** Merci, Président. Bonjour.

Afin de poursuivre sa politique d'acquisition d'œuvre dans le domaine des archives, le Département a accepté en 2014 d'apporter son concours à hauteur de 15 000 euros, à la production et à la réalisation d'un film « La Renarde », œuvre produite par les productions du FA. Ce récit cinématographique évoque l'histoire de la famille Boisard, de Cocherel donc à Voisins - en ce qui me concerne - en particulier durant la Grande guerre – je n'étais pas née.

Étant donné l'état d'avancement de cette production et afin de mieux ajuster le financement départemental, il est proposé un avenant pour 2015 et 2016. Ce film illustré de documents, d'archives, cartes monographiques communales, sera découpé en 13 épisodes et présenté en feuilleton sur le site internet des archives départementales.

Le budget global est de 158 493 euros hors taxes. Et, donc le projet fait l'objet d'un report et d'une convention qui vous ont été présentés en juin 2014, avec le versement prévu de 7 000 euros au titre d'avance effectivement versées lors de la signature et de 8 000 euros lors de l'achèvement du projet.

Étant donné l'état d'avancement du projet et afin de mieux ajuster le financement départemental, il est proposé un avenant à cette convention avec une nouvelle répartition de la subvention, soit 5 000 euros au titre de l'acompte 2015 et 3 000 euros (20 % de la subvention) au titre du solde en 2016.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, si vous en êtes d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Martine. Brice pour les Finances.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des souhaits de prise de parole sur ce mémoire ? Il ne me semble pas. Je le sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, cet avenant est adopté. Merci.

**N° 6/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Les arts plastiques, 6/06. Là, ce sont les arts visuels. Virginie, je crois est absente aujourd'hui. Donc, qui... C'est Franck. Pardon ! – Franck, tu as la parole.

**M. VERNIN.** Merci, Président.

Il s'agit donc de subvention concernant le centre photographique d'Île-de-France, le CPIF, pour un montant de 61 200 euros, sachant que le budget global est de 513 020 euros. Ce centre organise des expositions d'artistes, trois expositions pour un total de plus de 4 500 visiteurs, une exposition organisée avec le réseau diagonal, l'accueil d'un artiste étranger en résidence et l'accueil de deux artistes dans le cadre de résidence de post-production et un ensemble d'actions culturelles auprès de différents publics touchant plus de 6 000 personnes. Et, de vous proposer, Monsieur Le Président, de signer une convention qui est également annexée à la délibération.

Ensuite, une subvention à l'association « Connaissance de l'art contemporain » pour 4 950 euros. Cette association organise des cycles de conférence pour... donc huit conférences sur l'art contem... la tentation de l'art contemporain. Vous avez la liste des villes dans lesquelles ces conférences ont lieu. Les conférences ont pour objectif d'accueillir plus de 1 500 personnes. Le budget global s'élève à 22 678 et je vous rappelle que la demande est à 4 950 euros pour le Département. Voilà, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Franck. Céline pour les Finances.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. On peut passer au vote – non, Monique.

**Mme DELESSARD.** Oui, Monsieur Le Président. Je voulais féliciter enfin féliciter l'ensemble de l'Assemblée pour ce... cette subvention qui est identique à celle de 2014. En effet, le CPIF est vraiment un centre qui accueille énormément de... de personnes et beaucoup de jeunes dans les écoles également. Je pense que là, par contre, il y a une fréquentation réelle et je félicite que l'on puisse aujourd'hui accorder une subvention identique à 2014. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** J'y tenais parce que je connais l'importance de ce centre.

**Mme DELESSARD.** Exactement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Voilà. On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, c'est une bonne chose, il est adopté à l'unanimité.

**N° 6/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/07, les concerts de poche. C'est Sarah LACROIX qui nous en parle.

**Mme LACROIX.** Bonjour.

Lors du vote du budget 2015, l'Assemblée départementale a ouvert un programme « Opérateurs départementaux » pour un montant de 1 503 893 euros. Ce rapport a pour objet l'attribution de la subvention au titre de l'exercice 2015 pour l'association « Les concerts de poche » d'un montant de 45 000 euros ainsi que l'approbation de la convention annuelle attenante.

Dans le cadre de la politique du Département en faveur de la musique et du développement à l'accès aux arts et à la culture pour tous, le Département contribue au fonctionnement de l'association « Les concerts de poche » en lui apportant depuis 2005 une subvention annuelle. « Les concerts de poche » ont mis en place un système original itinérant dont la souplesse permet une mobilité aussi bien géographique que sociale. L'objectif majeur est de permettre à tous les publics jeunes éloignés défavorisés d'accéder à des manifestations de très grande qualité. Des ateliers d'initiation à la création, à l'improvisation sont organisés en amont de chaque concert dans les établissements scolaires, les établissements de soins, les associations, les relais sociaux, dans la commune où sont accueillis les concerts. Ces concerts sont des programmes courts dont le prix n'est jamais supérieur au prix d'une place de cinéma.

En 2014, l'association a réalisé de très nombreuses actions dans treize régions différentes, touchant plus de 35 000 personnes dont la moitié assistait pour la première fois à un concert. Sur cette même année 2014, 202 interventions musicales ont été organisées soit 186 ateliers musicaux et 16 concerts. Ainsi, 6 500 personnes ont été concernées.

Pour cette nouvelle année, le Département sera particulièrement attentif au développement des actions en faveur des populations les plus éloignées de la culture notamment les territoires ruraux.

Depuis 2005, une subvention forfaitaire global de 45 000 euros qui est accordée à l'association « Les concerts de poche », subvention régie par une convention triennale sur 2012-2014. Elle sera, si vous en êtes d'accord, régie par une convention annuelle en 2015, dans l'attente d'une nouvelle convention pluriannuelle associant possiblement l'État et la Région.

Je vous propose donc d'attribuer, à cette structure, une subvention de 45 000 euros pour l'exercice en cours.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sarah. Pour les Finances, c'est Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce mémoire ? Donc, c'est dans la poche. On va... - Facile – On va voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien. Il est adopté.

**N° 6/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/08. Entretien et restauration du patrimoine monumental. C'est Julie GOBERT qui nous en parle.

**Mme GOBERT.** Alors, le Département soutient les propriétaires publics et privés dans la restauration et l'entretien du patrimoine monumental sur le territoire. Nous en sommes à la troisième répartition des crédits votés en 2015 pour un montant global de 22 981 euros. Rappelons que le soutien financier départemental se fait sur quelques priorités qui portent notamment sur le développement d'accessibilité, la qualité des services pour tous ainsi que la diversification de l'offre du tourisme et du loisir sur notre Département. Ce qui fait, dans le détail, en dépenses d'investissement, une subvention de 15 300 euros en faveur de la commune de Champagne-sur-Seine pour son église orthodoxe russe « Notre Dame de toutes les protections » et en dépense de fonctionnement, une subvention de 7 681 euros en faveur de la commune de Voulton pour son église « Notre-Dame de l'Assomption ».

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Julie. Pour les Finances, c'est Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne me le semble pas. Donc, il est adopté.

**N° 6/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 6/09. Musée de la Préhistoire. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Merci, Monsieur Le Président. Il s'agit de refaire les jardins intérieurs de ce musée de la Préhistoire qui a une ouverture qui date de 1981. C'est... Refaire ces jardins, il s'agit de demander une subvention à la DRAC d'une valeur de 20 268 euros. L'ensemble de l'étude prévoit un montant total de travaux de 144 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Musée qui marche bien. Il est en tête et donc commission des Finances, Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme. On va passer au vote. Je ne pense pas que l'on soit contre à aller chercher l'argent, mais y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, écoutez, nous ferons la démarche. Il est adopté. Merci.

**N° 6/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/10. Licence d'entrepreneur de spectacle et c'est Jérôme qui nous en parle.

**M. GUYARD.** Oui, Monsieur Le Président. Bonjour à tous.

Donc, le Département organise au sein de ces équipements culturels une programmation de spectacles qui fait appel à des artistes et des techniciens, des ouvriers professionnels. Et donc, conformément au règlement en vigueur par délibération du 26 juin 2015, le Département a sollicité auprès des services de l'État, l'attribution d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégories 2 et 3. Donc, après échange avec les services de la DRAC, il est proposé de compléter la demande du Département pour ajouter pour chaque équipement culturel départemental, la licence de catégorie 1. Exploitant nos lieux de spectacles, cette licence de catégorie 1 permet, en effet, de prendre en compte les lieux temporairement aménagés pour les représentations publiques dès lors qu'ils accueillent plus de six représentations.

Il est proposé donc, de désigner dans la continuité de la désignation faite en juin dernier, Madame Nathalie BEAULNES-SERENI, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1 au nom et pour compte du Département et de lui donner délégation pour signer tout document relatif à ces licences. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jérôme. Merci, Nathalie. Y a-t-il des souhaits de prise de parole ? Non. Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des absences ? Non. Bien, cette licence sera sollicitée.

**N° 7/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au rapport 7, le 7/01. Ça concerne nos sapeurs-pompiers, leur union. Et, c'est Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Merci, Monsieur Le Président. Oui, le présent rapport a pour objet, en fait, l'attribution d'une subvention de 25 000 euros pour l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne, en sachant que l'usage de cette subvention sera de soutenir les actions des jeunes sapeurs-pompiers qui, comme l'indique, la note sont 800 répartis dans 42 sections. Ceci permet de former de futurs pompiers volontaires et éventuellement des pompiers professionnels à l'avenir. C'est plutôt quelque chose qu'il faut soutenir. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Brice.

**M. RABASTE.** Donc, avis conforme de la commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui. L'occasion pour moi de rappeler le rôle du volontariat dans le fonctionnement de nos pompiers, avec donc ce souhait de maintenir leur nombre et de constituer une pépinière, je dirai, si je puis dire permanente et l'union... leur union y contribue. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, ils en seront satisfaits. Ce mémoire est voté.

**N° 7/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/02. Péréquation de la taxe additionnelle des droits de mutation pour les communes de moins de 5 000 habitants. Jean-Louis THIERIOT.

**M. THIERIOT.** L'objet de ce rapport, Monsieur Le Président, est le versement d'un acompte au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation en faveur des communes de moins de 5 000 habitants. En vertu de la pratique habituelle, le montant de cet acompte est égal à 50 % de ce qui avait été versé l'an dernier, soit 8 398 000 euros. Et, je précise deux éléments : la règle de répartition reste la même que celle des années précédentes entre les communes. Par ailleurs, il y a eu une augmentation de 9 % des sommes perçues à ce jour, donc ça veut dire que l'on devrait espérer que le solde versé soit au minimum équivalent à celui de l'an dernier, c'est au moins une bonne nouvelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jean-Louis. J'ai donc, vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce fonds et sa répartition sont adoptés.

**N° 7/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/03 : Taxe professionnelle en fonction... en faveur des communes et des EPCI dits défavorisés. C'est Céline NETTHAVONGS qui nous en parle.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui. Merci, Monsieur Le Président. Donc, le Conseil départemental est appelé à répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes et les EPCI défavorisés de Seine-et-Marne. Donc, pour l'année 2015, il s'agit de répartir une somme de 11 176 744 euros. Donc, la loi n'indiquant pas le pourcentage de répartition entre types de collectivités, c'est au Conseil départemental de le déterminer. Donc, dans les mêmes proportions qu'en 2014, il vous est proposé de répartir cette dotation au titre de l'année 2015 à hauteur de 72,43 %, aux communes et 27,57 % aux EPCI, ce qui donne donc pour les communes : 8 095 802,17 euros et 3 080 934,83 euros aux EPCI.

Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Céline. On peut procéder au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Bien, ce mémoire 7/03 est adopté.

**N° 7/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 7/04. Intérêts moratoires, indemnités forfaitaires. C'est Anne-Laure FONTBONNE qui nous en parle.

**Mme FONTBONNE.** Merci, Monsieur Le Président. Il s'agit donc là, d'autoriser le recouvrement auprès de l'État, des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires 2014 imputables au payeur départemental. Le délai global de paiement des contrats de la commande publique est de 30 jours, soit 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires et une indemnité forfaitaire de 40 euros sont dus au créancier. Le montant des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire est acquitté en totalité par le Département. Toutefois, si une part de ces intérêts et indemnités est imputable au comptable public, le Département est en droit d'en demander le remboursement par l'État. Il nous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser, sur la base de l'état détaillé en annexe de la présente délibération, le recouvrement auprès de l'État pour un montant de 3 951,86 euros, des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires payés en 2014 par le Département et qui relève de la responsabilité du comptable public du Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Anne-Laure. Nous pouvons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce mémoire 7/04 est donc adopté.

**N° 7/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/05. C'est une demande de main levée hypothécaire et c'est Béatrice RUCHETON qui nous en parle.

**Mme RUCHETON.** Bien. Merci, Monsieur Le Président.

Donc, effectivement la Fondation des Amis de l'Atelier a accordé deux hypothèques au profit du Département de Seine-et-Marne en contrepartie de trois garanties à accorder pour la construction d'une maison d'accueil spécialisée et d'un institut médico-éducatif à Roissy-en-Brie. Désormais, cette association souhaite vendre une faible partie de superficie du terrain (320 m<sup>2</sup>) hypothéqué. Et pour se faire donc, demande au Département de procéder à une main levée partielle. Les constructions financées ne sont évidemment pas affectées par cette division cadastrale.

Donc, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur le dossier et si vous êtes d'accord d'adopter le projet de délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Béatrice. Pas de problème sur ce mémoire ? Donc, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

**N° 7/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/06 : Garantie d'emprunt, Foyers de Seine-et-Marne. Et, c'est Céline qui nous en parle.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui. Merci, Monsieur Le Président.

Pour l'acquisition de 14 logements à Montévrain, la SA d'HLM, les Foyers de Seine-et-Marne avaient souscrit, à la caisse des dépôts et consignation, un prêt d'un montant de 1 743 951 euros que le Département a garanti à hauteur de 70 %. Pour finaliser son projet, la SA d'HLM, les Foyers de Seine-et-Marne ont besoin de recourir à un nouvel emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignation à hauteur de 100 000 euros. Et, cette société demande donc au Département de la garantir, à nouveau, à hauteur de 70 % soit 70 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Céline. Pas de problème pour cette garantie d'emprunt aux Foyers de Seine-et-Marne. Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette garantie est donc adoptée.

**N° 7/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/07, même chose pour l'association Française d'Entraide. Et, c'est toujours Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui. Merci, Monsieur Le Président.

Donc, l'association Française d'Entraide a souscrit un emprunt auprès du crédit coopératif pour un montant de 3 917 329,95 euros que le Département a garanti. L'association Française d'Entraide a renégocié cet emprunt et il s'agit... enfin, a renégocié cet emprunt... cette renégociation, ce réaménagement porte donc sur la périodicité, le mode d'amortissement ainsi que le taux d'intérêt. Donc, l'association a réussi à obtenir un taux d'intérêt diminué de 5 %, à 4,40 %, donc il s'agit simplement pour le Département de substituer la garantie initiale donc, par une garantie nouvelle qui s'accorde sur ce réaménagement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Céline. Pas de problème pour cette substitution. Nous procédons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, cette substitution est adoptée.

**N° 7/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/08 : Garantie d'emprunt LOGIVAM à Savigny-le-Temple et c'est Catherine BISSONNIER qui nous en parle.

**Mme BISSONNIER.** Alors, il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de la société d'HLM LOGIVAM. En effet, cette société souhaite acquérir en vente, en état futur d'achèvement, 18 logements sociaux situés à Savigny-le-Temple. Afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire quatre emprunts, deux PLUS et deux PLAI d'un montant global de 1 417 639 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignation. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurée par la délibération du 30 septembre 2011, il est proposé que la garantie apportée s'élève à 40 % des emprunts, c'est-à-dire porte sur un capital de 567 055,60 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Cathy. Pas de difficultés, cette garantie d'emprunt pour ces projets sur Savigny. Je sou mets au vote. Pas de vote contre. Pas d'abstention. C'est voté à l'unanimité.

**N° 7/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/0... Non. On passe au 10. 7/10 : Garantie d'emprunt, la résidence urbaine de France et pour Combs-la-Ville. Et, c'est Brice RABASTE qui nous en parle.

**M. RABASTE.** Oui. Merci, Monsieur Le Président, il s'agit effectivement pour la SA d'HLM de RUF (Résidence Urbaine de France) d'accueillir en VEFA, 23 logements locatifs sociaux à Combs-la-Ville. Et, dans ce cadre la garantie départementale d'emprunt pourra être... s'élever, pardon, à 40 % soit un capital de 1 117 600 euros. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice. Pas de difficulté pour cette même démarche, mais à Combs. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Bien, ce rapport est adopté.

**N° 7/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/11. C'est pour nos Maires ruraux de Seine-et-Marne, subvention de fonctionnement et c'est Jean-Louis THIERIOT qui nous en parle.

**M. THIERIOT.** Oui. L'objet de ce rapport, Monsieur Le Président, est d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association des Maires ruraux de Seine-et-Marne. Elle était de 1 350 euros, l'année dernière. L'association a connu une importante croissance de son nombre d'adhérents et c'est donc ce qui vous est proposé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc, voilà, ce que l'on propose de donner à l'association des Maires Ruraux. Vos collègues Maire de Flagy devraient en être satisfaits. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Donc, on passe au vote. Y a-t-il des...

**M. ÉBLÉ.** Monsieur Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Non, juste... Vous indiquer que bien sûr nous sommes favorables à cette subvention qui reste évidemment budgétairement modeste. Et, que je suis, pour ma part, satisfait de voir l'actuelle majorité changer d'avis concernant l'association des Maires ruraux que je crois utile dans notre Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous défendons la ruralité.

**M. ÉBLÉ.** Mais autrefois, vous étiez contre cette subvention, même encore plus modeste. Désormais vous l'augmentez. Parfait. Très bien. Dont acte.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous voyez que l'on est capable d'évoluer.

**M. ÉBLÉ.** Mais, je le souligne, c'est tout, avec une pointe d'amusement. Comme quoi, il y a des postures quand on est majoritaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous voyez que l'on analyse les situations. Donc, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, je vous en saurais gré.

Et, nous avons, je crois, terminé. Et, on va faire une petite... Je vous remercie tous de votre présence. Petite coupure, si vous le voulez bien avant la commission permanente.

*La séance est levée à 10 heures 18.*